No. 21. 1671 Vol. X

# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

# QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.


## PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 25 MAI 1878.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Québec, 23 mai 1878.

Etienne Théodore Paquet, écuyer, a été le premier jour de mai dernier, élu député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le district électoral de Lévis.

L. H. HUOT,
4071 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

## Nominations.

Bureau du Secrétaire.

Quebec, 23 mai 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Zéphirin Raymond, Eugène St. Jacques, Dominique Leduc, Léon Boileau et Jean-Baptiste Lavigne, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes. Ancienne commission révoquée.
4075

## Proclamation.

Canada, Province de Québec. } L. LETELLIER.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs

## PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 25th MAY, 1878.

Office of the Clerk of the Crown in Chancery.

Quebec, 23rd May, 1878.

Etienne Théodore Paquet, esquire, on the first day of May instant, has been elected member of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, for the electoral district of Levis.

L. H. HUOT,
4072 Clerk of the Crown in Chancery.

## Appointments.

Secretary's Office.

Quebec, 23rd May, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoind Messrs. Zephirin Raymond, Eugène St. Jacques, Dominique Leduc, Léon Boileau and Jean-Baptiste Lavigne, commissioners for the summary trial of small causes in the parish of Saint Placide, in the county of Two Mountains. Former commission revoked.
4076

## Proclamation.

Canada, Province of Quebec. } L. LETELLIER.
(L. S.)

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Count

de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre cité de Québec, le PREMIER jour du mois de JUIN mil huit cent soixante-dix-huit :—SALUT.

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au premier jour du mois de juin prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MARDI, le QUATRIEME jour du mois de JUIN prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit premier jour de juin prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, MARDI, le QUATRIEME jour du mois de JUIN prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATRIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
3619 Québec.

cillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIRST day of the month of JUNE, one thousand eight hundred and seventy eight to have been commenced and held :—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the first day of the month of June next.

NEVERTHELESS for certain causes and considerations, We have though fit further to prorogue the same to TUESDAY, the FOURTH day of the month of JUNE next, so that neither your nor any of you, on the said first day of June next, at Our said city of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on TUESDAY, the FOURTH day of the month of JUNE next, at Our said City of Quebec, personnally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this FOURTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty first year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
3620 Quebec.

## Avis du Gouvernement.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du dix-septième jour de mai courant, incorporant William Currie, marchand, Frank P. Currie, marchand et Alexander Currie, teneur de livres, tous trois de la cité de Montréal, et Alexandre Grosset, fabricant de papier, et John Thompson, constructeur de moulins, tous deux de Kinsey Falls, dans la province de Québec, pour manufacturer et vendre du papier et fournitures d'imprimeur, et de transiger toutes affaires y ayant rapport, sous le nom de "The Dominion Paper Company," avec un fonds social de deux cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune.

Daté au Bureau du Secrétaire de la province de Québec, ce vingt-unième jour de mai 1878.

F. G. MARCHAND,
4067 Secrétaire.

## Government Notices.

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing the date of the seventeenth day of May instant, incorporating William Currie, merchant, Frank P. Currie, merchant and Alexander Currie, book-keeper, all three of the city of Montreal, and Alexander Grosset, paper manufacturer, and John Thompson, mill wright, both of Kingsey Falls, in the province of Quebec, for the manufacturing of and dealing in paper, stationary and printer's supplies, and the carrying on of a general mercantile business in connexion therewith, by the name of "The Dominion Paper Company," with a total capital stock of two hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

Dated at the Office of the Secretary of the Province of Quebec, this twenty first day of May, 1878.

F. G. MARCHAND,
4068 Secretary.

PROVINCE DE QUÉBEC.

*Département des Terres de la Couronne.*

Adj. (4615). AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements, savoir :

*Canton de Bowman.*

(4e Rang.)

Lots A et 1, vendus à Charles Brown.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 23 mai 1878. 4073

PROVINCE DE QUÉBEC.

*Département des Terres de la Couronne.*

(Adj. 4614.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

*Canton Templeton.*

(5e rang.)

La vente de la ½ S. du lot No. 14, faite à George Sheppard.

(7e rang.)

La vente de la ½ N. du lot No. 26, faite à Stephen Downey.

(8e rang.)

La vente de la ½ N. du lot No. 7, faite à John Heeney.

La vente de la ½ S du lot No. 10, faite à James H. Poste.

La vente de la ½ N. du lot No. 26, faite à Denis Downey.

La vente de la ½ S. du lot No. 14, faite à Janvier Gagné.

(9e rang.)

La vente du lot No. 27, faite à John Thorburn, jr.

(10e rang.)

La vente de la ½ E. du lot No. 6, faite à Peter McLaurin.

La vente de la ½ N. du lot No. 21, faite à Luke Williams.

La vente de la ½ S. du lot No. 16, faite à Félix Courville.

(13e rang.)

La vente de la partie O. du lot No. 21, faite à Peter Latendresse.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 18 mai 1878.

PROVINCE DE QUÉBEC.

*Département des Terres de la Couronne.*

(Adj. 1576). AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

*Canton Jersey.*

(3e rang.)

Vente du lot No. 7, faite a Fortuna Loignon.

(6e rang.)

Vente du lot No. 24, faite à Fortuna Loignon.
" " No. 23, " Thomas Loignon.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Québec, 20 mai 1878. 3963

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

*Bills Privés.*

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou

PROVINCE OF QUEBEC.

*Department of Crown Lands.*

(Adj. 4615). NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned lands has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto, viz :

*Township of Bowman.*

(4th Range )

Lots A and 1, sold to Charles Brown.

E. E. TACHE,
Assistant Commissioner.

Quebec, 23rd May, 1878. 4074

PROVINCE OF QUEBEC.

*Department of Crown Lands.*

(Adj. 4614.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz:

*Township of Templeton.*

(5th range.)

S. ½ of lot No. 14, sold to George Sheppard.

(7th range.)

N. ½ of lot No. 26, sold to Stephen Downey.

(8th range.)

N. ½ of lot No. 7, sold to John Heeney.

S. ½ of lot No. 10, sold to James H. Poste.

N. ½ of lot No. 26, sold to Denis Downey.

S. ½ of lot No. 14, sold to Janvier Gagné.

(9th range.)

Lot No. 27, sold to John Thorburn, jr.

(10th range.)

E. ½ of lot No. 6, sold to Peter McLaurin.

N. ½ of lot No. 21, sold to Luke Williams.

S. ½ of lot No. 16, sold to Felix Courville.

(13th range.)

W. part of lot No. 21, sold to Peter Latendresse.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Quebec, 18th May, 1878.

PROVINCE OF QUEBEC.

*Department of Crown Lands.*

(Adj. 1576.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto.

*Township Jersey.*

(3rd range.)

Sale of lot No. 7, made to Fortuna Loignon.

(6th range.)

Sale of lot No. 24, made to Fortuna Loignon.
" " No. 23, " Thomas Loignon.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner

Quebec, 20th May, 1878. 3964

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

*Private Bills.*

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting

LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 16 mars 1878. 2095

exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly
Quebec, 16th March, 1878. 2096

## Demandes au Parlement.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de Chemin de Fer de Jonction du Lac Champlain et du Saint-Laurent et les amendements d'icelui, de manière à étendre les délais durant lesquels les travaux doivent être complétés et pour autres fins.

HONORÉ MERCIER,
Secrétaire de la dite Compagnie.
Saint-Hyacinthe, 2 mai 1878. 3777 2

La Corporation de la cité de Québec fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour divers amendements à sa charte, et notamment pour les suivants :

Que les échevins et les conseillers puissent tenir la Cour du Recorder en l'absence du Recorder; pour faire faire les trottoirs de matériaux au choix de la Corporation, et d'en recouvrer le coût des propriétaires ; pour l'émanation de debentures pour fins spéciales et notamment pour rembourser les montants entre les mains des Banquiers à Londres ; créer un fonds d'amortissement avec le produit des garanties réalisées.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.
Hotel-de-ville,
Québec, 17 mai 1878 3937 2

## Applications to Parliament.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of an Act to amend the Act of incorporation of the Lake Champlain and Saint Lawrence Junction Railway Company and amendments thereof, in order to grant a prolongation of delay for completing the road and other purposes.

HONORÉ MERCIER,
Secretary of said Company.
Saint Hyacinthe, 2nd May, 1878. 3778

The Corporation of the city of Quebec will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for divers amendments to its charter, and specially for the following:

To provide for the holding of the Recorder's Court, during the absence of the Recorder, by aldermen as well as councillors; to cause all side walks to be made with such materials as shall be decided on by the Corporation, and to recover the costs thereof from the proprietors; to be authorized to issue debentures for special purposes and specially to refund the amounts in abeyance in the hands of Bankers in London, and to provide a sinking fund with the proceeds of the collateral securities when received.

L. A. CANNON,
City Clerk.
City Hall,
Quebec, 17th May, 1878 3938

## Avis Divers.

AVIS.

La société qui existait ci-devant et qui faisait affaires dans la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, sous les nom et raison de E. & D.

## Miscellaneous Notices.

NOTICE.

The co-partnership heretofore existing and doing business in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, under the name style and

Macdonald, a été dissoute de consentement mutuel.

EDWARD MACDONALD,
DUNCAN MACDONALD,

Saint-Jean, 15 mai 1878. 3989

---

AVIS.

Une action en séparation de biens a été intentée par Alphonsine Martin, contre Clovis Dame, cordonnier, de la ville de Beauharnois, dans le district de Beauharnois, son mari, dans la cour supérieure, pour le district de Beauharnois, sous No. 563. 3799 2

---

AVIS.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés sous les nom et raison de Charles Garth & Cie., a été dissoute par l'expiration du temps.

CHARLES GARTH,
HENRY W. GARTH.

Montréal, 1er mai 1878.

A l'égard de ce qui précède, les soussignés ont formé une société pour conduire les affaires sous les même nom et raison de Charles Garth & Cie.

HENRY W. GARTH,
JNO. H. GARTH.

Montréal, 1er mai 1878. 3769 2

---

Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Saint-Hyacinthe } No. 2035.

Dame Marie Malot, de la paroisse de Sainte-Marie Madeleine, dans le dit district, épouse de Philéas Aubertin, et dûment autorisée par le juge à ester en justice à l'effet des présentes,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Philéas Aubertin, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le vingtième jour d'avril courant.

DeLABRUÈRE & BEAUCHEMIN,
Avocats de la demanderesse.

Saint Hyacinthe, 24 avril 1878. 3431 5

---

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal } No. 2115.

Michael F. J. Quinn, étudiant en droit, de la cité de Montréal, Demandeur ; vs. Dame Mary F. Harty, épouse du dit Michael F. J. Quinn, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée dans cette cause.

KILLER & McCORKILL,
Procureurs du demandeur.

Montréal, 16 mai 1878. 3925 2

---

Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Mary Donohoe, de la cité de Montréal, épouse d'Henry McVettie, du même lieu, commerçant, dûment autorisé à ester en justice par ordre d'un des juges de Sa Majesté de la cour supérieure,

Demanderesse ;

et

Le dit Henry McVettie, Défendeur.

La demanderesse a instituée une action en séparation de biens en cette cause.

CURRAN & COYLE.

Montréal, 23 avril 1878. 3473 5

firm of E. & D. Macdonald, has been dissolved by mutual consent.

EDWARD MACDONALD,
DUNCAN MACDONALD,

Saint Johns, 15th May, 1878. 3990

---

NOTICE.

An action for separation of property has been instituted by Alphonsine Martin, against Clovis Dame, of the town of Beauharnois, in the district of Beauharnois, her husband, in the superior court, for the district of Beauharnois, under No. 563. 3800

---

NOTICE.

The co-partnership heretofore existing between the undersigned under the name style and firm of Charles Garth & Co., having expired by limitation of time is therefore dissolved.

CHARLES GARTH,
HENRY W. GARTH.

Montreal, 1st May, 1878.

With reference to the above, the undersigned have formed a co-partnership to carry on the business under the same name style and firm of Charles Garth & Co.

HENRY W. GARTH,
JNO. H. GARTH.

Montreal, 1st May, 1878. 3770

---

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. } No. 2035.

Dame Marie Malot, of the parish of Sainte Marie Madeleine, in the said district, wife of Philéas Aubertin, duly authorized to appear in judicial proceedings for the purposes hereof,

Plaintiff ;

vs.

The said Philéas Aubertin, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the twentieth day of April instant.

DeLABRUERE & BEAUCHEMIN.
Attorneys for plaintiff.

Saint Hyacinthe, 24th April, 1878. 3432

---

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2115.

Michael F. J. Quinn, of the city of Montreal, student at law, Plaintiff ; vs. Dame Mary F. Harty, wife of the said Michael F. J. Quinn, Defendant.

An action for separation *de corps et de biens* has issued in this cause.

KILLER & McCORKILL,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 16th May, 1878. 3926

---

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Mary Donohoe, of the city of Montreal, wife of Henry McVettie, of the same place, trader, duly authorized to *ester en justice* by an order of one of the Majesty's justice, of the superior court,

Plaintiff ;

and

The said Henry McVettie, Defendant.

The plaintiff has instituted an action for *séparation de biens* in this cause.

CURRAN & COYLE.

Montreal, 23rd April, 1878. 3474

## Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Louis Ratelle, commerçant, de la ville de Terrebonne, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Boulevard, en la ville de Terrebonne, jeudi, le sixième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

O. FORGET,
Syndic officiel.

Terrebonne, 20 mai 1878. 3949

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Cyrille Contant, maçon, ci-devant de la cité et du district de Montréal, et maintenant de la paroisse de Beauharnois, failli.

Mercredi, le vingt-sixième jour de juin prochain, le soussigné failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CYRILLE CONTANT,
Par L. O. TAILLON,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 21 mai 1878. 4009

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alphonse Denis, imprimeur et commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Une assemblée des créanciers du failli ci-dessus nommé, aura lieu en mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le onzième jour de juin prochain, à dix heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge au taux de trente-trois centins dans la piastre, payable un quart comptant, et la balance à six, dix et quinze mois, du quatorze mai courant, par les billets du failli endossés par L. F. Morison, écuyer.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 23 mai 1878. 3995.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frs. Laroche & Cie., faisant affaires à Rimouski, comme marchands généraux, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le quatrième jour de juin 1878, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et règler les affaires généralement.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec 21 mai 1878. 4013

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Homer L. Lay, marchand, du township d'Ely, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, syndic officiel, du village de Waterloo, ai été appointé syndic en cette affaire. Les créanciers n'ayant pas encore filé de réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et de s'assembler à mon bureau, mardi, le onzième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant midi, pour nommer des inspecteurs, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, 16 mai 1878. 3999

## Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Louis Ratelle, of the town of Terrebonne, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, n the town of Terrebonne, Boulevard street, on Thursday, the sixth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

O. FORGET,
Official assignee.

Terrebonne, 20th May, 1878. 3950

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Cyrille Contant, mason, heretofore of the city and district of Montreal, and now of the parish of Beauharnois, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty sixth day of June next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

CYRILLE CONTANT,
By L. O. TAILLON,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 21st May, 1878. 4010

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alphonse Denis, printer and trader, of the city of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the eleventh day of June next, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge at the rate of thirty three cents in the dollar, payable a quarter cash, and the balance at six, ten and fifteen months, from the fourteenth day of May instant, by the insolvent's promissory notes, endorsed by L. F. Morison, esquire.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint Hyacinthe, 23rd May, 1878. 3996

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Frs. Laroche & Co., transacting business at Rimouski, as general store keepers, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, Peter street, Quebec, on Tuesday, the fourth day of June, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 21st May, 1878. 4014

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Homer L. Lay, trader, of the township of Ely, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, official assignee, of the village of Waterloo, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, on Tuesday, the eleventh day of June now next, at ten of the clock in the forenoon, to appoint inspectors, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, 16th May, 1878. 4000

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Aronson, de Thurso, district d'Ottawa, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la ville d'Aylmer, mercredi, le cinquième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. BOURGEAU,
Syndic officiel.

Aylmer, 15 mai 1878. 3953

---

Acte pour pourvoir à la liquidation des Compagnies d'Assurance Maritime contre l'Incendie, incorporées et insolvables,

et

Acte de faillite de 1875 et ses amendements.

Dans l'affaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, faillie.

Nous, soussignés, Philips S. Ross, William T. Fish et George H. Dumesnil, tous de la cité de Montréal, avons été nommées par acte spécial du Parlement du Canada, passé à sa dernière session, acte intitulé, "Acte pour venir en aide à La Compagnie d'Assurance Agricole du Canada," syndics-conjoints dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

PHILIPS S. ROSS,
WM. T. FISH,
G. H. DUMESNIL,
Syndic-conjoints.

Daté à Montréal, ce seizième jour de mai 1878. 3957

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Beckham, Montréal, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS.
Syndic officiel.

Montréal, 17 mai 1878. 4051

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François St. Pierre, épicier, de Saint-Sauveur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, mercredi, le cinquième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic.

Bureau : No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec,
Québec, 22 mai 1878. 4053

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Anthony McKeand et James McKeand Cochrane, tous deux des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme marchands à commission en société, sous les nom et raison d'Anthony McKeand & Cie., entrepreneurs, faillis.

Un bordereau de dividendes de la composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour la composition sera payée.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 22 mai 1878. 4035

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Aronson, of Thurso, district of Ottawa, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Aylmer, on Wednesday, the fifth day of June, A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. BOURGEAU,
Official assignee.

Aylmer, 15th May, 1878. 3954

---

An act to make provision for the winding up of insolvent incorporated Fire or Marine Insurance Companies,

and

Insolvent act of 1875 and amendments thereto.

In the matter of the Canada Agricultural Insurance Company, Insolvents.

We, the undermentioned, Philips S. Ross, William T. Fish and George H. Dumesnil, all of the city of Montreal, have been appointed by special act of the Parliament of Canada, passed during its last session intituled, "An act to grant relief of the Canada Agricultural Insurance Company," joint assignees in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before us within one month.

PHILIPS S. ROSS,
WM. T. FISH,
G. H. DUMESNIL,
Joint assignees.

Dated at Montreal, this sixteenth day of May, 1878. 3958

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Beckham, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 17th May, 1878. 4052

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François St. Pierre, of Saint Sauveur, grocer, an Insovent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Wednesday, the fifth day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.

Office : No. 114, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec,
Quebec, 22nd May, 1878. 4054

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Anthony McKeand and James McKeand Cochrane, both of the city and district of Montreal, carrying on business there as commission merchants, in partnership, under the name and firm of Anthony McKeand & Co., Insolvents.

A dividend sheet of the composition has been prepared open to objection until the tenth day of June, A. D. 1878, after which composition will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 22nd May, 1878. 4036

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Norman C. Baldwin et Wright Sleeper, associés, sous la raison sociale de The Coaticooke Mills Co., faillie.

Une assemblée des créanciers dans cette affaire sera tenue à mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, mardi, le onzième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour autoriser le transport de certaine propriété immobilière appartenant à la dite succession des faillis, à un créancier qui possède une hypothèque sur icelle, comme garantie de sa réclamation, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 22 mai 1878. 4049

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bond, Frères, faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue dans le bureau de Craig & Moffat, 11, rue Saint-Sacrement, mardi, le onzième jour de juin A. D. 1878, à onze heures a. m., pour considérer les honoraires à être payés au syndic, et pour le réglement des affaires en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 22 mai 1878. 4037

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Lamoureux, ci-devant négociant, de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, et maintenant failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un act de consentement à sa décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et mardi, le vingt-cinquième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour faire notifier la décharge ainsi effectuée.

CHARLES LAMOUREUX,
Par JETTE, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 18 mai 1878. 4063

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alcime Hurteau, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 22 mai 1878. 4047

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Desmarteau, ci-devant négociant, de la cité et du district de Montréal, et maintenant failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de consentement à sa décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et mardi, le vingt-cinquième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour faire ratifier la décharge ainsi effectuée.

CHARLES DESMARTEAU,
Par JETTÉ, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 18 mai 1878. 4061

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Norman Baldwin and Wright Sleeper, co-partners, under style of The Coaticook Mills Co., Insolvents.

A meeting of the creditors in this matter will be held at my office, No. 115, [Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Tuesday, the eleventh day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of authorising the transfer of certain real estate belonging to the estate of the insolvents, to a creditors who holds a hypothec thereon as security for his claims, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 22nd May, 1878. 4050

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Bond, Brothers, Insolvents.

A meeting of the creditors will be held within the office of Craig & Moffat, 11, Saint Sacrament street, on Tuesday, the eleventh day of June, A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., for the purpose of considering the remuneration to be paid to the assignee, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 22nd May, 1878. 4038

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Lamoureux, heretofore trader, of the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, an now, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of consent to discharge executed in his favor by his creditors, and on Tuesday, the twenty fifth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHARLES LAMOUREUX,
By JETTE, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 18th May, 1878. 4064

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alcime Hurteau, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so will please file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee

Office of Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 22nd May, 1878. 4048

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Desmarteau, heretofore trader, of the city and district of Montreal, and now an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of consent and discharge executed in his favor by his creditors, and on Tuesday, the twenty fifth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHARLES DESMARTEAU,
By JETTÉ, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 18th May, 1878. 4062

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph William Crevier, ci-devant négociant, de la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, et maintenant failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un consentement à sa décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, et mardi, le vingt-cinquième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour faire ratifier la décharge ainsi effectuée.

JOSEPH WILLIAM CREVIER,
Par JETTÉ, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 18 mai 1878. 4065

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de O. T. Paradis, failli ; et L. J. Lajoie, syndic.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de décharge exécuté par la majorité requise de ses créanciers, et le vingt-septième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification.

O. T. PARADIS,
Par F. VANASSE,
4007 Son procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de La Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires à Saint-Césaire, faillie.

Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le onzième jour de juin prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic-officiel.

Saint-Hyacinthe, 23 mai 1878. 3997

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Samuel H. May *et al.*, Demandeurs ; contre W. Lewis Cooke & Harlan Tupper, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

PETER COWAN,
Syndic officiel.

Sweetsburgh, P. Q., 22 mai 1878. 3991

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. Lewis Cook et Harlan Tupper, tous deux du village de Sutton, dans le district de Bedford, manufacturiers et commerçants, y faisant affaires comme tels en société, sous les nom et raison de Cook & Tupper, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le palais de justice, à Sweetsburgh, dans le dit district, à Bedford, lundi, le dixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

PETER COWAN,
Syndic officiel.

Sweetsburgh, P. Q., 22 mai 1878. 3993

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph William Crevier, heretofore trader, of the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, and now an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of consent to discharge executed in his favor by his creditors, and on Tuesday, the twenty fifth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPH WILLIAM CREVIER,
By JETTE, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 18th May, 1878. 4066

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of O. T. Paradis, an Insolvent ; and L. J. Lajoie, assignee.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of discharge executed by the requisite majority of his creditors, and on the twenty seventh day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of it.

O. T. PARADIS,
Per F. VANASSE,
4008 His attorney *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of "La Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire," body politic and corporated, having its place of business at Saint-Césaire, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the eleventh day of June next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of its affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 23rd May, 1878. 3997

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Bedford. } *Superior Court.*

Samuel H. May *et al.*, Plaintiffs ; against W. Lewis Cook & Harlan Tupper, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

PETER COWAN,
Official assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 22nd May, 1878. 3992

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. Lewis Cook and Harlan Tupper, both of the village of Sutton, in the district of Bedford, manufacturers and traders, there carrying on business as such in co-partnership, under the name and style of Cook & Tupper, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburgh, in said district, of Bedford, on Monday, the tenth day of June next, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

PETER COWAN,
Official assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 22nd May, 1878. 3994

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. C. Griggs, du village de Granby, province de Québec, failli.

Je, soussigné, T. W. Higgins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

T. W. HIGGINS,
Syndic.

309, rue Saint-Antoine.
Montréal, 2 mai 1878. 3955

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James K. Pollock, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge, et mercredi, le vingt-sixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge.

JAMES K. POLLOCK,
Par JOSEPH & BURROUGHS,
Procureurs *ad litem.*
4043

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joachim Vigneux, failli.

Le vingt-sixième jour de juin prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOACHIM VIGNEUX,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs *ad litem.*
Saint-Hyacinthe, 13 mai 1878. 3795 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Bedford. } *Cour Supérieure— District de Bedford.*

Charles McWilliams, Demandeur; vs. Anthony S. Dewey, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 13 mai 1878. 3815 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Maxime Decary, commerçant, de Notre-Dame de Toutes Grâces, district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 15 mai 1878. 3867 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert T. Raynes, écuyer, commerçant, de la côte Saint-Antoine, district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'à lundi, le troisième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payables.

CHARLES HOLLAND,
Syndic.

Bureau de la Banque Ontario,
No. 6, Place d'Armes,
Montréal, 14 mai 1878. 3871 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. C. Griggs, of the village of Granby, province of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, T. W. Higgins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

T. W. HIGGINS,
Assignee.

309, Saint Antoine street.
Montreal, 2nd May, 1878. 3956

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James K. Pollock, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on Wednesday, the twenty sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge.

JAMES K. POLLOCK,
By JOSEPH & BURROUGHS,
Attorneys *ad litem.*
4044

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Saint Hyacinthe. } *Superior Court.*

In the matter of Joachim Vigneux, an Insolvent.

The twenty sixth day of June next, the undersigned will apply to the judge of the said court for discharge under the said act.

JOACHIM VIGNEUX,
By FONTAINE & MORISON,
His attorneys *ad litem.*
Saint Hyacinthe, 13th May, 1878. 3796

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Bedford. } *Superior Court—District of Bedford.*

Charles McWilliams, Plaintiff; vs. Anthony L. Dewey, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 13th May, 1878. 3816

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACT.

In the matter of Maxime Decary, of Notre-Dame de Toutes Grâces, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend upon immoveables has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of June, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 15th May, 1878. 3868

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert T. Raynes, of côte Saint-Antoine, district of Montreal, esquire, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the third day of June, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

CHARLES HOLLAND,
Assignee.

Office of the Ontario Bank,
No. 6, Place d'Armes,
Montreal, 14th May, 1878. 3872

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de I. & H. Demers, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions au bureau d'Evans & Riddell, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, jusqu'à mardi, le quatrième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 15 mai 1878. 3877 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexis Trudeau, du village de Farnham Ouest, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Janvier, Joseph Trudeau, sous les nom et raison de Trudeau & Frères, faillis.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'à lundi, le quatrième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 14 mai 1878. 3869 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de François Brière, tant individuellement que comme membre de la société de McCauley & Brière, failli.

Mardi, le deuxième jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS BRIERE,
Par L. E. PANNETON,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 21 mai 1878. 3873 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léon Julien, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et est sujet à objection jusqu'au premier jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 15 mai 1878. 3851 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Foulds, failli.

Vendredi, le quatorzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN FOULDS,
Par JOSEPH & BURROUGHS,
Procureurs *ad litem.*

3671 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert J. Smith, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le cinquième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ROBERT J. SMITH,
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 27 avril 1878. 3525 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of I. & H. Demers, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection at the office of Evans & Riddell, No. 22, Saint John street, Montreal, until Tuesday, the fourth day of June next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 15th May, 1878. 3878

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexis Trudeau, of the village of West Farnham, individually as having doing business in co-partnership with Janvier, Joseph Trudeau, under the name or firm of Trudeau & Frères, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of June A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 14th May, 1878. 3870

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of François Brière, as well indivi dually as a member of the firm of McCauley & Brière, an Insolvent.

On Tuesday, the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under this act.

FRANÇOIS BRIERE,
Per L. E. PANNETON,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 21st May, 1878. 3874

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Léon Julien, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of June next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 15th May, 1878. 3852

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John Foulds, an Insolvent.

On Friday, the fourteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

JOHN FOULDS,
By JOSEPH & BURROUGHS,
Attorneys *ad litem.*

3672

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Robert J. Smith, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts on the fifth day of June next.

ROBERT J. SMITH,
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 27th April, 1878. 3526

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. McHardy, commerçant, de Drummondville, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau du soussigné, à Arthabaskaville, lundi, le troisième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération un acte de composition et décharge exécuté en cette affaire, dont les conditions sont le paiement d'une composition de vingt centins dans la piastre, payable en trois versements égaux, à six, douze et dix-huit mois respectivement, devant être garantis par les billets promissoires du dit James A. McHardy, faits à l'ordre de celui-ci, endossés par lui, par William J. Watts et Thomas Batham, les délais devant compter de la date des billets.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 15 mai 1878. 3881 2

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Lamontagne, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés que, lundi, le troisième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer vingt-cinq cents dans la piastre, en deux versements, l'un le premier août, et l'autre le premier décembre prochain, sans garantie.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 13 mai 1878. 3843 2

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Lacoste dit Languedoc, de la ville de Longueuil, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été déclaré en cette affaire sur les propriétés suivantes, lot No. 6. de la subdivision du lot No. 348, aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Longueuil, partie du lot No. 82, aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Longueuil, sujet à contestation jusqu'au dixième jour de juin prochain, après lequel jour le dit dividende sera payable.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 15 mai 1878. 3855 2

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Onésime Généreux, entrepreneur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Les créanciers du dit failli sont priés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le troisième jour de juin 1878, à trois heure p. m., pour autoriser le syndic à rétrocéder à P. A. Fauteux *et al.*, ces lopins de terre connus sous les Nos. 10 et 11, 22 et 23, du plan de la subdivision du lot officiel No. 2506, de la paroisse de Montréal, sur lesquels ils ont une hypothèque, suivant les conditions du dit P. A. Fauteux *et al.*, par lesquelles ils s'obligent de payer certaines charges, et en outre de décharger la succession du failli pour le montant de leur hypothèque.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 15 mai 1878. 3887 2

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James A. McHardy, of the village of Drummondville, trader, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of the undersigned, at Arthabaskaville, on Monday, the third day of June next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of taking into consideration a deed of composition and discharge executed in this matter, the terms of which are the payment of a composition of twenty cents in the dollar, payable in three equal instalments, at six, twelve and eighteen months respectively, to be secured by the promissory notes of the said James A. McHardy, made at his order, endorsed by him, by William J. Watts and Thomas Batham, the said terms to be computed from the date of the notes.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 15th May, 1878. 3882

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Theophile Lamontagne, of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the third day of June next, at three o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay twenty five cents in the dollar, in two instalments, the first on the first day of August, and the second on the first day of December next, without any security.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 13th May, 1878. 3844

---

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Lacoste dit Languedoc, of Longueuil, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of the following real estate, lot No. 6, of the subdivision of lot No. 348, of the official plan and book of reference for the town of Longueuil, and part of lot No. 82, of the official plan and book of reference for the town of Longueuil, subject to objection until the tenth day of June next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 15th May, 1878. 3856

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Onesime Genereux, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are requested to meet at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the third day of June, 1878, at three o'clock p. m., to authorize the assignee to reconvey to P. A. Fauteux *et al.*, those certain lots of land known as Nos. 10 and 11, 22 and 23, of the subdivision plan of lot official No. 2506, of the parish of Montreal, upon which they have a mortgage upon the terms and conditions of the said P. A. Fauteux *et al.*, assuming the payment of certain charges, and further discharging the estate of the insolvent for the amount of their mortgage.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 15th May, 1878. 3888

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Rémi Courcelles, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'au premier jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 15 mai, 1878. 3853 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. S. Wood & Cie., faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mardi, le quatrième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour fixer les honoraires du syndic et des inspecteurs, pour donner au syndic des instructions générales pour terminer les affaires concernant la dite succession.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 15 mai 1878. 3875 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. T. Constantin, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, par lequel un premier et dernier dividende a été déclaré en faveur de ceux de ses créanciers qui participent dans les deux mille piastres payées au syndic par Dame Ursule Fiset, et sujet à objection jusqu'au sixième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables.
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 15 mai 1878. 3891 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Bedford.

Dans l'affaire d'Elijah J. Briggs et William H. Briggs, commerçants, de Stanbridge Est, dans le dit district de Bedford, tant individuellement que comme associés sous les nom et raison de E. J. Briggs & Fils, faillis.

Mardi, le onzième jour de juin prochain, les soussignés tant individuellement que comme associés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ELIJAH J. BRIGGS,
WILLIAM H. BRIGGS.
Par BUCHANAN & BAKER,
Ses procureurs *ad litem.*

Sweetsburg, P. Q., 6 mai 1878. 3645 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Robert Heyneman et Samuel Henry Brandon Harris, ci-devant marchands, commerçants et associés, faisant affaires ensemble en société à Montréal, sous les nom et raison de Heyneman & Harris, faillis.

Mardi, le vingt-huitième jour de mai prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ROBERT HEYNEMAN,
SAMUEL HENRY BRANDON HARRIS,
Par HUTCHINSON & WALKER,
3367 5 Leurs procureurs *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Remi Courcelles, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of June next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 15th May, 1878. 3854

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. S. Wood & Co., Insolvents.

The creditors are hereby notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Tuesday, the fourth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to fix the remuneration of the assignee and inspectors, and to instruct the assignee generally as to closing matters in connection with the estate.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 15th May, 1878. 3876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. T. Constantin, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared in this matter, whereby a first and final dividend has been declared to those of his creditors participating in two thousand dollars paid to the assignee by Dame Ursule Fiset, open to objection up to the sixth day of June next, after which it will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants.
353, Notre Dame street,
Montreal, 15th May, 1878. 3892

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Bedford.

In the matter of Elijah J. Briggs and William H. Briggs, traders, of Stanbridge East, in said district of Bedford, individually and as co-partners under the name style and firm of E. J. Briggs & Son, Insolvents.

On Tuesday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge both individually as partners under the said act.

ELIJAH J. BRIGGS,
WILLIAM H. BRIGGS.
Per BUCHANAN & BAKER.
Their attorneys *ad litem.*

Sweetsburg, P. Q., 6th May, 1878. 3646

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Robert Heyneman and Samuel Henry Brandon Harris, heretofore merchants, traders and co-partners, carrying on business together in co-partnership at Montreal, under the style and firm of Heyneman & Harris, Insolvents.

On Tuesday, the twenty eighth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROBERT HEYNEMAN,
SAMUEL HENRY BRANDON HARRIS,
Per HUTCHINSON & WALKER,
3368 His attorneys *ad litem.*

ACTF DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans 'affaire de Hermidas Gariépy, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et est sujet à objection jusqu'au premier jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 15 mai 1878. 3849 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Guérin, commerçant, du village de Philipsburg, dans le dit district de Bedford, failli.

Mardi, le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GUÉRIN,
Par BUCHANAN & BAKER,
Ses procureurs *ad litem.*

Sweetsburgh P. Q., 6 mai 1878. 3643 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Hugh MacAdams, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le cinquième jour de juin prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

HUGH MACADAMS,
Par CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 27 avril 1878. 3523 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Raymond Baker, failli et requérant pour décharge.

Mardi, le vingt-huitième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

L. R. BAKER,
Par JUDAH & BRANCHAUD,
Ses procureurs *ad litem.*

Beauharnois, 20 avril 1878. 3375 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Scroggie, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le trente-unième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM SCROGGIE,
Par J. MONAGHAN,
Son procureur *ad litem.*

3427 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Dwyer, des cité et district de Montréal, charron, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN DWYER,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 25 avril 1878. 3425 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Hermidas Gariépy, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of June next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 15th May, 1878. 3850

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

Province of Quebec, District of Bedford. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Guérin, of the village of Philipsburg, in said district of Bedford, trader, an Insolvent,

On Tuesday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH GUÉRIN,
By BUCHANAN & BAKER,
His attorneys *ad litem.*

Sweetsburgh P. Q., 6th May, 1878. 3644

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Hugh MacAdams, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts on the fifth day of June next.

HUGH MACADAMS,
By CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 27th April, 1878. 3524

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec. District of Beauharnois. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Raymond Baker, Insolvent and petitioner for discharge.

On Tuesday, the twenty eighth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

L. R. BAKER,
Per JUDAH & BRANCHAUD,
His attorney *ad litem.*

Beauharnois, 20th April, 1878. 3376

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William Scroggie, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the thirty first day of May next, the undersigned will apply to ihe said court for his discharge under the said act.

WILLIAM SCROGGIE,
By J. MONAGHAN,
His attorney *ad litem.*

3428

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John Dwyer, of the city and district of Montreal, carriage maker, an Insolvent.

On Monday, the twenty seventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

JOHN DWYER,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 25th April, 1878. 3426

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Félix Callahan, individuellement et comme associé dans la raison sociale de Callahan & Co., and Callahan & Meany, failli.

Mercredi, le vingt-neuvième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

FELIX CALLAHAN,
Par JUDAH & BRANCHAUD,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 24 avril 1878. 3415 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec.
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George H. Farrar and Louis Denault, commerçants, Montréal, individuellement et comme associés sous les nom et raison de Farror & Denault, faillis.

Le trente-unième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FARROR & DENAULT,
Par J. MANAGHAN,
Leur procureur *ad litem.*

Montréal, 23 avril 1878. 3429 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Napoléon Collette, ci-devant négociant, de la paroisse de Verchères, dans le district de Montréal, et maintenant failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

NAPOLEON COLLETTE,
Par JETTÉ, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 10 mai 1878. 3761 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Brodeur, constructeur, de la ville de Saint-Jean, P. Q., failli.

Avis public est par les présentes donné que lundi, le troisième jour de juin prochain, à neuf heures a. m., au bureau du soussigné, en la ville de Farnham, il y aura une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge produit par le dit failli.

S. NOISEUX,
Syndic.

Farnham, 15 mai 1878. 3923 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Louis Forgue, hotelier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, fils, comptable, de la dite ville de Saint-Jean, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations sous un mois, ils sont en outre notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 33, rue Saint-Charles, en la dite ville de Saint-Jean, vendredi, le trente et unième (31) jour de mai prochain (1878), à deux heures p. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge portant avoir été signé par la majorité de ses créanciers, les conditions du dit acte sont de dix cents dans la piastre, payable dans six mois, à compter du premier mai prochain, avec endosseur.

LOUIS A. AUGER, Fils,
Syndic

Saint-Jean, 26 avril 1878. 3905 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Felix Callahan, individually as well as co-partners of Callahan & Co., and Callahan & Meany, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty ninth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

FELIX CALLAHAN,
By JUDAH & BRANCHAUD,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 24th April, 1878. 3416

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of George H. Farrar & Louis Denault, traders, of Montreal, individually and as co-partners under the name style and firm of Farror & Denault, Insolvents.

On the thirty first day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FARROR & DENAULT,
By J. MANAGHAN,
Their attorney *ad litem.*

Montreal, 23rd April, 1878. 3430

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Napoleon Collette, heretofore trader, of the parish of Vercheres, in the district of Montreal, and now an Insolvent.

On Wednesday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NAPOLEON COLLETTE,
By JETTÉ, BEIQUE, CHRISTIN & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 10th May, 1878. 3762

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Théophile Brodeur, of the town of Saint Johns, P. Q., builder, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the third day of June next, at nine o'clock a. m., at the office of the undersigned, in the town of Farnham, there will be a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge filed by the said insolvent.

S. NOISEUX,
Assignee.

Farnham, 15th May, 1878. 3924

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Forgue, hotel-keeper, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, junior, accountant, of the town of Saint John's aforesaid, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 33, Saint Charles street, in the said town of Saint John's, on Friday, the thirty first (31) day of May next, (1878), at two o'clock p. m., for the purpose of taking into consideration a deed for the ordering of the affairs of composition and discharge executed in this matter, the terms of which are the payment of ten cents in the dollar, payable at six months, from the first day of May, endorsed.

LOUIS A. AUGER, Junior,
Assignee.

Saint John's, 26th April, 1878. 3906

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Isaie Dazé, fabricant de chaussures, de Hull, district d'Ottawa, tant personnellement que comme co-associés dans la société Dazé & Cie., failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu desdits actes.

ISAIE DAZÉ,
Par C. V. H. FERLAND,
Son procureur *ad litem.*

Hull, 15 mai 1878. 3927 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Pierre Charette, commerçant, du village de la "Pointe-à-Gatineau," comté et district d'Ottawa, failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE CHARETTE,
Par C. V. H. FERLAND,
Son procureur *ad litem.*

Hull, 13 mai 1878. 3929 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Margaret J. Carty et Jacob Scott, fils, faillis.

Le deuxième jour de juillet prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARGARET J. CARTY,
JACOB SCOTT, Fils,
Par IVES, BROWN & MERRY,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 17 mai 1878. 3921 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Isaie Dazé, of Hull, district of Ottawa, shoemaker, as well personnaly as copartners in the firm of Dazé & Co., an Insolvent.

Wednesday, the nineteenth day of June next, the undersigned will demand to the said court his discharge under the said acts.

ISAIE DAZÉ,
Per C. V. H. FERLAND,
His attorney *ad litem.*

Hull, 15th May, 1878. 3928

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Pierre Charette, of Gatineau Point village, county and district of Ottawa, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PIERRE CHARETTE,
By C. V. H. FERLAND,
His attorney *ad litem.*

Hull, 13th May, 1878. 3930

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Margaret J. Carthy and Jacob Scott, junior, Insolvents.

On the second day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARGARET J. CARTY,
JACOB SCOTT, Junior,
Per IVES, BROWN & MERRY,
Their attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 17th May, 1878. 3922

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869, 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présentrequises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Ces lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous les numéros deux mille cent quatre-vingt-un à deux mille deux cent deux, inclusivement, Nos. 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201 et 2202, et deux mille

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACTS OF 1869, 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Those certain lots of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the parish of Montreal, by the numbers two thousand one hundred and eighty one to two thousand two hundred and two, both inclusive, Nos. 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197,

deux cent quatre 2204, et contenant une superficie de quatre mille neuf cent cinquante pieds, mesure anglaise, plus ou moins.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 23 mars 1878. 2581 9
[Première publication, 30 mars 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'André Bisson, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro deux cent vingt-sept (227), sur les plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, de la contenance de quarante pieds et quatre pouces de front sur une profondeur irrégulière, formant une superficie de trois mille huit cent quatre pieds; borné en front par la rue Lagauchetière, en arrière par Jean-Bte. Homier, du côté sud-ouest par la rue Saint-Constant, et du côté nord-est par les héritiers McGinnis—avec une maison en brique à deux côtés dessus construite.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 22 mai 1878. 3847
[Première publication, 25 mai 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. B. Richer, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain ou emplacement situé sur la rue Beaudry, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro trois, de



2198, 2199, 2200, 2201 and 2202, and two thousand two hundred and four 2204, and containing a total area of four thousand nine hundred and fifty feet in superficies, english measure, more or less.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street,
Montreal, 23rd March, 1878. 2582
[First published, 30th March, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of André Bisson, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described and belonging to the estate of the insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot of land situate and being in Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and designated as lot number two hundred and twenty seven (227), on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, measuring forty feet four inches in front by an irregular depth, and containing three thousand eight hundred and four feet in superficies ; bounded in front by Lagauchetiere street, in rear by Jean Bte. Homier, on the south west side by Saint Constant street, and on the north east side by the heirs McGinnis —with a brick house divided into two dwellings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 22nd May, 1878. 3848
[First published, 25th May, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. B. Richer, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate on Beaudry street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward aforesaid, as number three, of the

la subdivision du numéro mille quatorze (1014-3)—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle reservée pour les affaires de faillites, VENDREDI, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 10 avril 1878. 3019 3
[Première publication, 13 avril 1878]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zotique Terriault, de la cité et du district de Montréal, contracteur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Deux lots de terre situés sur la rue Saint-Christophe, connus et désignés comme étant les Nos. 12 et 13, de la subdivision du No. 1193, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, contenant chacun quarante pieds de front sur soixante et sept pieds de profondeur—avec bâtisses et autres dépendances dessus construites.

2. Certains emplacements situés sur la rue Maple, connus et désignés comme étant les Nos. 86, 87, 88 et 89, de la subdivision du No. 1207, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, contenant chacun vingt-quatre pieds de front sur quatre-vingt quatorze pieds de profondeur.

3. Un lot de terre situé sur la rue Saint-André, connu et désigné comme faisant partie du No. 871, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur; borné en front par la rue Saint-André, d'un côté par le No. 872, d'un autre côté par les représentants de feu Guillaume David, et en arrière par une ruelle—avec maisons et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendus au bureau de Louis Dupuy, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT ET UNIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 11 avril 1878. 3097 3
[Première publication, 13 avril 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Roy, en sa qualité de curateur à la succession de feu Louis Catellier, en son vivant, menuisier, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans



subdivision of number one thousand and fourteen (1014-3)—with a wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected, and other dependencies.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montreal, 10th April, 1878. 3020
[First published, 13th April, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Zotique Terriault, of the city and district of Montreal, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the hereinafter described immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Two lots of land situate on Saint Christophe street, known and designated as Nos. 12 and 13, of the subdivision of No. 1193, on the official plan and book of reference for Saint James ward, of the said city of Montreal, measuring forty feet each in front by sixty seven feet in depth—with the buildings and other dependencies thereon erected.

2. Certain lots situate on Maple street, known and designated as Nos. 86, 87, 88 and 89, of the subdivision of No. 1207, on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, of the said city of Montreal, each lot measuring twenty four feet in front by ninety four feet in depth.

3. A lot of land situate on Saint Andrews street, known and designated as forming part of No. 871, on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, of the said city of Montreal, measuring forty feet in front by one hundred and fifty feet in depth; bounded in front by Saint Andrew's street, on one side by No. 872, on the other side by the representatives of the late Guillaume David, and in rear by a lane—with houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at Louis Dupuy's office, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, on FRIDAY, the TWENTY FIRST day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Louis Dupuy's Office,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 11th April, 1878. 3098
[First published, 13th April, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Damase Roy, in his quality of curator to the vacant estate of the late Louis Catellier, in his lifetime, joiner, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article

son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Trois lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de Montréal, et connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village, sous les numéros deux cent quarante et un, deux cent quarante-deux et deux cent quarante-trois, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (166-241, 166-242, 166-243), contenant chacun des dits lopins de terre, vingt et un pieds en front, sur quatre-vingt pieds en profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

2. Quatre lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de Montréal, et connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous les numéros deux cent quarante-quatre, deux cent quarante-cinq, deux cent quarante-six et deux cent quarante-sept, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (Nos. 166-244. 166-245, 166-246, 166-247,) contenant chacun des dits lopins de terre vingt et un pieds et trois pouces en front sur quatre-vingt pieds de profondeur, à l'exception toutefois du lopin en dernier lieu désigné, lequel contient vingt-deux pieds et trois pouces en front sur vingt-cinq pieds neuf pouces en arrière, sur la profondeur de quatre-vingt pieds, —avec trois rangées de maisons en bois à trois étages, lambrissées en briques, hangards et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, MERCREDI, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 10 avril 1878. 3021 3
[Première publication, 13 avril 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Alexander, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus au temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier, comme partie du lot numéro treize cent deux No. (1302) ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, en arrière par une ruelle en commun avec les propriétaires voisins, d'un côté au sud-ouest par la propriété de Sir Hugh Allan, et de l'autre côté au nord-est par la rue de l'Université, contenant vingt six pieds huit pouces de front et

700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Three lots of land situate and being in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said village, as numbers two hundred and forty one, two hundred and forty two and two hundred and forty three, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (166–241, 166–242, 166–243), each of the said lots measuring twenty one feet in front by eighty feet in depth, english measure, and more or less, without warranty as to precise contents.

2. Four lots of land situate in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as numbers two hundred and forty four, two hundred and forty five, two hundred and forty six and two hundred and forty seven, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (Nos. 166–244, 166–245, 166–246, 166–247), each of the said lots measuring twenty one feet three inches in front by eighty feet in depth, except however the lot lastly described, which measures twenty two feet three inches in front by twenty five feet nine inches in rear, by eighty feet in depth—with three rows of three storey wooden house faced with brick, hangards and outbuildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the FIFTEENTH day of MAY next, at ELEVEN of the clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montreal, 10th April, 1878. 3022
[First published, 13th April, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles Alexander, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the quatrième rang des lots du canton de Shipton, sale, to wit :

1. That certain lot of land situate in the Saint Antoine ward, in the city of Montreal, and known and designated on the official plan and in the book of reference of the said ward, as part of lot number thirteen hundred and two (No. 1302) ; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by a lane in common with the adjoining tenants, on one side to the south west by the property of Sir Hugh Allan, and on the other side to the north east by University street, containing

en arrière sur cent vingt-un pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, le mur de la dite maison sur le côté sud-ouest étant mitoyen.

2. Le lot numéro dix-huit cent vingt-huit (1828), sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal—avec une maison et dépendances sus-érigées.

3. Ce lopin de terre sis et situé sur la rue Notre-Dame, dans la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Ouest de la dite cité de Montréal, comme lot numéro cent cinquante-neuf (159)—avec un magasin en pierre et dépendances sus-ériges, et tous les immeubles en faisant partie.

Pour être vendus au bureau du syndic, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, SAMEDI le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant midi.

EDWARD EVANS,
Syndic

Montréal, 10 avril 1878. 3011 3

[Première publication, 13 avril 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Woods, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, et y faisant affaires en société avec Elizabeth Woods, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usante de ses droits comme un associe en commandite, sous les nom et raison de Samuel Woods & Cie., et le dit Samuel Woods comme ayant ci-devant fait affaires en société avec feu Benjamin Whalley, sous les nom et raison de Whalley & Woods, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lopin de terre situé sur la rue Amherst, dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, contenant cinquante pieds de front sur soixante-quatorze pieds six pouces de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro neuf cent soixante-un (961)—avec une maison en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées.

2. Trois lopins de terre situés à la côte Saint-Paul, dans la paroisse de Montréal, chaque lot contenant soixante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous les numéros 3707, 3708, 3709—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de JUIN A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOSEPH LAJOIE,
Syndic

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 3 avril 1878. 2893 3

[Première publication, 6 avril 1878.]

twenty six feet eight inches in front and in rear by one hundred and twenty one feet in depth, english measure and more or less—with a brick dwelling house and other buildings thereon erected, the wall of said house on the south west side being *mitoyen*.

2. Lot number eighteen hundred and twenty eight (1828), on the official plan and book of reference of the Saint Antoine ward, of the city of Montreal—with the dwelling house and outbuildings thereon erected.

3. That certain lot of land situate and being on Notre-Dame street, in the said city of Montreal, known and distinguished on the official plan and book of reference of the West ward of the said city of Montreal, as lot number one hundred and fifty nine (159)—with the stone store and outbuildings thereon erected, with all immoveables therein contained.

Sale to be held at the office of the assignee, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 10th April, 1878. 3012

[First published, 13th April, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Samuel Woods, of the city and district of Montreal, importer and trader, and there doing business in co-partnership with Elizabeth Woods, of the said city of Montreal, *fille majeure et usaute de ses droits* as a special partner, under the name style and firm of Samuel Woods & Company, and the said Samuel Woods, as having heretofore carried on business in co-partnership with the late Benjamin Whalley, under the name style and firm of Whalley & Woods, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A lot of land situated on Amherst street, in the Saint James ward, in the city of Montreal, containing fifty feet front by seventy four feet six inches in depth, english measure, known and designated upon the official plan and book of reference of the said ward, as number nine hundred and sixty one (961)—with a two story brick house and outbuildings thereon erected.

2. Three lots of land situated at Cote Saint Paul, in the parish of Montreal, each lot containing sixty feet front by one hundred and twenty feet in depth, english measure, more or less, known and designated upon the official plan and book of reference of the said parish, as numbers 3707, 3708, 3709—without buildings.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TENTH day of JUNE, A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOSEPH LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 3rd April, 1878. 2894

[First published, 6th April, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Mathilde Célina Derouin, de la ville de Sorel, district de Richelieu, marchande publique, et comme telle y faisant affaires sous les nom et raison de M. C. Kelly, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du susdit failli sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la dite ville de Sorel, district de Richelieu, de forme irrégulière, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Sorel, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-douze ; borné au nord par le marché public, au sud par le numéro quatre cent quatre-vingt-treize, à l'ouest par le numéro quatre cent quatre-vingt-onze, sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la ville de Sorel, mesurant le dit emplacement deux mille six cent quarante-deux pieds on superficie—avec magasin, logement et autres bâtisses dessus érigés.

Pour être vendu par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, à Sorel, JEUDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, 1878, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal. 3129 3
[Première publication, 13 avril 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Young, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, ayant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, étant le lot numéro dix, sur un certain plan de la propriété de Thomas C. Doane, déposé au bureau de Easton, notaire, en la dite cité de Montréal, par acte en date du deuxième jour de juin, dix huit cent soixante, et maintenant connu et désigné comme formant la partie sud-est du lot numéro huit cent soixante et quatre (864), sur le plan officiel du dit quartier, contenant vingt-cinq pieds de largeur en front, et en arrière par cent treize pieds de profondeur sur la ligne du côté nord-ouest, et cent douze pieds et un pouce de profondeur sur la ligne du côté sud-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame Mathilde Célina Derouin, of the town of Sorel, district of Richelieu, public trader, and there doing business as such under the style and firm of M. C. Kelly, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the aforesaid insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the said town of Sorel, district of Richelieu, of irregular outline, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number four hundred and ninety two ; bounded on the north by the public market, on the south by number four hundred and ninety three, on the west by number four hundred and ninety one, on the said official plan and book of reference for the town of Sorel, said lot measuring two thousand six hundred and forty two feet in superficies—with a store, lodging and outbuildings thereon erected.

To be sold on the premises, by public auction, to the last and highest bidder, at Sorel, on THURSDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, 1878, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 3130
[First published, 13th April, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Young, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, being lot number ten, on a certain plan of the property of Thomas C. Doane, deposited in the office of Easton, notary, in the said city of Montreal, by act dated the second day of June, eighteen hundred and sixty, and being now known and described as forming the south east part of lot number eight hundred and sixty four (864), on the official plan of the said ward ; containing twenty five feet in width in front, and rear by one hundred and thirteen feet in depth on the north west side line, and one hundred and twelve feet one inch in depth on the south east

est, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Cadieux, en arrière par la rue Hypolite, du côté sud-est par lot numéro huit cent soixante et trois, sur le dit plan officiel, possédé par George Ruthven ou ses représentants, et du côté nord-ouest par partie du dit lot numéro huit cent soixante et quatre, possédé par George Young ou ses représentants — avec les bâtisses sus-érigées s'il y en a.

Pour être vendu à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, en la dite cité de Montréal, SAMEDI, le TREIZIEME jour de JUILLET prochain, à MIDI.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 1er mai 1878. 3563 2

[Première publication, 4 mai 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Campbell Bryson, marchand de cuir et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots de terre suivants situés à la Côte Saint-Antoine, connus et désignés comme lots Nos 4, 6, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 53, 54, 55, 59, 60, 64, 65, 66, 72, 73, 74, 75, sur le plan de subdivision et aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, comme partie du No. 208, du cadastre, aussi la partie sud-ouest du lot No. 14, mesurant 28 pieds 6 pouces de front par toute la profondeur du dit lot No. 14, la partie nord-est du lot No. 27, mesurant 26 pieds 3 pouces de front par toute la profondeur du dit lot No. 27, la partie sud-ouest du lot No. 56, mesurant 16 pieds 6 pouces de front par toute la profondeur du dit lot No. 56, la partie nord-est du lot No. 61, mesurant 16 pieds 6 pouces par toute la profondeur du dit lot No. 61, sur le plan de subdivision et au plan officiel de la paroisse de Montréal, comme numéro 208, du cadastre, lots Nos. 4, 5, 6, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 50, 51, 52, 54, 55, 56 et la partie sud-ouest du lot No. 44, mesurant 16 pieds 6 pouces de front par la profondeur du dit lot No. 44, sur le plan de subdivision, et au plan officiel de la paroisse de Montréal, comme partie du numéro 214, du cadastre.

Aussi la moitié des droits sur les lots indivis suivants, situés à la côte Saint-Antoine, et connus et désignés sur le plan officiel de la paroisse de Montréal, comme Nos. de subdivision 9, 10 et 11, du numéro 215, du cadastre, contenant en tout environ 20250 pieds en superficie, mesure anglaise.

Aussi la moitié des droits sur les lois indivis suivants, situés à la côte Saint-Antoine, et connu et désignés sur le plan officiel de la paroisse de Montréal, comme les numéros de subdivision 36 et 37, du numéro 215, du cadastre, contenant en tout environ 13500 pieds en superficie, mesure anglaise.

Aussi la moitié indivise des droits sur deux lots de terre situés à la Côte Saint-Antoine, et étant les numéros de subdivion 50 et 51, du numéro 215, du cadastre, contenant en tout environ 13,500 pieds en superficie, mesure anglaise.

Aussi la moitié indivise des droits sur une

side line, english measure, but more or less ; bounded in front by Cadieux street, in rear by Hypolite street, on the south east side by lot number eight hundred and sixty three, on the said official plan possessed by George Ruthven or representatives, and on the north west side by part of said lot number eight hundred and sixty four, possessed by George Young or representatives—with the buildings if any thereon erected.

To be sold at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the said city of Montreal, on SATURDAY, the THIRTEENTH day of JULY next, at TWELVE o'clock noon.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 1st May, 1878. 3564

[First published, 4th May, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Campbell Bryson, of the city of Montreal, dealer in leather, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six daysnext after the day of sale, to wit :

The following lots of land situated at Côte Saint Antoine, known and described as lots Nos. 4, 6, 11 12, 13, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 31, 32, 33, 36, 37, 38 39, 45, 46, 53, 54, 55, 59, 60, 64, 65, 66, 72, 73, 74, 75, on the subdivision plan and in the official plan and book of reference for the parish of Montreal, as part of cadastral No. 208, also the south west part of lot No. 14, measuring 28 feet 6 inches in front by the whole depth of said lot No. 14, the north east part of lot No. 27, measuring 26 feet 3 inches in front by the whole depth of said lot No. 27, the south west part of lot No. 56, measuring 16 feet 6 inches in front by the whole depth of said lot No. 56, the north east par. of lot No. 61, measuring 16 feet 6 inches by the whole depth of said lot No. 61, on the subdivision plan and in the official plan of the parish of Montreal, as cadastral No. 208, lots Nos. 4, 5, 6, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 50, 51, 52, 54, 55, 56, and south west part of lot No. 44, measuring 16 feet 6 inches in front by the depth of said lot No. 44, on the subdivision plan and in the official plan of the parish of Montreal, part of cadastral No. 214.

Also the half interest of the following undivided lots situate in Cote Saint Antoine, and known and designated on the official plan of the parish of Montreal, as subdivision Nos. 9, 10 and 11, of cadastral No. 215, coniaining in all about 20250 superficial feet, english measure.

Also the half interest of the following undivided lots situate in Cote Saint Antoine, and known and designated in the official plan of the parish of Montreal, as the subdivision numbers 36 and 37, of cadastral number 215, containing in all about 13500 superficial feet, english measure.

Also the undivided half interest of two lots of land situate in Cote Saint Antoine, and being subdivisions numbers 50 and 51, of cadastral number 215, containing in all about 13,500 superficial feet, english measure.

Also the undivided half interest in a strip o

lisière de terre de 30 pieds de largeur de la partie qui se trouve en arrière des numéros de subdivision 52, 53 et 54, du numéro 215, du cadastre, sur le dit plan, contenant environ 4050 pieds en superficie, mesure anglaise.

Aussi la moitié indivise des droits sur les lots de subdivision Nos. 7, 15, 23, 31, 40 et 53, du numéro 214, du cadastre, sur le dit plan, et lots Nos. 1, 10, 20, 30, 40, 51, 52 et 67, du numéro 208, du cadastre sur le dit plan.

Aussi la moitié indivise des droits d'un lot de terre mesurant 85 pieds 3 pouces de front par 190 pieds de profondeur, formant partie du prolongement proposé de la rue Sherbrooke, et étant partie du numéro 207, du cadastre sur le dit plan ; borné par le numéro 189, du cadastre, et par la terre appartenant à Richard Warminton et le dit failli.

Pour être vendus au bureau du syndic, No. 26, rue Saint-François-Xavier, Montréal, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 10 avril 1878. 3093 3

[Première publication, 13 avril 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Louis Delorme, boucher et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain ou emplacement situé sur le niveau de la rue Mignonne, dans le quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt treize pieds et demi de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins ; tenant par-devant à la dite rue Mignonne, par derrière aux héritiers ou representants de feu Stanley Clark Bagg, écuyer, d'un côté au sud-ouest par Siméon Lemay dit Delorme et Dame Louise Rochon, son épouse, et de l'autre côté au nord-est par Remi Prevost et Thomas Tiffin—avec une maison de bois à un étage et autres bâtisses dessus construites.

Lequel dit terrain se trouve sur la partie nord-est du lot de terre connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, sous le numéro trois cent sept (No. 307).

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de JUIN 1878, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 3 avril 1878. 2895 3

[Première publication, 6 avril 1878.]

land 30 feet wide from the rear portion of subdivisions numbers 52, 53 and 54, of cadastral number 215, in said plan, containing about 4050 feet superficies, english measure.

Also the undivided half interest of subdivision lots Nos. 7, 15, 23, 31, 40 and 53, of cadastral number 214, in said plan, and lots Nos. 1, 10, 20, 30, 40, 51, 52 and 67, of cadastral number 208, in said plan.

Also the undivided half interest in a lot of land measuring 85 feet 3 inches in front by 190 feet in depth, forming part of proposed extension of Sherbrooke street, and being part of cadastral number 207, in said plan ; bounded by cadastral number 189, and by land belonging to Richard Warminton and the said insolvent.

To be sold within the office of the assignee, No, 26, Saint François Xavier street, Montreal, on MONDAY, the SEVENTEENTH day of JUNE, 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street.
Montreal, 10th April, 1878. 3094

[First published, 13th April, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Delorme, butcher and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate on the alignment of Mignonne street, in Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal, measuring forty five feet in front by ninety three feet and a half in depth, english measure, the whole more or less ; bounded in front by Mignonne street aforesaid, in rear by the heirs or representatives of the late Stanley Clark Bagg, esquire, on one side to the south west by Simeon Lemay dit Delorme and Dame Louise Rochon, his wife, and on the other side to the north east by Rémi Prevost and Thomas Tiffin—with a one storey wooden house and outbuildings thereon erected.

Said lot being on the north east part of the lot of land known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, as number three hundred and seven (307).

To be sold at Lajoie, Perrault & Seath's office, Nos. 64, 66 and 68, Saint James' street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TENTH day of JUNE, 1878, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee,

Lajoie, Perrault & Seath's Office,
Montreal, 3rd April, 1878. 2899

[First published, 6th April, 1878.]

## Ratifications.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent soixante-dix-huit.

Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure du district de Québec, un acte fait et passé devant Jean-Baptiste Delâge, notaire public, de Québec, le vingt-troisième jour de mars, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, entre Azarie Bedard, de la paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec, cultivateur, d'une part, et James Gillespie, fils, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans le district de Québec, cultivateur, d'autre part; étant une vente consentie par le dit Azarie Bedard au dit James Gillespie, junior, de

Premièrement.—Un lopin de terre situé dans la dite paroisse de Saint-Sauveur, district de Québec, fief L'Epinay, deuxième concession, contenant vingt et un arpents et quatre-vingt perches en superficie, plus ou moins; borné au nord par un chemin, au sud par le dit James Gillespie, junior, d'un côté au sud-ouest par Jérémie Bedard, représentant Nathan Bedard, son père, et de l'autre côté par le docteur Edouard Rousseau, J. B. Berthiaume, et le lopin de terre ci-après décrit, avec le côté nord-est de la grange sus-érigée; l'autre moitié appartenant au dit Jérémie Bedard, avec le droit de passage en faveur du dit Jérémie Bedard ou ses représentants pour aller à la dite grange seulement depuis le chemin, et pour vaquer autour d'icelle, et ce droit à ce passage sera en force seulement tant que la grange existera.

Deuxièmement.—Une petite étendue de terre située dans la dite paroisse et dite concession, contenant quatre arpents et vingt perches ou environ en superficie; bornée au nord par Jean-Baptiste Berthiaume, au sud à J. P. Falardeau et Edouard Rousseau, à l'cuest par le lot ci-dessus en premier lieu décrit, et à l'est par Edouard Bedard.

Ces deux lots de terre sont la moitié nord-est de la propriété maintenant connue et désignée sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Sauveur, sous le numéro (2435) deux mille quatre cent trente-cinq.

Tels que les dits lots sont décrits et désignés sur un plan fait par Alex. Sewell, arpenteur provincial, en date du dix-huit janvier mil huit cent soixante-dix-huit, suivant un procès-verbal fait par le dit arpenteur, annexé à l'original du dit acte et signé par les dites parties et par le dit notaire *ne varietur*, et possédés par le dit Azarie Bedard, comme propriétaire, pendant les trois dernières années; et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilége ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur les dits immeubles immédiatement avant l'acte par lequel le dit immeuble a été acquis par le dit James Gillespie, junior, sont notifiés par le présent, qu'il sera présenté à la dite Cour, jeudi, le troisième jour d'octobre mil huit cent soixante-dix-huit, une demande en ratification de titre, et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le régistrateur est tenu par les dispositions du chapitre trente-six, des Statuts Refondus du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit en cette cause, en vertu du dit acte, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forclose du droit de ce faire.

J. B. R. DUFRESNE,
D. P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Québec, 22 mai 1878. 4015

[Première publication, 25 mai 1878.]

## Ratifications.

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec. } *Superior Court.*

The twenty second day of May one thousand eight hundred and seventy eight.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary of the Superior Court, in the district of Quebec, a deed made and executed before Jean Baptiste Delage, notary public, at Quebec, on the twenty third day of March, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy eight, between Azarie Bedard, of the parish of Charlesbourg, in the county of Quebec, farmer, of the one part, and James Gillespie, junior, of the parish of Saint Sauveur, in the district of Quebec, farmer, of the other part; being a sale by the said Azarie Bedard to the said James Gillespie, junior, of

Firstly.—A lot of ground situate in the said parish of Saint Sauveur, district of Quebec, fief L'Epinay, second concession, containing twenty one arpent and eighty perches in superficies, more or less; bounded to the north by a road, to the south by the said James Gillespie, junior, on one side to the south west by Jeremie Bedard, representing Nathan Bedard, his father, and on the other side by Doctor Edouard Rousseau, J. B. Berthiaume, and the lot of ground hereafter described, with the north east side of the barn thereon erected, the other half belonging to the said Jérémie Bedard, with the right of way in favor of the said Jeremie Bedard or his representatives to reach said barn only from the road, and to go around the same, and this right to last and be in force only while the same exists.

Secondly.—A small tract or parcel of ground situate in the said parish and said concession, containing four arpents and twenty perches or thereabouts in superficies; bounded to the north by Jean Baptiste Berthiaume, to the south by J. P. Falardeau and Edouard Rousseau, to the west by the lot above firstly described, and to the east by Edouard Bedard.

Those two lots of ground are the north east half of the property now known and designated upon the cadastral plan and book of reference thereto for the said parish of Saint Sauveur, under the number (2435) two thousand four hundred and thirty five.

As the said lots are described and designated on a plan drafted by Alex. Sewell, provincial surveyor, dated the eighteenth of January, eighteen hundred and seventy eight, and according to a *procès verbal* drafted by the said surveyor, annexed to the original hereof and signed by said parties, and by said notary *ne varietur*, and possessed by the said Azarie Bedard, as proprietor, thereof for the three years now last past; and all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lots of land immediately previous to and at the time the same were acquired by the said James Gillespie, junior, are hereby notified that application will be made to the said court, on Thursday, the third day of October, eighteen hundred and seventy eight, for judgment of confirmation, and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of chapter thirty six, of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be fyled in this cause, under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and fyle the same in the office of the said prothonotary eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,
Dep. P. S. C.

Prothonotary's office,
Quebec, 22nd May, 1878. 4016

[First published, 25th May, 1878.]

## PROVINCE DE QUÉBEC.

VILLE DE LONGUEUIL.

**Avis public est par le présent donné par Louis Marchand, secrétaire-trésorier:**

**Que les lots ou emplacements ci-dessous mentionnés situés dans les limites de cette ville, seront vendus à l'enchère publique, au bureau du Conseil de cette ville, dans la dite ville, MARDI, le ONZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges municipales dues sur les dits lots et emplacements depuis plus de six mois, tel qu'il appert au Rôle de Perception de la ville de Longueuil, pour l'année commencée le premier de juillet dernier, le tout conformément aux dispositions de l'Acte du Parlement de la Province de Québec, 37 Victoria, chapitre 49, à moins que les dites taxes et charges municipales et les frais alors encourus ne soient payés au moins deux jours avant celui de la vente.**

**Donné ce quinzième jour du mois de mai mil huit cent soixante et dix-huit.**

(Signé), L. MARCHAND, Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie), L. MARCHAND, Secrétaire-Trésorier.

## PROVINCE OF QUEBEC.

TOWN OF LONGUEUIL.

**Public notice is hereby given by Louis Marchand, secretary treasurer:**

**That the lots of land or emplacements hereinafter mentioned, situate within the limits of this town, shall be sold by public auction, in the office of the Council of this town, in the said town, on TUESDAY, the ELEVENTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and municipal charges due on the said lots of land or emplacements, six more than six months, as mentioned in the collection Roll of the town of Longueuil, for the year commenced on the first of July last, the whole in conformity with the provisions of the Act of the Parliament of the Province of Quebec, 37th Victoria, chapter 49th, unless said assessments and municipal charges, and the expenses then incured, be paid at least two days before the day of the sale.**

**Given this fifteenth day of the month of May, eighteen hundred and seventy eight.**

(Signed), L. MARCHAND, Secretary Treasurer.

(True copy), L. MARCHAND, Secretary Treasurer.

Liste des propriétés à être vendues publiquement, en conformité à l'avis ci-annexé sur ordonnance du Conseil de la Ville de Longueuil à cet effet.

List of the properties to be sold by public auction pursuant to the notice hereto annexed, as ordered by the Council of the Town of Longueuil.

| Nos. du Rôle. — Nos. of the Roll | Nos. du Cadastre. — Nos. of the Cadaster. | Rue, Avenue, etc.—Street, Avenue, &c. | Noms des Propriétaires. — Names of Proprietors. | Qualités. — Qualities. | Cotisations, etc., dûes. — Assessments, &c., due. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | $ cts. |
| 3 | 197 = 60 | Ferme du Grand-Tronc.—Grand Trunk Farm | Alfred Sandham | Bourgeois.—Gentleman | 7 53 |
| 30 | 197 = 2, 3 | do do | Le même—The same | do do | 15 03 |
| 5 | 197 = 59 | do do | John Blacklock | do do | 6 14 |
| 29 | 197 = 4 | do do | Le même—The same | do do | 6 14 |
| 82 | 199 = 30, 31 | Ferme Quinn.—Quinn's Farm | Le même—The same | do do | 4 48 |
| 84 | 199 = 19, 20, 21, 22 | do do | Le même—The same | do do | 12 01 |
| 6 | 197 = 58 | Ferme du Grand-Tronc.—Grand Trunk Farm | Joseph Martin | do do | 6 92 |
| 28 | 197 = 5 | do do | Le même—The same | do do | 6 24 |
| 58 | 199 = 126 | Ferme Quinn.—Quinn's Farm | Alexis Brunette | do do | 1 94 |
| 75 | 199 = 38 | do do | Le même—The same | do do | 1 94 |
| 80 | 199 = 33 | do do | Le même—The same | do do | 1 94 |
| 73 | 199 = 63, 64, 65, 66 | do do | John Kelley | do do | 2 12 |
| 216 | Part. No. 164 | Bord de l'eau, 1er sec | Le même—The same | do do | 4 62 |
| 217 | Part. No. 164 | do | Le même—The same | do do | 6 35 |
| 218 | Part. No. 164 | do | Le même—The same | do do | 5 65 |
| 219 | Part. No. 164 | Saint-Thomas | Le même—The same | do do | 2 82 |
| 78 | 199 = 35 | Ferme Quinn.—Quinn's Farm | P. J. Coyle | Avocat.—Advocate | 1 75 |
| 79 | 199 = 34 | do do | Le même—The same | do do | 1 75 |

Liste des propriétés à être vendues publiquement, en conformité à l'avis ci-annexé sur ordonnance du Conseil de la Ville de Longueuil à cet effet.—*Suite.*

List of the properties to be sold by public auction pursuant to the notice hereto annexed, as ordered by the Council of the Town of Longueuil.—*Continued.*

| Nos. du Rôle. — Nos. of the Roll. | Nos. du Cadastre. — Nos. of the Cadaster. | Rue, Avenue, etc.—Street, Avenue, &c. | Noms des Propriétaires. — Names of Proprietors. | Qualités. — Qualities. | Cotisations, etc., dûes. — Assessments, &c., due. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | $ cts. |
| 86 | 199 = 16, 17 | Ferme Quinn.—Quinn's Farm | Edouard Poitras | Bourgeois.—Gentleman | 8 11 |
| 113 | 245 = 8 | Guilbeault | Josias G. Wurtele | do do | 3 10 |
| 117 | 245 = o | do | James R. Wilson | do do | 4 26 |
| 118 | 245 = a | do | Duncan S. McIntyre | do do | 4 23 |
| 121 | 341 = 5 | do | Alexis Bouthillier | Mouleur.—Founder | 4 23 |
| 132 | 245 = 5 | do | François St. Mars | | 1 50 |
| 133 | 340 = 4 | do | François X. Breau | Commis.—Clerk | 3 20 |
| 172 | Part. No. 186 | Saint-Sylvestre | John McShane | Bourgeois.—Gentleman | 3 88 |
| 203 | 231 | Sainte-Elizabeth | Joseph C. Robillard | do do | 11 07 |
| 270 | | Saint-Jacques | Edward Keogh | Cocher.—Coatchman | 2 44 |
| 271 | | do | Inconnu.—Unknown | | 2 44 |
| 458 | 1 = 207, 214 | Dufferin | Edmond Turgeon | Marchand.—Merchand | 12 29 |
| 488 | 1 = 149, 150, 151 | Prince de Galles.—Prince of Wales | Le même.—The same | do do | 6 92 |
| 538 | 1 = 254, 255, 256, 257 | Princesse Hélène.—Princess Helena | Le même.—The same | do do | 9 20 |
| 472 | 1 = 65, 66 | Elgin | Charles Richardson | Tailleur.—Tailor | 3 06 |
| 491 | 1 = 58 | Prince de Galles.—Prince of Wales | Le même.—The same | do do | 3 27 |
| 496 | 1 = 171, 172, 173, 174, 175 | do do | Le même.—The same | do do | 15 07 |
| 508 | 1 = 142 | Princesse Alice.—Princess Alice | Le même.—The same | do do | 3 27 |
| 478 | 1 = 76, 77 | Metcalf | James Wright | Bourgeois.—Gentleman | 3 21 |
| 505 | 1 = 182, 183, 184 | Princesse Royale.—Princess Royal | Le même.—The same | do do | 6 95 |
| 489 | 1 = 154, 155, 156, 157 | Prince de Galles.—Prince of Wales | Robert B. Murray | do do | 9 37 |
| 504 | 1 = 185, 186 | Princesse Royale.—Princess Royal | David D. Hood | do do | 5 61 |
| 589 | Part. No. 171 | Saint-Adolphe | Albert Morin | Charretier.—Carter | 0 40 |
| 590 | Part. No. 171 | do | Napoléon Lespérance | Boucher.—Butcher | 0 40 |
| 648 | 112 | Chemin de Gentilly | Louis Dyon | Journalier.—Laborer | 5 76 |

Longueuil, 15 mai.—May, 1878.

(Signé—Signed,) L. MARCHAND,
Secrétaire-Trésorier.—Secretary Treasurer.

Vraie copie.—True copy.

L. MARCHAND,
Secrétaire-Trésorier.—Secretary Treasurer.

3935-7

## Ventes par le Shérif.–Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } PIERRE VOYER, ès-
No. 15. } qualité, Demandeur ; contre JOSEPH LEBLANC, Défendeur.

Un quart du lot de terre numéro dix, du dixième rang du canton de Stanfold, sur la longueur du lot d'un cordon à l'autre ; joignant d'un côté est à Paul, François et Alexis Paradis, et du côté ouest à Elzéar Blanchet—avec maison, grange, étable, hangar et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 22 mai 1878. 4095
[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM FARLEY,
No. 441. } Demandeur ; contre SIMON DUCHESNY, Défendeur, et Ephrem Goupille, tiers-saisi.

Comme appartenant à Simon Duchesny.

Une terre située dans le onzième rang du canton de Stanfold, faisant partie du lot A Gore, contenant trois arpents et demi de front sur la profondeur du lot ; bornée au nord au dixième rang, au sud au douzième rang, à l'est aux représentants de Marcel Rhean, et à l'ouest aux représentants de Joseph Verville—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 23 mai 1878. 4093
[Première publication, 25 mai 1878.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

*Cour Supérieure.—District de Richelieu.*

Arthabaska, à savoir : } PIERRE GUEVRE-
No. 10613. } MONT, Demandeur ; contre FELIX PINARD, Défendeur, et l'honorable Jean Baptiste Guèvremont, fol enchérisseur.

Un compeau de terre étant la moitié nord de la moitié nord du lot numéro sept, contenant environ cinquante acres de terre en superficie, situé dans le septième rang du township de Grantham, en icelle paroisse de Saint-Germain de Grantham ; borné en front au chemin de front entre les septième et sixième rangs, en profondeur au chemin

## Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } PIERRE VOYER, *ès-qua-*
No. 15. } *lité*, Plaintiff ; against JOSEPH LEBLANC, Défendant.

One quarter of lot of land number ten, in the tenth range of the township of Stanfold, by the depth of the lot from range to range ; joining towards the east Paul, François and Alexis Paradis, and towards the west Elézar Blanchet—with a house, barn, stable, hangar and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd May, 1878. 4096
[First published, 25 May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } WILLIAM FARLEY,
No. 441. } Plaintiff ; against SIMON DUCHESNY, Defendant, and Ephrem Goupille, garnishee.

As belonging to Simon Duchesny.

A land situate in the eleventh range of the township of Stanfold, forming part of lot A Gore, containing three arpents and a half in front by the depth of the lot ; bounded to the north by the tenth range, to the south by the twelfth range, to the east by the representatives of Marcel Rhean, and to the west by the representatives of Joseph Verville—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at NOON. The said writ retutnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 23rd May, 1878. 4094
[First published, 25th May, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

*Superior Court.—District of Richelieu.*

Arthabaska, to wit : } PIERRE GUEVREMONT,
No. 10613. } Plaintiff ; against FELIX PINARD, Defendant, and the honorable Jean Baptiste Guevremont, false bidder.

A piece of land being the north half of the north half of lot number seven, containing about fifty acres of land in superficial extent, situate in the seventh range of the township of Grantham, in the parish of Saint Germain de Grantham ; bounded in front by the front road between the seventh and sixth ranges, in rear by the eighth

du huitième rang, joignant du côté sud-est au terrain de la veuve M. Hamel, et du côté nord-ouest à celui d'Azarie Martel—avec une maison, grange et écurie, et autres bâtisses dessus construites, tenu en franc et commun soccage.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

Tout enchérisseur devra préalablement déposer une somme égale au montant des frais alors dus au demandeur.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 22 mai 1878. 4091
[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS

*Cour de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } DAME RUBY GALLUP *et al.*, ès-qualité,
No. 121. } Demandeurs ; contre FREDERICK RANDALL *et al.*, ès qualité, tuteur aux enfants mineurs de feu Thomas Clampet, Défendeurs.

1. Un lot de village ou emplacement formant partie de la moitié nord-ouest du lot numéro quatorze, dans le dixième rang du canton de Durham, contenant trois quarts d'acres en superficie ; borné au nord par le chemin de front, au sud par la propriété d'Asa Leighton, à l'ouest par la propriété de Louis R. Anthier, à l'est par un chemin qui courant entre le dit lot et la propriété de l'église épiscopalienne—avec une grange, boutique de boucher et maison sus-érigées.

2. Une étendue de terre contenant vingt-cinq acres en superficie, formant partie du lot numéro seize, dans le dixième rang des lots situés dans le dit canton de Durham, ayant une largeur de huit chaines et quatre-vingt-deux chainons sur une profondeur suffisante pour former les dits vingt-cinq acres en superficie ; bornée à un bout au sud-ouest par la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, de l'autre bout au nord-est et au sud-est par un nommé Michael Long, et au nord-ouest par le chemin public.

3. Une étendue de terre étant la moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot numéro vingt-huit, dans le onzième rang du canton de Durham, contenant vingt-sept acres et un quart.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 22 mai 1878. 4097
[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } JOHN WADLEIGH,
No 28. } Demandeur ; contre DAME ELIZA CYR dit MIQUELON *et al.*, tutrice aux enfants mineurs de feu Etienne Faucher dit Chateauvert, Défendeurs.

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Kingsey, dans le comté de Drummond, connue comme cette partie de terre distraite de la moitié nord-ouest du lot numéro onze, dans le sixième rang de Kingsey susdit, lequel est entre le cinquième rang qui forme le front du dit lot, et un certain ruisseau qui constitue la borne de la dite étendue de terre, contenant quatre-vingt acres, plus ou moins ; bornée en front par le dit cinquième rang, et en arrière par le dit ruisseau, au côté sud-est par les représentants de John Barlow, et au nord-ouest par Joseph Cloutier.

Excepté cette partie du front vendue comme lots à bâtir à A. Girardin et autres—ensemble les bâtisses de ferme sus-érigées et améliorations faites.

range road, on the south east side by Mrs. widow M. Hamel's property, and on the north west side by Azarie Martel's—with a house, barn shed and outbuildings thereon erected, held in free and common soccage.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

Every bidder must prealably deposit a sum equal to the amount of costs then due to the plaintiff.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd May 1878. 4092
[First published, 25th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } DAME RUBY GALLUP *et al.*, *es-qualité*, Plaintiffs ; against FREDERICK RANDALL *et al.*, *es-qualité*, tutor to the minor children of the late Thomas Clampet, Defendants.

1. A village lot or emplacement forming part of the north west half of lot number fourteen in the tenth range of the township of Durham, containing three quarters of an acre in superficies ; bounded to the north by the front road, to the south by the property of Asa Leighton, to the west by the property of Louis R. Anthier, to the east by a road running between it and the episcopal church property—with a barn, butcher's shop and dwelling house thereon erected.

2. A certain piece or parcel of land containing twenty five acres in superficies, forming part and portion of lot number sixteen, in the tenth range of lots in the said township of Durham, being of the width of eight chains and eighty two links and of sufficient depth to form the said twenty five acres in superficies ; bounded at one end to the south west by the Grand Trunk railway company, at the other end to the north east and to the south east by one Michael Long, and to the north west by the public highway.

3. A parcel of land being the north west half of the south east half of lot number twenty eight in the eleventh range of the township of Durham, containing twenty seven and a quarter acres.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd May, 1878. 4098
[First published, 25th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } JOHN WADLEIGH,
No. 28. } Plaintiff, against DAME ELIZA CYR dit MIQUELON *et al.*, tutrix to the minor children of the late Etienne Faucher dit Chateauvert, Defendants.

That certain portion of land situate and being in the township of Kingsey, in the county of Drummond, known as that portion of land off of the north west half of lot number eleven, in the sixth range of Kingsey aforesaid, which is between the fifth range, which makes the frontage of the said lot and a certain brook, which constitutes the boundary of the said portion of land, containing eighty acres, more or less ; bounded in front by the said fifth range, and in the rear by the said brook, on the south east side by the representatives of John Barlow, and on the north west side by Joseph Cloutier.

Excepting so much of the front part sold as building lots to A. Girardin and others—together with the farm buildings and other improvements thereon.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 22 mai 1878. 4101

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—Comté de Drummond, District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } JAMES BONNER, Demandeur; contre
No. 4199. } JOHN MOORE *et al.*, Defendeurs.

Comme appartenant à Robert Moore, père.

1. Toute cette étendue de terre formant partie de la moitié nord-ouest du lot numéro onze, dans le dixième rang du canton de Durham, sise et située au nord-est de la lisse du chemin de fer le Grand Tronc, contenant environ quatre-vingt dix acres en superficie.

2. Toute cette partie de la moitié nord-ouest du lot numéro dix, dans le dixième rang du canton de Durham, sise et située sur le côté nord-est de la lisse du chemin de fer le Grand Tronc; bornée d'un côté au lot numéro onze, de l'autre côté à Fulgence Préfontaine, et contenant environ vingt-deux acres en superficie.

3. Une étendue de terre formant partie du lot numéro dix, dans le dixième rang du canton de Durham, contenant environ un acre en superficie; bornée d'un côté par le chemin de fer le Grand Tronc, de l'autre côté par Fulgence Préfontaine, et sur les deux autres côtés par un nommé Wittaker—avec une factorerie sus-érigée.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 22 mai 1878. 4099

[Première publication, 25 mai 1878.]

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 22nd May, 1878. 4102

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—County of Drummond, District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } JAMES BONNER, Plaintiff; against JOHN
No. 4199. } MOORE *et al.*, Defendants.

As belonging to Robert Moore, senior.

1. All that piece of land forming part of the north west half of lot number eleven, in the tenth range of the township of Durham, situate and lying on the north east side of the Grand Trunk railway track, containing about ninety acres in superficies.

2. All that part of the north west half of lot number ten, in the tenth range of the township of Durham, situate on the north east side of the Grand Trunk railway track; bounded on one side to lot number eleven, on the other side to Fulgence Prefontaine, and containing about twenty two acres in superficies.

3. A parcel of land forming part of lot number ten, in the tenth range of the township of Durham, containing about one acre in superficies; bounded on one side by the Grand Trunk railway, on another side by Fulgence Prefontaine, and on the two other sides by one Wittaker—with a factory thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 22nd May, 1878. 4100

[First published, 25th May, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure—Québec.*

Beauce, à savoir: } FRANÇOIS BOURGET,
No. 320. } écuyer, Demandeur; contre OLIVIER GILBERT, Defendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemi, township de Ware, contenant cent un acres en superficie, étant le lot numéro trente et un, dans le troisième rang du dit township de Ware—circonstances et dépendances

2. Les droits et prétentions du dit défendeur

## Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court—Quebec.*

Beauce, to wit: } FRANÇOIS BOURGET, esquire, Plaintiff; against OLIVIER GILBERT, Defendant.
No. 320. }

1. A land situate in the parish of Sainte Germaine du Lac Etchemin, township of Ware, containing one hundred and one acres in superficies, being lot number thirty one, in the third range of the township of Ware—circumstances and dependencies.

2. The rights and pretensions of the said defen-

dans la possession et propriété d'un circuit de terre situé en la même paroisse et même rang, étant le lot B, contenant vingt-six acres en superficie, et situé au bout du lot numéro trente-quatre —circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 20 mars 1878. 2467

[Première publication, 23 mars 1878.]

dant to the possession and ownership of a circuit of land situate in the same parish and range, being lot B, containing twenty six acres in superficies, and situated at the end of lot number thirty four—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Hénédine, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of August next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 20th March, 1878. 2468

[First published, 23rd March, 1878.]

## Ventes par le Shérif–Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE
Nos. 486 et 1948. } CONSTRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse; contre PIERRE PITRE dit LAJAMBE *et uxor*, Défendeurs; et Charles Pitre dit Lajambe et autres, Défendeurs par reprise d'instance.

1. Une terre de deux arpents et demi de largeur sur quarante-huit arpents de profondeur, plus ou moins, faisant partie des numéros dix-huit et dix-neuf d'Armstown, dans la paroisse de Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la propriété de Nicolas Marchand ou ses représentants, du côté nord-est par la propriété d'Octave D'Aoust, et du côté sud-ouest par celle de Joseph Goyette—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus construites.

2. Une autre terre située au même lieu, dite paroisse de Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur quinze arpents de profondeur; de là prenant quatre arpents de largeur sur environ dix-sept arpents de profondeur; borné en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin de la concession Saint-Zéphirin, au nord-est par la propriété de Louis Branchaud, et d'autre côté au sud-ouest partie par les héritiers Wilson, et partie par les représentants de feu Pierre Faubert —avec une maison en pierre, grange et autres bâtisses dessus construites.

3. Une autre terre formant partie des continuations de Saint-Zéphirin, dans la dite paroisse de Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur; bornée en front au nord-ouest par le chemin de la concession Saint-Zéphirin, en profondeur par la terre d'Antoine Boyer, d'un côté par la propriété de Benjamen Lanthier, et d'autre côté par celle de Nicolas Boyer—sans bâtisses.

Pour être vendues comme suit, savoir: les numéros un et deux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin; et le numéro trois, au bureau d'enrégistrement du comté de Beauharnois, le

## Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } THE MONTREAL
Nos. 486 and 1948. } BUILDING SOCIETY, Plaintiff; against PIERRE PITRE dit LAJAMBE *et uxor*, Defendants; and Charles Pitre *dit* Lajambe and others, Plaintiffs in continuance of suit.

1. A land two arpents and a half in width by forty eight arpents in depth, more or less, forming part of lots numbers eighteen and nineteen, of Armstown, in the parish of Saint Clement, in the county of Beauharnois; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the property of Nicolas Marchand or representatives, on the north east side by the property of Octave D'Aoust, and on the south west side by Joseph Goyette's—with a stone house and other buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, said parish of Saint Clement, containing two arpents in width by fifteen arpents in depth; from thence masuring four arpents in width by about seventeen arpents in depth; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Saint Zephirin concession road, on the north east by Louis Branchaud's property, and on the other side to the south west partly by the heirs Wilson, and partly by the representatives of the late Pierre Faubert—with a stone house, a barn and outbuildings thereon erected.

3. Another land forming part of the gore of Saint Zephirin, in the said parish of Saint Clement, measuring two arpents in width by twenty eight arpents in depth; bounded in front to the north west by the Saint Zephirin concession road, in rear by Antoine Boyer's property, on one side by Benjamin Lanthier's property, and on the other side by Nicolas Boyer's—without any buildings.

To be sold as follows, to wit: numbers one and two, at the parochial church door of the parish of Saint Clement, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and number three, at the registry office of the county of Beauharnois, on the said THIRTIETH

même jour, TRENTIEME de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 18 mai 1878. Shérif.
[Première publication, 25 mai 1878.] 3951

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: JAMES GOUNDRY, Demandeur; contre
No. 796. DUNCAN CAMERON McDONNELL, Défendeur.

Le moulin connu comme le moulin à farine de Dewittville, avec ses machines et dépendances, ensemble hangards, four à chaux, dalles, étables, résidence du meunier, aussi le moulin à gruau, moulin à orge, moulin à carder, moulin à fouler et autres bâtisses, machines et circonstances y appartenant, tel que le tout est maintenant, avec toute la propriété y appartenant sur le côté sud-est de la rivière Chateauguay, et sur lesquels les dits moulins et bâtisses sont construits. La dite étendue de terre étant connue comme partie du lot numéro trois, dans le quatrième rang du canton d'Hinchinbrooke, et étant située près de Dewittville, dans le comté de Huntingdon, dans le dit district, dite province, contenant environ un acre et demi en superficie, plus ou moins, et comprise dans les bornes suivantes, savoir: borné au nord-est par la propriété de Hugh Cameron, au sud-est par le chemin de la Reine qui conduit à Huntingdon, au sud-ouest par la propriété de James McArthur, et au nord-ouest par le milieu de la dite rivière Chateauguay—avec aussi la juste moitié nord-est de l'écluse, privilége et droit à l'eau, tel qu'actuellement possédée par le dit défendeur.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2389 2

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: GEORGE PELLETIER, Demandeur; contre
No. 1259. GEORGE HARLAND, Défendeur.

La partie sud des lots numéros dix-sept et dix-huit, dans le troisième rang des lots situés dans les cantons d'Hinchinbrooke et Elgin, dans le comté de Huntingdon, contenant environ trois cents acres de terre, plus ou moins, tel qu'enclos dans les bornes suivantes: au nord par la propriété de William Gardner, étant une partie des dits lots, au sud par la ligne du deuxième rang, à l'ouest par partie du lot numéro seize du dit troisième rang, appartenant aux représentants de feu Alexander et John McIntosh, et à l'est par le lot numéro dix-neuf du dit troisième rang, appartenant à David Sandiland—avec une maison en pierre, trois granges, étables et autres bâtisses susérigées, à l'exception d'environ un acre et demi d'iceux possédé par David Sandiland, et avec la servitude en faveur d'Andrew Somerville, écuyer, ses héritiers et ayant cause de tous droits et priviléges de cette partie d'un canal et d'une écluse qui conduit l'eau de la rivière Chateauguay, dans la rivière Hinchinbrooke, à travers le dit immeuble.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le TRO SIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2391 2

day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of October next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 18th May, 1878. Sherif.
[First published, 25th May, 1878.] 3952

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: JAMES GOUNDRY, Plaintiff; against DUN-
No. 796. CAN CAMERON McDONNELL, Defendant.

The mill known as the Dewittville grist mill, with its machinery and dependencies, together with sheds, kiln, flumes, stables, miller's residence, also the oat meal mill, barley mill, carding mill, fulling mill and other buildings, machinery and appurtenances thereto belonging, as the whole now stands together, with all the property thereto belonging on the south east side of the river Chateauguay, and upon which said mills and buildings are erected. The said piece of land being known as part of lot number three, in the fourth range of the township of Hinchinbrooke, and being situate near Dewittville, in the county of Huntingdon, in the said district and province, containing about one acre and a half in superficies, more or less, and in the following boundary, viz: bounded on the north east side by the property of Hugh Cameron, on the south east side by the Queen's highway leading to Huntingdon, on the south west side by the property of James McArthur, and on the north west side by the middle or centre of said river Chateauguay—with also the just north east half of the dam, water privilege and right of water attached thereto, as actually used enjoyed and possessed by said defendant.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of AUGUST next, at TWELVE o'clock noon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16th March, 1878 Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2390

FIERI FACIAS

Montreal, to wit: GEORGE PELLETIER, Plaintiff; against
No 1259. GEORGE HARLAND, Defendant.

The southerly portion of lots numbers seventeen and eighteen, in the third range of lots in the townships of Hinchinbrooke and Elgin, in the county of Huntingdon, containing about three hundred acres of land, more or less, as enclosed in the following bonds: to the north by the property of William Gardner, being a portion of the said lots, on the south by the line of the second range, on the west by part of lot number sixteen of the said third range, belonging to the representatives of the late Alexander and John McIntosh, and on the east by lot number nineteen of said third range, belonging to David Sandiland—with a stone house, three barns, stables and other buildings thereon erected, with the exception of about one acre and a half thereof possessed by David Sandiland, and with the servitude in favor of Andrew Somerville, esquire, his heirs and assigns of the full right use and privilege of that part of a certain canal and dam thereto attached which conveys water from the river Chateauguay, into the river Hinchinbrooke, through the said immoveable.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the thirtieth day of August next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2392

## Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } FELIX AUCLAIRE, Demandeur ; contre les terres et tenements de MICHEL TETREAULT dit DUCHARME, Défendeur.
No. 2156. }

Les trois-dixièmes est du lot numéro sept, dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, contenant soixante acres de terre en superficie—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, LUNDI, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 21 mai 1878. 4039

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } OTIS W. HILLS, Demandeur ; contre les terres et tenements de HENRY H. LAWRENCE, Défendeur.
No. 2204. }

Toute cette étendue de terre sise et situé dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, connue et désignée comme les trois quarts sud du lot numéro douze, dans le troisième rang de Stukely susdit, contenant cent cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble l'allocation ordinaire pour les chemins publics, et les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, LUNDI, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 21 mai 1878. 4041

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } JOHN G. COWIE, Demandeur ; contre les terres et tenements de THOMAS JOHNSON, Défendeur.
No. 2179. }

Un certain morceau de terre sis et situé dans le canton de Granby et district de Bedford, connu et désigné comme la moitié sud du lot numéro un, dans le neuvième rang des lots du dit canton, contenant environ cent acres en superficie, plus ou

## Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } FELIX AUCLAIRE, Plaintiff; against the lands and tenements of MICHEL TETREAULT dit DUCHARME, Defendant.
No. 2156. }

The east three tenths of lot number seven, in the ninth range of lots in the township of Stukely, in the district of Bedford, containing sixty acres of land in superficies—with the betterments and buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on MONDAY, the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 21st May, 1878. 4040

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } OTIS W. HILLS, Plaintiff; against the lands and tenements of HENRY H. LAWRENCE, Defendant.
No. 2204. }

All that certain piece tract and parcel of land lying, being and situate in the township of Stukely, in the district of Bedford, known and distinguished as the south three quarters of lot number twelve, in the third range of Stukely aforesaid, containing one hundred and fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—together with the usual allowance for highways, and the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on MONDAY, the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at the hour of THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff
Sweetsburgh, 21st May, 1878. 4042

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } JOHN G. COWIE, Plaintiff; against the lands and tenements of THOMAS JOHNSON, Defendant.
No. 2179. }

A certain piece of land lying and situate in the township of Granby and district of Bedford, known and distinguished as the south half of lot number one, in the ninth range of lots of said township, containing about one hundred acres in superficies,

moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Aussi un autre certain morceau de terre connu et désigné comme le quart nord-ouest du dit lot numéro un, dans le dit neuvième rang, contenant environ cinquante acres en superficie—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 8 mars 1878. 2359_2

[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } DAME ELEONOR SAVAGE *et al.*, Demandeurs ;
No. 2018. } contre les terres et tenements de STANISLAS BRILLON, Défendeur, et Oren B. Kemp, écuyer, du village de Waterloo, dans le district de Bedford, agent des Terres de la Couronne, curateur dûment nommé au délaissement en cette cause par Stanislas Brillon.

Cette certaine étendue de terre située dans le canton d'Ely, dans le comté de Shefford, district de Bedford, connue et désignée comme la moitié sud de la moitié sud du lot numéro onze, dans le cinquième rang du dit canton d'Ely, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 18 mars 1878. 2357 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS:

*Cour Supérieure—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } JAMES O'HALLORAN, Demandeur ; contre les
No. 2165. } terres et tenements de JOSEPH P. WOODBURY, Défendeur.

Premièrement.—La moitié est du lot numéro quarante-un, dans la paroisse de Saint-Armand Est, dans le dit district de Bedford, supposée contenir cent acres en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—Cette partie du même lot, située à l'extrémité ouest d'icelui ; borné au nord par les représentants de Jacob Lagrange, à l'est par Isaac Lagrange, à l'ouest par Jacob Tiof, et au sud par le chemin public, supposée contenir quarante-cinq acres en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement, du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, SAMEDI, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 5 février 1878. 1067 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit, comté de Shefford, district de Bedford.*

Bedford, à savoir : } AUGUSTIN DESAUTELS, Demandeur ; contre les
No. 859. }

more or less—together with all the buildings thereon.

Also another certain piece of land known and distinguished as the north west quarter of the said lot number one, in the said ninth range, containing about fifty acres in superficies—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIRST day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

P. CO WAN.
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 8th March, 1878. 2660

[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } DAME ELEONOR SAVAGE *et al.*, Plaintiffs ; against
No. 2018. } the lands and tenements of STANISLAS BRILLON, Defendant, and Oren B. Kemp, esquire, of the village of Waterloo, in the district of Bedford, Crown Lands agent, *curateur*, duly appointed to the *délaissement* in this cause by the said Stanislas Brillon.

That certain piece or parcel of land situate in the township of Ely, in the county of Shefford, district of Bedford, known and distinguished as the south half of the south half of lot number eleven, in the fifth range of said township Ely, containing fifty acres of land, more or less—with the improvements thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIRST day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 18th March, 1878. 2358

[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } JAMES O'HALLORAN, Plaintiff; against the lands
No. 2165. } and tenements of JOSEPH P. WOODBURY, Defendant.

Firstly.—The easterly half or moiety of lot number forty one in the parish of Saint Armand East, in said district of Bedford, supposed to contain one hundred acres in superficies, be the same, more or less.

Secondly.—That part of the same lot lying at the westerly end thereof ; bounded north by representatives of Jacob Lagrange, east by Isaac Lagrange, west by Jacob Tiof, and on the south by the highway, supposed to contain forty five acres in superficies, more or less—together all the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the office of the registrar, for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 5th February, 1878. 1068

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court, county of Shefford, district of Bedford.*

Bedford, to wit : } AUGUSTIN DESAUTELS, Plaintiff ; against the
No. 859. }

terres et tenements de XAVIE LAPIERRE, Défendeur.

Le quart sud du lot numéro huit, et les vingt-cinq acres sud du lot numéro neuf, dans le cinquième rang des lots situés dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, contenant soixante-quinze acres, plus ou moins—avec les bâtisses susérigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 5 février 1878. 1069 3

[Première publication, 9 février 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Iberville.*

Saint-Jean, à savoir : } NARCISSE BONHOMME, Demandeur ; vs. THOMAS McMANUS *et al.*, Défendeurs.
No. 65. }

Comme appartenant au dit Thomas McManus.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, connu au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro cinq cent quatre-vingt cinq (585) ; borné en front vers l'est par le chemin public, en profondeur vers l'ouest par les terres de la septième concession sur le Domaine, d'un côté au sud par David Parker et le dit Thomas McManus, et de l'autre côté au nord par Médard Duquette—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Comme appartenant au dit John McClelland, l'un des dits défendeurs en cette cause.

2. Un terrain étant partie du lot sept cent quatre-vingt dix-sept (797), du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, dans la huitième concession, sur le Domaine de la dite paroisse, contenant environ cent cinquante-six arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné au nord partie par le chemin public et partie par le coin nord-est du dit lot (797), appartenant à Loudwick McClelland, fils, au sud par la rivière Lacolle, à l'ouest partie par le chemin public, et à l'est par le lot numéro sept cent quatre-vingt seize (796), et partie par le dit coin nord-est du dit lot 797—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE pro-



lands and tenements of XAVIER LAPIERRE, Defendant.

The south quarter of lot number, eight and the south twenty five acres of lot number nine, in the fifth range of lots of the township of Stuckely, in the district of Bedford, containing seventy five acres, more or less—with the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 5th February, 1878. 1070

[First published, 9th February, 1878.]

## Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Iberville.*

Saint Johns, to wit : } NARCISSE BONHOMME, Plaintiff ; vs. THOMAS McMANUS *et al.*, Defendants.
No. 65. }

As belonging to the said Thomas McManus.

1. A lot of land situate in the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, known on the official plan and in the book of reference of the said parish, under the number five hundred and eighty five (585) : bounded in front towards the east by the [illegible], in depth towards the west by the lands of the seventh concession on the Domain, on one side to the south by David Barker and the said Thomas McManus, and on the other side to the north by Médard Duquette—with a house, barn and other buildings thereon erected.

As belonging to the said John McClelland, one of said defendants in this cause.

2. A piece of ground (*terrain*) being part of lot number seven hundred and ninety seven (797), of the official plan and in the book of reference of the said parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, in the eighth concession, on the Domain of the said parish, containing about one hundred and fifty six arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure ; bounded to the north part by the public road and part by the north east corner of said lot (797), belonging to Loudwick McClelland, junior, to the south by the river Lacolle, to the west by a public road, and to the east part by the lot number seven hundred and ninety six (796), and part by the said north east corner of said lot number (797)—with the buildings members and appurtenances thereto belonging.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at HALF

chain, à ONZE heures ET DEMI de l'avant midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 20 mai 1878. 3969

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Iberville.*

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 204. } JOSEPH PATTISON, Demandeur ; contre WILLIAM F. PICARD, Défendeur.

Un morceau de terre dans la première concession du Domaine sud, seigneurie Lacolle, paroisse de Saint-Bernard de Lacoll , dans le district d'Iberville, connu au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le lot numéro six (6) ; borné en front par la rivière Richelieu, en arrière par la seconde concession, d'un côté au sud par Mary Higgins, et au nord par William Fraser—avec toutes les bâtisses dessus, et avec toutes les circonstances et dépendances y appartenant, à distraire du dit lot de terre trente-cinq perches, appartenant à la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Champlain.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 18 mai 1878. 3967

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cuur Supérieure.*

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 66. } JAMES O'CONNOR, Demandeur ; vs. JOHN McCLELLAND *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Loudwick McClelland, l'un des Défendeurs en cette cause.

1. Un lot de terre connu sous le numéro huit cent (800), du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le comté de Saint-Jean, dans la huitième concession, sur le Domaine de la dite paroisse, étant le dit lot de quatre arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur ; borné à l'est par la septième concession, à l'ouest par le chemin de Bogton, au nord par Charles Collins, et au sud par un chemin conduisant à Bogton. A distraire néanmoins l'emplacement pris dessus depuis le bout ouest du dit lot appartenant à la veuve Duncan McClelland et à l'Eglise Episcopal, tel qu'il sont présentement.

2. Un autre lot connu sous le numéro huit cent trente et un (831), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans la neuvième concession, sur le Domaine, étant de onze arpents de front par trois arpents, deux perches et neuf pieds de profondeur, et formant environ cinquante-trois arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné en front par le chemin conduisant depuis Bogton à Roxham, à l'ouest en arrière par Alexander McKerry, au nord par Charles Collins, et au sud par W. H. Vanvleit.

3. Le coin nord-est du lot No. (797), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, comté de Saint-Jean, dans la huitième concession , sur le Domaine, contenant environ quatre arpents en superficie, plus ou moins ; borné au nord par le chemin conduisant depuis Pleasant Valley à Bogton, au sud par une clôture existant présentement à une distance d'environ deux arpents et un quart depuis le chemin de front, à l'ouest par une autre clôture près d'une rangée de pommiers, et à l'est par Isaac True—avec une maison.

PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 20th May, 1878. 3970

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Iberville.*

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 204. } JOSEPH PATTISON, Plaintiff ; against WILLIAM F. PICARD, Defendant.

A piece of land in the first concession south of Domaine, seigniory of Lacolle, parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, known on the official plan and in the book of reference of the said parish, under lot number six (6) ; bounded in front by the river Richelieu, in rear by the second concession, on one side to the south by Mary Higgins, and to the north by William Fraser—with all the buildings thereon, with all and every of the members and appurtenances thereto belonging, to be detached thirty five perches, belonging to the Montreal and Champlain Railroad Company.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint John's, 18th May, 1878. 3968

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court.*

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 66. } JAMES O'CONNOR, Plaintiff ; vs. JOHN McCLELLAND *et al.*, Defendants.

As belonging to Loudwick McClelland, one of the Defendants in this cause.

1. A lot of land known under number eight hundred (800), of the official plan and book of reference of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the county of Saint Johns, in the eighth concession on Domain of said parish, being the said lot of four arpents in width by twenty eight arpents in depth ; bounded to the east by the seventh concession, to the west by the Bogton road, north by Charles Collins, and south by a road leading to Bogton. Less nevertheless the emplacement taken out of the same, from the west end of said lot, belonging to the widow Duncan McClelland and and the Episcopalian church as they are now.

2. An other lot known under number eight hundred and thirty one (831), of the official plan and book of reference of the said parish of Saint Bernard de Lacolle, in the ninth concession, on the Domain, being of eleven arpents in front by three arpents, two perches and nine feet in depth, and forming about fifty three arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure ; bounded in front by the road leading from Bogton to Roxham, to the west in rear by Alexander McKerry, to the north by Charles Collins, and to the south by William H. Vanvleit.

3. The north east corner of lot number (797), of the official plan and book of reference of the said parish of Saint Bernard de Lacolle, in the county of Saint Johns, in the eighth concession, on Domain, containing about four arpents in superficies, more or less ; bounded north by the road leading from Pleasant Valley to Bogton, south by a fence existing now at a distance of about two arpents and a quarter from the front road, west by an other fence near a row of apples trees, and to the east by Isaac True—with a house.

4. Un autre lot de terre connu par le bout sud du dit lot numéro sept cent quatre-vingt-dix-sept (797), du dit plan et livre de renvoi, dans la huitième concession, sur le Domaine, dans la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, et contenant environ cinquante arpents en superficie, plus ou moins, sis au côté sud de la rivière de Lacolle ; borné au nord par la dite rivière Lacolle, au sud par les héritiers de feu John Hoyle, à l'ouest par le poteau du chemin de ligne, et à l'est par la dite rivière de Lacolle.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 20 mai 1878. 3965

[Première publication, 25 mai 1878.]

4. An other lot of land known as the south end of said lot number seven hundred and ninety seven (797), of the said plan and book of reference, in the eighth concession, on Domain, in the said parish of Saint Bernard de Lacolle, containing about fifty arpents in superficies, more or less, lying on the south side of the river Lacolle ; bounded to the north by said river Lacolle, to the south by the heirs of the late John Hoyle, to the west by the post of the line, and to the east by said river Lacolle.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ONE of the clock in the afternoon. Said writ returnable on the first day of October next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 20th May, 1878. 3966

[First published, 25th May, 1878.]

## VENDITIONI EXPONAS.

*Cour Supérieure—District d'Iberville.*

Saint-Jean, à savoir : THEOPHILE MORIN, Demandeur ; vs. THOMAS BISSONNETTE, Défendeur.
No. 200.

Une terre située en la paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de deux arpents et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de la première Grandligne, en arrière au plan du terrain appartenant à Anselme Samozette, d'un côté par Antoine Boissonneault, et d'autre côté par Charles Gauvin—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Valentin, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 11 mai 1878. 3787 2

[Première publication, 18 mai 1878.]

## VENDITIONI EXPONAS.

*Superior Court—District of Iberville.*

Saint Johns, to wit : THEOPHILE MORIN, Plaintiff; vs. THOMAS BISSONNETTE, Defendant.
No. 200

A farm situate in the parish of Saint Valentin, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing two and half arpents in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less ; joining in front the road of first Grandligne, in rear the plan of the ground belonging to Anselme Samozette, on one side to Antoine Boissonneault, and on the other side by Charles Gauvin—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Valentin, on the TWENTY SEVENTH day of MAY instant, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 11th May, 1878. 3788

[First published, 18th May, 1878.]

*Cour Supérieure—District d'Iberville.*

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 48. JOHN BLACK *et al.*, Demandeurs ; contre FRANÇOIS TREMBLAY, Défendeur.

Un emplacement de forme irrégulière situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, sous No. 955 A ; borné en front vers le sud-est par le numéro 955, vers le nord-ouest par la rue Marchand, d'un côté au sud-ouest par la rue Saint-Jacques et le chemin de fer Montréal et Champlain, et de l'autre côté au nord est par une rue, contenant cinq milles cinq cent cinquante-trois pieds en superficie—avec une maison, remise et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 20 mars 1878. 2383 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

*Superior Court—District of Iberville.*

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 48. JOHN BLACK *et al.*, Plaintiffs; against FRANÇOIS TREMBLAY, Defendant.

An emplacement of an irregular form situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, know on the official plan and in the book of reference of the town of Saint Johns, under No. 955 A ; bounded in front towards the south east by the No. 955, towards the north west by Marchand street, on one side to the south west by Saint James street and the Montreal and Champlain railroad, and on the other side to the north east by a street, containing five thousand five hundred and fifty three feet in superficies—with a house, shed and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 20th March, 1878. 2384

[First published, 23rd March, 1878.]

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.*

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 99. PETER COMERFARD, Demandeur ; contre JOSEPH MENARD, Défendeur.

Un lopin de terre situé au coin, dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, du côté sud de la rivière du sud-ouest, d'environ trois quarts d'arpent en superficie ; borné devant au

## FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Saint Hyacinthe.*

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 99. PETER COMERFARD, Plaintiff; against JOSEPH MENARD, Defendant.

A lot of land situate at the corner, in the parish of Sainte-Brigide, in the district of Iberville, on the south side of the south west river, of about three quarters of an arpent in superficies ; bounded

chemin allant à la rivière, derrière le terrain de Luc Demers, fils, du côté sud-est le chemin conduisant au village au sud de la rivière, de l'autre côté la dite rivière du sud-ouest en donnant à ce terrain le nord-est pour frontière—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 20 mars 1878. 2385 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

in front by the road going to the river, in rear by the land of Luc Demers, junior, on the south east side by the road leading to the village south of the river, on the other side by the said south west river giving to this land the north east for frontiere—with one house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Brigide, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 20th March, 1878. 2386

[First published, 23rd March, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—Comté de l'Assomption.*

No. 2236. LOUIS AMIREAU, Demandeur ; vs. JOSEPH ETU, Fils, Défendeur.

Un emplacement situé au village de l'Assomption, district de Joliette, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; borné en front à la rue L'Ange Gardien, en profondeur à la veuve Toussaint Laporte, d'un côté à Amable Goulard, et de l'autre coté à la rue Sainte Anne—avec une maison en briques et autres dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Assomption, dans le district de Joliette, JEUDI, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 29 mars 1878. 2749 2

[Première publication, 6 avril 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Montréal.*

No. 481. LOUIS ARCHAMBAULT, écuyer, Demandeur ; vs. DIEUDONNE THERRIEN, Défendeur.

Un héritage situé en la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, dans le district de Joliette, composé de quatre lots : dont un de huit perches et demie de largeur et plus s'il s'y trouve, sur quatre-vingt arpents de profondeur confrontant vers le sud à la Rivière Jésus, vers le nord au nommé Paquette, représentant Antoine Vaillancourt, vers l'est à Sophie Marguerite et Victoire Laurier, et vers l'ouest aux représentants de Jean-Marie Rochon, écuyer—avec une maison en pierre et autres bâtiments y érigés.

Un autre d'un arpent de front sur cent arpents de profondeur confrontant vers le sud à la Rivière Jésus, vers le nord aux terres de la Cabane Ronde,

## Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—County of L'Assomption.*

No. 2236. LOUIS AMIREAU, Plaintiff; vs. JOSEPH ETU, Junior, Defendant.

A lot situate in the village of L'Assomption, district of Joliette, measuring forty five feet in front by ninety feet in depth; bounded in front by Ange Gardien street, in rear by Mrs. widow Toussaint Laporte, on one side by Amable Goulard, and on the other side by Sainte Anne street—with a brick house and other dependencies.

To be sold at the church door of the parish of L'Assomption, in the district of Joliette, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of September next

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Joliette, 29th March, 1878. 2750

[First published, 6th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Montreal.*

No. 481. LOUIS ARCHAMBAULT, esquire, Plaintiff; vs. DIEUDONNE THERRIEN, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Charles de Lachenaie, in the district of Joliette, made of four lots: one of which measures eight perches and a half in width and more as the case may be, by eighty arpents in depth; bounded in front on the south by the River Jesus, on the north by one Paquette, representing Antoine Vaillancourt, on the east by Sophie Marguerite and Victoire Laurier, and on the west by the representatives of Jean Marie Rochon, Esq.—with a stone house and outbuildings thereon erected.

Another lot of one arpent in front by one hundred arpents in depth; bounded in front on the south by the River Jesus, on the north by the

vers l'est aux mêmes représentants Rochon, et vers l'ouest aux dites sœurs Laurier, en retranchant le terrain qui peut appartenir à la Fabrique de la dite paroisse Saint-Charles de Lachenaie, suivant ses titres.

Un autre consistant dans la moitié indivise de six perches de largeur sur vingt arpents de profondeur à prendre à quatre-vingt arpents de la dite Rivière Jésus, à l'extrémité nord d'un terrain appartenant aux dites sœurs Laurier, confrontant vers le nord aux terres de la Cabane Ronde, vers l'est aux mêmes représentants Rochon, et vers l'ouest au dit Paquette représentant Vaillancour

Enfin le dernier contenant trois perches de largeur et plus sur quarante arpents de profondeur où il prend une largeur de neuf perches sur encore dix arpents de profondeur, confrontant vers le sud au chemin public, et l'autre partie aux dites sœurs Laurier, vers le nord aux terres de Mascouche, vers l'est aux dits représentants Rochon, et vers l'ouest partie aux dites sœurs Laurier, et l'autre partie aux dits représentants Rochon.

Pour être vendus à la porte de l'église, en la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, LUNDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le même jour.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 30 janvier 1878. 1017 3

[Première publication, 9 février 1878.]

lands of La Cabane Ronde, on the east by the same representatives Rochon, and on the west by the Misses Laurier aforesaid, reserving the land which may belong to the Fabrique of the said parish of Saint Charles de Lachenaie, according to its title deeds.

Another consisting of the undivided half of six perches in width by twenty arpents in depth, to be taken at eighty arpents from the said River Jesus, at the north extremity of a lot belonging to the sisters Laurier aforesaid; bounded in front on the north by the lands of La Cabane Ronde, on the east by the same representatives Rochon, and on the west by the said Paquette, representing Vaillancourt.

Lastly, a lot measuring three perches or upwards in width by forty arpents in depth, where it has a length of nine perches by ten arpents in depth; bounded in front to the south by the main road and for the remainder by the said sisters Laurier, to the north by the lands of Mascouche, to the east by the said representatives Rochon, and on the west partly by the said sisters Laurier, and for the remainder by the said representatives Rochon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles de Lachenaie, on MONDAY, the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the same day.

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Joliette, 30th January, 1878. 1018

[First published, 9th February, 1878.]

## Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure.*

District de Québec, No. 2525. } JOSEPH CLOUTIER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Aubert, contre FABIEN MOREAU, de l'endroit appelé l'Isle aux Reaux, cultivateur, savoir:

1. Une terre sise et situé en la première concession de la paroisse de l'Islet, contenant deux arpents et six perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur; tenant nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux représentants d'Abraham Gagnon, est à Joseph Beaulieu, o uest à Godefroy Bernier—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, tel que la dite terre est maintenant renclos, étant de forme irrégulière, circonstances et dépendances.

2. Un arpent de terre de front sur quarante-deux arpents de profondeur, situé au deuxième rang de la paroisse de Saint-Engène; tenant nord au premier rang de la dite paroisse de Saint-Eugène, sud aux terres de Saint-Cyrille, est à Eugéne Toudreau, ouest à Fabien Poitras, circonstances et dépendances.

## Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that theundermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court.*

District of Quebec, No. 2525. } JOSEPH CLOUTIER, farmer, of the parish of Saint Aubert; against FABIEN MOREAU, of the place called the Isle aux Reaux, farmer, to wit:

1. A lot situate in the first concession of the parish of Islet, containing two acres and six rods in front by forty two acres in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the representatives of Abraham Gagnon, on the east by Joseph Beaulieu, on the west by Godefroy Bernier—with a house, barn and other buildings thereon erected, as the said land is now enclosed, being of irregular form, circumstances and dependencies.

2. An acre of land in front by forty two acres in depth, situate in the second range of the parish of Saint Eugène; bounded on the north by the first range of the said parish of Saint Eugène, on the south by the lands of Saint Cyrille, on the east by Eugène Tondreau, west by Fabien Poitras—circumstances and dependencies.

Pour être vendu le premier lot à la porte de l'église de l'Islet, LUNDI, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin ; et le deuxième lot à la porte de l'église de Saint-Eugène, le même jour, à DEUX heures après midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 20 mai 1878. 4003

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Cour de Circuit.*

District de Montmagny, No. 322. } HUBERT THÉBERGE, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de l'Islet, marchand ; contre MARTIAL KYROUACK, de la paroisse de Saint-Cyrille de Lessard, cultivateur, et DAME ANNA CAOUET, son épouse, savoir :

Une terre située en la seconde concession de Saint-Cyrille, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; bornée par devant au nord au fronteau de la dite concession, au sud au bout de la dite profondeur, joignant au sud-ouest à Louis Larandeau, et au nord-est à François-Xavier Duchéneau—avec les bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyrille, MARDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

J. D. LÉPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 20 mai 1878. 4005

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Cour de Circuit.*

District de Montmagny, No. 335. } JEAN-BAPTISTE PROTEAU, meunier, de la paroisse de Saint-Aubert, ; contre MARCEL GAUDREAU, voyageur, de la paroisse de Saint-Thomas, savoir :

Un lopin de terre ou emplacement situé en la première concession au sud de la Rivière du Sud, en la paroisse de Saint-Thomas, contenant un arpent en superficie, à prendre indivis dans une terre appartenant à Samuel Blais, faisant partie du No. 429, dans le livre de renvoi et sur le plan officiels de la paroisse de Saint-Thomas ; borné comme suit : d'un côté au nord-est à Hilaire Larandeau, d'autre côté au sud-ouest à Samuel Blais, au nord au dit Samuel Blais, et au sud au chemin des Commissaires—sans bâtisses.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MARDI, le ONZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 2 février 1878. 977 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Cour de Circuit—Comté de l'Islet.*

District de Montmagny, No. 333. } ALEXANDRE BOURGAUT, de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, cultivateur ; contre PIERRE PAUL DUBE, du même lieu, cultivateur, savoir :

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, contenant environ dix-huit perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus dix-huit perches de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant nord partie au chemin du premier rang, partie à Louis Fournier, sud partie au second rang et partie au chemin de fer du Grand-

To be sold the first lot at the church door of Islet, on MONDAY, the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon ; and the second lot at the church door of Saint Eugène, on the same day, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 20th May, 1878. 4004

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Circuit Court.*

District of Montmagny, No. 322. } HUBERT THEBERGE, of the parish of Notre Dame de Bonsecours de l'Islet, trader ; against MARTIAL KYROUACK, of the parish of Saint Cyrille de Lessard, farmer, and DAME ANNA CAOUET, his wife, to wit :

A lot of land situate in the second concession of Saint Cyrille, containing two acres in front by forty two acres in depth ; bounded in front on the north by the front of the said concession, on the south by the end of the said depth, on the south west by Louis Larandeau, and on the north east by François Xavier Ducheneau—with the buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyrille, on TUESDAY, the FIRST day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 20th May, 1878. 4006

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Circuit Court.*

District of Montmagny, No. 335. } JEAN BAPTISTE PROTEAU, miller, of the parish of Saint Aubert ; against MARCEL GAUDREAU, *voyageur*, of the parish of Saint Thomas, to wit :

A lot of land situate in the first concession south of the River du Sud, in the parish of Saint-Thomas, measuring one arpent in superficies, to be taken individually in a land belonging to Samuel Blais, forming part of No. 429, in the book of reference and in the official plan of the parish of Saint Thomas ; bounded as follows : on one side to the north east by Hilaire Larandeau, on the other side to the south west by Samuel Blais, on the north by the said Samuel Blais, and on the south by the Commissioners road — without buildings.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 2nd February, 1878. 978

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*Circuit Court—County of l'Islet.*

District of Montmagny, No. 333. } ALEXANDRE BOURGAULT, of the parish of Saint Jean Port Joly, farmer ; against PIERRE PAUL DUBE, of the same place, farmer, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Jean Port Joly, measuring about eighteen perches in front by forty two arpents in depth, also eighteen perches in front by twenty five arpents in depth ; bounded on the north partly by the first range road, partly by Louis Fournier, on the south partly by the second range and partly by the Grand Trunk Railway, east by the representatives

Tronc, est aux représentants de feu Julien Chouinard, et ouest à Antoine Dubé—avec ensemble la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire un quart d'arpent de terre en superficie en faveur de Louis Tremblay—avec ses bâtisses dessus construites ; et cette terre est chargée d'une rente et pension viagère en faveur d'Antoine Carleau, en vertu de la donation qu'il a consenti au dit défendeur devant Mtre. Verrault, notaire, le vingt-troisième jour d'octobre mil huit cent soixante et cinq, et d'une autre rente et pension viagère en faveur de Marie Claire Leclerc, mère du dit défendeur, en vertu de la donation qu'elle a consenti conjointement avec Pierre Dubé, son défunt mari, au dit défendeur, devant Mtre. Duval, notaire, le vingt-sixème jour de juin mil huit cent-cinquante-quatre.

2. Une terre située en le second rang de la paroisse de Saint-Aubert, contenant neuf perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; tenant nord aux terres du premier rang, sud au township Fournier, est à Lucien Dubé, et ouest à Octave Fortin—sans bâtisses, mais avec tous les droits, prétentions et priviléges que le dit défendeur peut avoir et prétendre dans une sucrerie sur la terre appartenant aux représentants du dit feu Pierre Dubé et de Fabien Dubé, de vingt-six perches, plus ou moins de front, joignant les dites neuf perches de terre ci-dessus, et aux droits par ces derniers de la coupe du bois sur la dite terre ci-dessus désignée ; avec réserve en faveur des représentants du dit feu Pierre Dubé et du dit Fabien Dubé, de la pleine et entière propriété des sucreries et du bois croissant sur la dite terre ci-dessus désignée, tel qu'établis par le dit acte de donation consenti par le dit feu Pierre Dubé et son épouse, au dit défendeur sus-établie.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, MERCREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 4 février 1878. 1001 3

[Première publication, 9 février 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } THE MOLSON'S BANK,
No. 2386. } Demanderesse ; contre HARDOUIN LIONNAIS, ès-qualité, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement désigné au plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, sous le numéro neuf cent onze (911), contenant soixante et dix-sept pieds et six pouces de largeur

of the late Julien Chouinard, and west by Antoine Dubé—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving one quarter of an arpent of land in superficies, in favor of Louis Tremblay—with the buildings thereon erected ; said land being subject to a ground and life rent in favor of Antoine Carleau, in virtue of the donation made by him to the defendant, before Mtre. Verrault, notary, on the twenty third day of October, one thousand eight hundred and sixty five, and of another ground and life rent in favor of Marie Claire Leclerc, the said defendant's mother, under the donation made by her jointly with Pierre Dubé, her late husband, to the said defendant, before Mtre Duval, notary, on the twenty sixth day of June one thousand eight hundred and fifty four.

2. A land situate in the second range of the parish of Saint Aubert, measuring nine perches in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the first range, on the south by township Fournier, east by Lucien Dubé, and west by Octave Fortin— without buildings, but with all the rights, pretensions and privileges which the defendant may have or claim to and upon the sugary, on the land belonging to the representatives of the said late Pierre Dubé and Flavien Dubé, of twenty six perches, more or less, in front adjoining the said nine perches of land hereinabove mentioned, and to the right in favor of the latter of cutting wood (*coupe de bois*) on the said lot above described ; reserving in favor of the representatives of the said lot Pierre Dubé and of the said Fabien Dubé, the full and entire ownership of the sugary and of the wood growing on the land hereinabove described, such as stated in the said deed of gift from the said late Pierre Dubé and his wife, to the said defendant above mentioned.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 4th February, 1878. 1002

[First published, 9th February, 1878.]

## Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known accordingly to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } THE MOLSON'S BANK,
No. 2386. } Plaintiff ; against HARDOUIN LIONNAIS, *ès-qualité*, Defendant.

1. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and eleven (911), measuring seventy seven feet six inches in width by two hundred

sur deux cents un pieds dix pouces de profondeur, mesure anglaise, formant trente-cinq mille huit cent vingt-cinq pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par les Nos. 906 et 907, d'un côté par les Nos. 908 et 908 A et 909, et de l'autre côté par le No. 911—avec une maison en briques à deux côtés à trois étages, et autres bâtisses dessus construites.

2. Un lot de terre ou emplacement de figure irrégulière, désigné au dit plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, sous le numéro deux, ayant soixante-cinq pieds quatre pouces de front sur la rue Saint-Louis, soixante et un pieds, huit pouces sur la rue Craig, contenant six mille quatre cent trente-huit pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Saint-Louis, en profondeur par la rue Craig, d'un côté par le numéro un, et de l'autre côté par le numéro trois.

3. Un emplacement étant le numéro huit cent quatre, sur le plan officiel et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente-sept pieds de largeur sur la devanture, trente-six sur l'arrière sur cent quarante-huit pieds et six pouces de profondeur, mesure anglaise, formant cinq mille quatre cent cinquante et un pieds en superficie ; borné en front par la rue Saint-Laurent, en profondeur par la rue Saint-Dominique, d'un côté par le No. 803, et de l'autre côté par le No. 805.

4. Un emplacement étant le numéro huit cent sept, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et district de Montréal, contenant vingt-neuf pieds et huit pouces de front sur soixante-seize pieds neuf pouces de profondeur, mesure anglaise, formant deux mille deux cent soixante et dix-sept pieds en superficie ; borné en front par la rue Saint-Dominique, en profondeur par le No. 806, d'un côté par le No. 805, et de l'autre côté par le No. 808.

5. Un emplacement étant le numéro huit cent dix-huit, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente pieds de largeur sur soixante et douze pieds de profondeur, mesure anglaise, formant deux mille cent soixante pieds en superficie ; borné en front par la rue Saint-Laurent, en profondeur par le numéro huit cent dix-sept, d'un côté par le No. 816, et de l'autre côté par le No. 819.

6. Un emplacement étant le numéro huit cent vingt, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente pieds de largeur sur soixante-dix-sept pieds de profondeur, mesure anglaise, formant deux mille trois cent dix pieds en superficie ; borné en front par la rue Saint-Dominique, en profondeur par les Nos. 819 et 822, d'un côté par le No. 817, et de l'autre côté par le No. 821.

7. Un emplacement étant le numéro neuf cent quinze, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant soixante-dix-neuf pieds six pouces de largeur sur cent soixante-dix-sept pieds et six pouces de profondeur, mesure anglaise, formant quatorze mille cent douze pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le No. 906, d'un côté par le numéro 914, et de l'autre côté par le No. 916.

8. Un emplacement étant le numéro neuf cent seize, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant soixante-seize pieds neuf pouces de largeur sur cent soixante-dix-sept pieds six pouces de profondeur, mesure anglaise, formant treize mille six cent vingt-trois pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le No. 906, d'un côté par le No. 915, et de l'autre côté par le No. 917.

9. Un emplacement étant le numéro neuf cent dix-sept, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district

and one feet ten inches in depth, english measure, forming thirty five thousand eight hundred and twenty five feet in superficies ; bounded in front by Cadieux street, in rear by Nos. 906 and 907, on one side by Nos. 908 and 908 A and 909, and on the other side by No. 911—with a three storey brick house divided into two dwellings, and other buildings thereon erected.

2. A lot of land of irregular outline designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number two, measuring sixty five feet four inches in front on Saint Louis street, and sixty one feet eight inches on Craig street, english measure, forming six thousand four hundred and thirty eight feet in superficies ; bounded in front by Saint Louis street, in rear by Craig street, on one side by number one, and on the other side by number three.

3. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number eight hundred and four, measuring thirty seven feet in width in front thirty six feet in rear, by one hundred and forty eight feet and six inches in depth, english measure, forming five thousand four hundred and fifty one feet in superficies ; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Saint Dominique street, on one side by No. 803, and on the other side by No. 805.

4. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number eight hundred and seven, measuring twenty nine feet eight inches in front by seventy six feet nine inches in depth, english measure, forming two thousand two hundred and seventy seven feet in superficies ; bounded in front by Saint Dominique street, in rear by No. 806, on one side by No. 805, and on the other side by No. 808.

5. A lot being number eight hundred and eighteen, on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring thirty feet in width by seventy two feet in depth, english measure, forming two thousand one hundred and sixty feet in superficial extent ; bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by number eight hundred and seventeen, on one side by No. 816, and on the other side by No. 819.

6. A lot being number eight hundred and twenty on the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring thirty feet in width by seventy seven feet in depth, english measure, forming two thousand three hundred and ten feet in superficial extent ; bounded in front by Saint Dominique street, in rear by Nos. 819 and 822, on one side by No. 817, and on the other side by No. 821.

7. A lot being number nine hundred and fifteen, on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring seventy nine feet six inches in width by one hundred and seventy seven feet six inches in depth, english measure, forming fourteen thousand one hundred and twelve feet in superficial extent ; bounded in front by Cadieux street, in rear by number 906, on one side by No. 914, and on the other side by No. 916.

8. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and sixteen, measuring seventy six feet nine inches in width by one hundred and seventy seven feet six inches in front, english measure, forming thirteen thousand six hundred and twenty three feet in superficies ; bounded in front by Cadieux street, in rear by No. 906, on one side by No. 915, and on the other side by No. 917.

9. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number

de Montréal, contenant cent cinquante pieds de largeur sur cent soixante-dix-sept pieds et six pouces de profondeur, mesure anglaise, formant vingt-six mille six cent vingt-cinq pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le numéro 906, d'un côté par le No. 916, et de l'autre côté par le No. 918.

10. Un emplacement étant le numéro neuf cent vingt, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente-huit pieds quatre pouces de largeur sur soixante et dix pieds de profondeur, mesure anglaise, formant deux mille six cent quatre-vingt trois pieds en superficie ; borné en front par la rue Napoléon, en profondeur par le No. 921, d'un côté par le No. 919, et de l'autre côté par le No. 926.

11. Un emplacement étant le numéro neuf cent vingt quatre, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant quarante pieds de largeur sur soixante-seize pieds huit pouces de profondeur, mesure anglaise, formant trois mille soixante-sept pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le No. 922, d'un côté par le No. 923, et de l'autre côté par le No. 925.

12. Un emplacement étant le numéro neuf cent trente et un, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant vingt-trois pieds de largeur sur soixante-treize pieds de profondeur, mesure anglaise, formant mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par le No. 932, d'un côté par le No. 930, et de l'autre côté par la ligne limitative nord-ouest de la cité.

13. Un emplacement étant le numéro neuf cent trente-trois, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente-sept pieds de largeur sur soixante-treize pieds de profondeur, mesure anglaise, formant deux mille sept cent un pieds en superficie ; borne en front par la rue George Hypolite, en profondeur par le No. 929, d'un côté par le No. 930, et de l'autre côté par le No. 934.

14. Un emplacement étant le numero neuf cent trente-neuf, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint Louis, en la cité et le district de Montréal, de figure irrégulière, ayant trois cent soixante-sept pieds six pouces de front sur la rue Cadieux, contenant cinquante mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Cadieux, et le No. 938, en profondeur par la rue George Hypolite, d'un côté par les Nos. 936 et 938, et de l'autre côté par le No. 940.

15. Un terrain étant le numéro neuf cent quarante-quatre, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, de figure irrégulière, contenant trente et un mille deux cent vingt-huit pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Cadieux et le No. 945, en profondeur par la rue George Hypolite, d'un côté par le No. 943, et de l'autre côté par les Nos. 945 et 946.

16. Un emplacement étant le numéro neuf cent cinquante-trois, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant quarante-huit pieds et trois pouces de largeur sur le devant, quarante-sept pieds en arrière sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, formant sept mille trois cent quatre-vingt deux pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par la rue George Hypolite, d'un côté par les Nos. 949, 950 et 952, et de l'autre côté par les Nos. 954 et 955.

17. Un emplacement étant le numéro quatre cent soixante et quinze, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant quatre-

nine hundred and seventeen, measuring one hundred and fifty feet in width by one hundred and seventy seven feet six inches in depth, english measure, forming twenty six thousand six hundred and twenty five feet in superficies ; bounded in front by Cadieux street, in rear by No. 906, on one side by No. 916, and on the other side by No. 918.

10. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and twenty, measuring thirty eight feet four inches in width by seventy feet in depth, english measure, forming two thousand six hundred and eighty three feet in superficies ; bounded in front by Napoleon street, in rear by No. 921, on one side by No. 919, and on the other side by No. 926.

11. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and twenty four, measuring forty feet in width by seventy six feet eight inches in depth, english measure, forming three thousand sixty seven feet in superficies ; bounded in front by Cadieux street, in rear by No. 922, on one side by No. 923, and on the other side by No. 925.

12. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and thirty one, measuring twenty three feet in width by seventy three feet in depth, english measure, forming one thousand four hundred and ninety seven feet in superficies ; bounded in front by Cadieux street, in rear by No. 932, on one side by No. 930, and on the other side by the north west boundary line of the city.

13. A lot of land designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and thirty three, measuring thirty seven feet in width by seventy three feet in depth, english measure, forming two thousand seven hundred and one feet in superficies ; bounded in front by George Hypolite street, in rear by No. 929, on one side by No. 930, and on the other side by No. 934.

14. A lot being number nine hundred and thirty nine on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, of irregular outline, measuring three hundred and sixty seven feet six inches in front on Cadieux street, forming fifty thousand nine hundred and ninety six feet in superficial extent, english measure ; bounded in front by Cadieux street, and by number 938, in rear by George Hypolite street, on one side by Nos. 936 and 938, and on the other side by No. 940.

15. A lot of land of irregular outline designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, as number nine hundred and forty four, forming thirty one thousand two hundred and twenty eight feet in superficies, english measure ; bounded in front by Cadieux street and by No. 945, in rear by George Hypolite street, on one side by No. 943, and on the other side by Nos. 945 and 946.

16. A lot being number nine hundred and fifty three on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring forty eight feet three inches in width, forty seven feet in rear, by one hundred and fifty five feet in depth, english measure, forming seven thousand three hundred and eighty two feet in superficial extent ; bounded in front by Cadieux street, in rear by George Hypolite street, on one side by Nos. 949, 950 and 952, and on the other side by Nos. 954 and 955.

17. A lot being number four hundred and seventy five, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring ninety one feet in

vingt onze pieds de largeur sur cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, formant neuf mille quatre cent soixante et quatre pieds en superficie ; borné en front par la rue Stanley, en profondeur par le No. 476, d'un côté par le No. 474, et de l'autre côté par les Nos. 479, 480 et 481.

18. Un terrain ou emplacement étant le numéro quatre cent quatre-vingt-huit, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, de figure irrégulière, contenant vingt-neuf mille cent soixante pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par le No. 487 et la rue Sainte-Catherine, en profondeur par la rue Stanley, d'un côté par le No. 486, et de l'autre côté par les Nos. 489, 490, 491 et 492.

19. Un emplacement étant le numéro mille quatre cent soixante et dix-sept, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant quarante et un pieds de largeur par quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, formant trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq pieds en superficie ; borné en front par la rue Parthenais, en profondeur par le No. 1475, d'un côté par le No. 1476, et de l'autre côté par le No. 1478.

20. Un terrain étant le numéro mille quatre cent soixante et dix-neuf, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant six cent quatre-vingt-quatre pieds de largeur par cent soixante et onze pieds six pouces de profondeur dans une ligne, cent soixante-quinze pieds dans l'autre, mesure anglaise, formant cent dix-huit mille cinq cent trois pieds en superficie ; borné en front par la rue Parthénais, en profondeur par les Nos. 1471, 1472 et 1473, d'un côté par le No. 1478, et de l'autre côté par le No. 1480.

21. Un terrain ou emplacement étant le numéro mille quatre cent quatre-vingt-onze, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant cent cinquante pieds de largeur sur trois cent quarante-neuf pieds trois pouces de profondeur dans une ligne, trois cent quarante-huit pieds neuf pouces dans l'autre, mesure anglaise, formant cinquante-deux mille trois cent cinquante pieds en superficie ; borné en front par l'Avenue Colborne, en profondeur par le No. 1495, d'un côté par le No. 1490, et de l'autre côté par la rue Robert.

22. Un emplacement étant le numéro mille quatre cent quatre-vingt-seize, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant cent vingt-sept pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, formant quinze mille deux cent quarante pieds en superficie ; borné en front par la rue Albert, en profondeur par le No. 1499, d'un côté par le No. 1494, et de l'autre côté par le No. 1497.

23. Un emplacement étant le numéro cinq cent huit, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant cent trente-six pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur ; de là deux cents seize pieds de largeur sur deux cents cinquante-deux pieds et six pouces de profondeur, formant soixante-cinq mille quatre cent vingt pieds en superficie ; borné en front par le No. 507, et l'Avenue Colborne, en profondeur par les Nos. 509, 511, 512, 513 et 514, d'un côté par la rue Huron, et de l'autre côté par le No. 507 et la rue Ontario.

24. Un terrain étant le numéro mille deux cent vingt-trois, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant cinq cent sept pieds de largeur sur trois cent trente-deux pieds six pouces de profondeur, mesure anglaise, formant cent soixante et huit mille cinq cent soixante-

width by one hundred and four feet in depth, english measure, forming nine thousand four hundred and sixty four feet in superficial extent; bounded in front by Stanley street, in rear by No. 476, on one side by No. 474, and on the other side by Nos. 479, 480 and 481.

18. A lot of land of irregular outline being number four hundred and eighty eight, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring twenty nine thousand one hundred and sixty feet in superficial extent, english measure; bounded in front by the number 487 and Sainte Catherine street, in rear by Stanley street, on one side by No. 486, and on the other side by Nos. 489, 490, 491 and 492.

19. A lot being number one thousand four hundred and seventy seven, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring forty one feet in width by eighty five feet in depth, english measure, forming three thousand four hundred and eighty five feet in superficial extent; bounded in front by Parthenais street, in rear by No. 1475, on one side by No. 1476, and on the other side by No. 1478.

20. A lot being number one thousand four hundred and seventy nine, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring six hundred and eighty four feet in width by one hundred and seventy one feet six inches in depth on one alignment, and one hundred and seventy five feet on the other, english measure, forming one hundred and eighteen thousand five hundred and three feet in superficial extent; bounded in front by Parthenais street, in rear by Nos. 1471, 1472 and 1473, on one side by No. 1478, and on the other side by No. 1480.

21. A lot being number one thousand four hundred and ninety one, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring one hundred and fifty feet in width by three hundred and forty nine feet three inches in depth on one alignment, and three hundred and forty eight feet nine inches on the other alignment, english measure, forming fifty two thousand three hundred and fifty feet in superficies; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by No. 1495, on one side by No. 1490, and on the other side by Robert street.

22. A lot being number one thousand four hundred and ninety six, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring one hundred and twenty seven feet in width by one hundred and twenty feet in depth, english measure, forming fifteen thousand two hundred and forty feet in superficies; bounded in front by Albert street, in rear by No 1499, on one side by No. 1494, and on the other side by No. 1497.

23. A lot being number five hundred and eight, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring one hundred and thirty six feet in width by eighty feet in depth, and from there two hundred and sixteen feet in width by two hundred and fifty two feet six inches in depth, forming sixty five thousand four hundred and twenty feet in superficial extent; bounded in front by No. 507, and Colborne Avenue, in rear by Nos. 509, 511, 512, 513 and 514, on one side by Huron street, and on the other side by No. 507 and Ontario street.

24. A lot being number one thousand two hundred and twenty three, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring five hundred and seven feet in width by three hundred and thirty two feet six inches in depth, english measure, forming one hundred and sixty

dix-sept pieds en superficie ; borné en front par l'Avenue Colborne, en profondeur par les Nos. 1205 à 1215, d'un côté par la rue Sainte-Elizabeth, et de l'autre côté par la rue Eweretta.

25. Un terrain étant le numéro mille deux cent vingt-six, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité et le district de Montréal, contenant neuf cent soixante et treize pieds de longueur sur le devant, mille quarante-huit pieds en arrière, sur trois cent trente et un pieds de profondeur, mesure anglaise, formant trois cents trente-quatre mille quatre cents soixante et seize pieds en superficie ; borné en front par l'Avenue Colborne, en profondeur par le No. 1225, d'un côté par la rue Sherbrooke, et de l'autre côté par la ligne limitative nord-ouest de la cité.

26. Un terrain situé au village et dans la municipalité d'Hochelaga, désigné sous le numéro cinquante et un A, au livre de plan et renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, dans le district de Montréal, contenant cinq perches de largeur sur quatorze arpents, neuf perches et quatre pieds de profondeur, formant sept arpents, quarante six perches et trente-deux pieds en superficie ; borné en front par le No. 52, en profondeur par les terres de la Côte Visitation, d'un côté par le No. 51, et de l'autre côté par le No. 76, et les terres de la Côte Visitation.

27. Un emplacement situé au dit village et dans la municipalité d'Hochelaga, désigné sous le numéro soixante-dix-sept, au livre de plan et renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, district de Montréal, contenant vingt-deux pieds de largeur sur quarante-quatre pieds de profondeur, formant neuf cent soixante-huit pieds en superficie ; borné en front par un chemin public, en profondeur par le fleuve Saint-Laurent, et d'un côté par le No. 72, et de l'autre côté par le No. 78.

28. Un emplacement situé au dit village et dans la municipalité d'Hochelaga, désigné sous le numéro soixante et dix-neuf, au livre de plan et renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, district de Montréal, contenant cinquante pieds de largeur sur cinquante pieds de profondeur ; de là cinquante pieds de largeur sur la devanture, trente-six pieds en arrière sur quarante-huit pieds de profondeur, formant quatre mille cinq cent soixante et quatre pieds en superficie ; borné en front par le chemin public, en profondeur par le No. 80, d'un côté par le No. 76, et de l'autre côté par le No. 80 susdit.

29. Un terrain situé au dit village et dans la municipalité d'Hochelaga, désigné sous le numéro quatre-vingt, au livre de plan et renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, district de Montréal, contenant trois perches et six pieds de profondeur ; de là un arpent six perches de largeur sur vingt-huit arpents et trois perches de front dont il y a à distraire la superficie des Nos. 79, 81 et 82, formant quarante-cinq arpents, soixante-trois perches et dix-huit pieds en superficie ; borné en front par le chemin public, les Nos. 79, 81 et 82, et une rue en profondeur par le No. 148, d'un côté par le No. 76, et de l'autre côté par le No. 81, une rue, 97, 98, une rue, 102, 107, une rue, 108 et 148.

30. Un emplacement situé au dit village et dans la municipalité d'Hochelaga, désigné sous le numéro quatre-vingt-trois, au livre de plan et renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, district de Montréal, contenant cent soixante-six pieds de largeur sur cent seize pieds six pouces de profondeur dans une ligne, quatre-vingt-neuf pieds dans l'autre, formant dix-sept mille cinquante-six pieds en superficie ; borné en front par une rue, en profondeur par le No 84, d'un côté par une rue, et de l'autre côté par le No 91.

31. Un terrain situé en la Côte de la Visitation, désigné sous le numéro douze, au livre de plan et renvoi officiels de la Côte la Visitation, dans le comté d'Hochelaga, district de Montréal, conte-

eight thousand five hundred and seventy seven feet in superficial extent ; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by Nos. 1205 to 1215, on one side by Sainte Elizabeth street, and on the other side by Eweretta street.

25. A lot being number one thousand two hundred and twenty six, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city and district of Montreal, measuring nine hundred and seventy three feet in length in front, one thousand and forty eight in rear, by three hundred and thirty one feet in depth, english measure, forming three hundred and thirty four thousand four hundred and seventy six feet in superficial extent; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by No. 1225, on one side by Sherbrooke street, and on the other side by the north west boundary line of the said city.

26. A lot situate in the village and municipality of Hochelaga, designated as number fifty one A, on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring five perches in width by fourteen arpents, nine perches and four feet in depth, forming seven arpents, forty six perches and thirty two feet in superficies : bounded in front by No. 52, in rear by the lands of the Cote de la Visitation, on one side by No. 51, and on the other side by No. 76, and the lands of the Cote de la Visitation.

27. A lot situate in the village and municipality of Hochelaga, designated as number seventy seven, on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring twenty two feet in width by forty four feet in depth, forming nine hundred and sixty eight feet in superficies ; bounded in front by the public road, in rear by the river Saint Lawrence, on one side by No. 72, and on the other side by No. 78.

28. A lot situate in the village and municipality of Hochelaga, designated as number seventy nine, on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring fifty feet in width by fifty feet in depth ; from there fifty feet in width in front, thirty six feet in rear by forty eight feet in depth, forming four thousand five hundred and sixty four feet in superficies ; bounded in front by the main road, in rear by No. 80, on one side by No. 76, and on the other side by No. 80 aforesaid.

29. A lot situate in the village and municipality of Hochelaga, designated as number eighty, on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring three perches and six feet in depth ; and from there one arpent and six perches in width by twenty eight arpents and three perches in front, from which must be deducted the superficial extents of Nos. 79, 81 and 82, forming forty five arpents, sixty three perches and eighte n feet in superficies ; bounded in front by the main road, Nos. 79, 81 and 82, and a street, in rear by No. 148, on one side by No. 76 and on the other side by No. 81, a street, 97, 99, a street, 102, 107, a street, 108 and 148.

30. A lot situate in the village and municipality of Hochelaga, designated as number eighty three on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring one hundred and sixty six feet in width by one hundred and sixteen feet six inches in depth, in one alignment, and eighty nine feet in the other, forming seventeen thousand and fifty six feet in superficies ; bounded in front by a street, in rear by No. 84, on one side by a street, and on the other side by No. 91.

31. A lot situate in the Cote de la Visitation, designated as number twelve, on the official plan and in the book of reference for the Côte de la Visitation, in the county of Hochelaga, in the

nant sept arpents et huit perches de largeur sur quatre arpents six perches de profondeur; de là six perches de largeur sur trois arpents de profondeur, formant trente-sept arpents soixante-huit perches en superficie; borné au nord-ouest par les Nos. 161 et 162, au sud est par les Nos. 9, 11, 13, 104, 105 et le bout d'un chemin et celui de la rue Paris, au nord-est par le No. 8, et au sud-ouest par le No. 161 et l'Avenue Colborne.

32. Un terrain situé en la Côte La Visitation, désigné sous le numéro cent cinquante-deux, au livre de plan et renvoi officiels de la Côte La Visitation, dans le comté d'Hochelaga, district de Montréal, contenant un arpent cinq perches de largeur sur dix-sept arpents trois perches de profondeur, dont il faut distraire quarante-trois perches et cent pieds pour le No. 152 A, formant vingt-cinq arpents cinquante et une perches et deux cent vingt-quatre pieds en superficie; borné au sud-est par la ligne limitative de la cité de Montréal, au nord-ouest par le No. 161, au nord est par l'Avenue Colborne et le No. 152 A, et au sud ouest par le No. 153.

33. Un terrain étant le numéro sept, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Côte Saint-Louis, dans le comté d'Hochelaga, district de Montréal, contenant trois arpents cinq perches de largeur sur quinze arpents trois perches de profondeur dans une ligne, dix huit arpents trois perches dans l'autre; de là deux arpents trois perches de largeur dans l'autre; de là encore trois arpents de largeur sur quatre arpents de profondeur, formant cent seize arpents dix perches et demie en superficie; borné en front par le chemin de la dite Côte Visitation, en profondeur par le No. 5 et les terres de la paroisse Saint-Laurent, d'un côté par les Nos. 5 et 6 et par les terres du Sault-au-Récollet, et de l'autre côté par les Nos. 8, 9, 276 et 278 et les terres de la paroisse Saint-Laurent.

34. Un terrain étant le numéro cent quatre-vingt-dix huit, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Côte Saint-Louis, dans le comté d'Hochelaga, district de Montréal, de figure irrégulière, contenant dix arpents soixante perches et deux cents quarante-huit pieds en superficie; borné au sud-est par le chemin des Tanneries, au nord-ouest par les Nos. 199 et 207 et la rue Saint-Louis, au sud-ouest par les Nos. 197, 207 et 208, et au nord-est pas le chemin des Tanneries, et par les Nos. 199, 200, 201, 202, 203 et 205.

35. Un emplacement étant le numéro vingt et un, sur le plan et au livre de renvoi officiels du village Saint-Jean Baptiste, comté d'Hochelaga, district de Montréal, contenant deux cent neuf pieds de largeur sur soixante-seize pieds de profondeur, formant quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre pieds en superficie; borné en front par la rue Tantation, en profondeur par les Nos 22 à 27, d'un côté par le No. 20, et de l'autre côté par le No. 28.

36. Un emplacement étant le numéro deux cent un, sur le plan et au livre de renvoi officiels du village Saint-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga, district de Montréal, contenant quarante-neuf pieds de largeur sur soixante-six pieds de profondeur, formant trois mille deux cent trente-quatre pieds en superficie; borné en front par la rue George Hypolite, en profondeur par le No. 203, d'un côté par le No. 200, et de l'autre côté par le No. 202.

37. Un emplacement étant le numéro quatre cent deux, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, dans le district de Montréal; borné en front vers l'est par une rue, en profondeur vers l'ouest par le No. 388, d'un côté au nord par le No. 401, et de l'autre côté au sud par le No. 403, contenant quarante pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur,

district of Montreal, measuring seven arpents and eight perches in width by four arpents six perches in depth; from there six perches in width by three arpents in depth, forming thirty seven arpents sixty eight perches in superficies; bounded on the north west by Nos. 161 and 162, on the south east by Nos. 9, 11, 13, 104, 105 and the end of a road and that of Paris street, on the north east by No. 8, and on the south west by No. 161 and Colborne Avenue.

32. A land situate in the Cote de la Visitation, designated as number one hundred and fifty two, on the official plan and in the book of reference for the Cote de la Visitation, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring one arpent and five perches in width by seventeen arpents and three perches in depth, from which must be reserved forty three perches and one hundred feet for number 152 A, forming twenty five arpents fifty one perches and two hundred and twenty four feet in superficies; bounded on the south east by the boundary line of the city of Montreal, on the north west by No. 161, on the north east by Colborne Avenue and No. 152 A, and on the south west by No. 153.

33. A land designated as number seven on the official plan and in the book of reference for the Cote Saint Louis, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring three arpents and five perches in width by fifteen arpents and three perches in depth in one alignment, and eighteen arpents three perches in the other; from there two arpents and three perches in width in the other; from there still three arpents in width by four arpents in depth, forming one hundred and sixteen arpents sixteen perches and a half in superficies; bounded in front by the road of the said Cote de la Visitation, in rear by No. 5 and the lands of the parish of Saint Laurent, on one side by Nos. 5 and 6, and by the lands of the parish of Sault au Recollet, and on the other side by Nos. 8, 9, 276, 278, and the lands of the parish of Saint Laurent.

34. A land designated as number one hundred and ninety eight, on the official plan and in the book of reference for the Cote Saint Louis, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, of irregular outline, measuring ten arpents sixty perches and two hundred and forty eight feet in superficies; bounded on the south east by the Tanneries road, on the north west by Nos. 199 and 207 and Saint Louis street, on the south west by Nos. 197, 207 and 208, and on the north east by the Tanneries road, and Nos. 199, 200, 201, 202, 203 and 205.

35. A land designated as number twenty one on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring two hundred and nine feet in width by seventy six feet in depth, forming fifteen thousand eight hundred and eighty four feet in superficies; bounded in front by Tantation street, in rear by Nos. 22 to 27, on one side by No. 20, and on the other side by No. 28.

36. A land designated as number two hundred and one on the official plan and in the book of reference for the village of Saint Jean Baptiste, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring forty nine feet in width by sixty six feet in depth, forming three thousand two hundred and thirty four feet in superficies; bounded in front by George Hypolite street, in rear by No. 203, on one side by No. 200, and on the other side by No. 202.

37. A lot being number four hundred and two, on the official plan and in the book of reference for the town of Lachine, in the district of Montreal; bounded in front to the east by a street, in rear to the west by No. 388, on one side to the north by No. 401, and on the other side to the south by No. 403, measuring forty feet in width by ninety feet in depth, english measure, forming

mesure anglaise, formant trois mille six cent pieds en superficie.

38. Un emplacement étant le numéro quatre cent trois, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, dans le district de Montréal; borné en front vers l'est par une rue, en profondeur vers l'ouest par le No. 387, d'un côté au nord par le numéro 402, et de l'autre côté au sud par le No. 404, contenant quarante pieds de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, formant trois mille six cent pieds en superficie.

39. Un emplacement étant le numéro cent quarante-six, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, situé en la Côte du Sault au-Recollet, contenant quatre cent vingt pieds de largeur sur trois cent cinquante pieds de profondeur dans une ligne, cent quatre-vingt-dix pieds dans l'autre, formant cent treize mille quatre pieds en superficie; borné au sud est par le bout de deux rues et par les Nos. 143, 145 et 147, au nord-est par le No. 136, au nord ouest par la Rivière des Prairies, et au sud-ouest par le No. 176.

40. Un terrain étant le numéro cent soixante et onze, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, situé en la Côte du Sault-au-Récollet, contenant quatre cent quarante-ci q pieds de largeur sur quatre cent vingt pieds de profondeur dans une ligne, deux cent quatre-vingt pieds de profondeur dans l'autre, formant cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante pieds en superficie; borné au sud-est par les Nos. 165 à 170, au nord-ouest par la Rivière des Prairies, d'un côté au nord-est par une rue et par le No. 146, et de l'autre côté au sud-ouest par une rue.

41. Un terrain étant le numéro cent soixante et douze, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, situé en la Côte du Sault-au-Récollet, de figure irrégulière, contenant deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente-cinq pieds en superficie; borné en front par le chemin public, et par les numéros 173 à 179 et 198, 199 et 200, en profondeur par la Rivières des Prairies, d'un côté par les Nos. 174 et 179, et une rue, et de l'autre côté par le No. 198, et une rue.

42. Un terrain étant le numéro quatre cent quatre-vingt-onze, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans une des Isles de la Rivière des Prairies, dans la dite paroisse, de figure irrégulière, étant situé à environ sept arpents de la rive sud-est de la Rivière des Prairies, contenant deux arpents et soixante-deux perches et cent soixante-deux pieds en superficie; borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les eaux de la Rivière des Prairies.

43. Un terrain étant le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault au-Récollet, dans une des Iles de la Rivière des Prairies, dans la dite paroisse, contenant cinq perches de largeur sur huit perches de profondeur; de là sept perches de largeur sur deux perches de profondeur, formant cinquante-quatre perches en superficie; borné à un bout par le No. 496, à l'autre bout par les Nos. 493 et 498, et des deux côtés par la Rivière des Prairies.

44. Un terrain étant le numéro trois mille six cent deux, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, dans le district de Montréal, de figure irrégulière, ayant deux arpents quatre perches de largeur sur six arpents trois perches dans une ligne et six arpents et deux perches dans l'autre, contenant seize arpents huit perches en superficie; borné en front par le Canal de Lachine, en profondeur par la rivière Saint-Pierre, d'un côté par le No. 3601, et de l'autre côté par le No. 3603.

three thousand six hundred feet in superficies.

38. A lot being number four hundred and three, on the official plan and in the book of reference for the town of Lachine, in the district of Montreal; bounded in front to the east by a street, in rear to the west by No. 387, on one side to the north by No. 402, and on the other side to the south by No. 404, measuring forty feet in width by ninety feet in depth, english measure, forming three thousand six hundred feet in superficies.

39. A lot being number one hundred and forty six, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet, situate in the Cote du Sault au Recollet, measuring four hundred and twenty feet in width by three hundred and fifty feet in depth on one alignment, and and one hundred and ninety feet on the other alignment, forming one hundred and thirteen thousand and four feet in superficies; bounded on the south east by the end of two streets and by Nos. 143, 145 and 147, on the north east by No. 136, on the north west by River des Prairies, and on the south west by No. 176.

40. A lot being number one hundred and seventy one on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet, situate in the Cote du Sault au Recollet, measuring four hundred and forty five feet in width by four hundred and twenty feet in depth on one alignment, and two hundred and eighty feet in depth on the other alignment, forming one hundred and fifty five thousand seven hundred and fifty feet in superficies; bounded on the south east by Nos. 165 to 170, on the north west by River des Prairies, on one side to the north east by a street and No. 146, and on the other side to the south west by a street.

41. A lot being number one hundred and seventy two, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet, situate in the Cote du Sault au Recollet, of irregular outline, forming two hundred and eighty nine thousand eight hundred and thirty five feet in superficies; bounded in front by the main road, and Nos. 173 to 178 and 198, 199 and 200, in rear by River des Prairies, on one side by Nos. 174 and 179, and a street, and on the other side by No. 198 and a street.

42. A lot being number four hundred and ninety one, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet, in one of the islands of River des Prairies, in the said parish, of irregular outline, situate at about seven arpents from the south east bank of River des Prairies, containing two arpents and sixty two perches and one hundred and sixty two feet in superficies; bounded on the north, south, east and west by the waters of the River des Prairies.

43. A lot being number four hundred and ninety five, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Recollet, situate in one of the islands of River des Prairies, in the said parish, measuring five perches in width by eight perches in depth; from there seven perches in width by two perches in depth, forming fifty four perches in superficies; bounded at one end by No. 496, at the other end by Nos. 493 and 498, and on the both sides by River des Prairies.

44. A lot being number three thousand six hundred and two, on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, of irregular outline, measuring two arpents and four perches in width by six arpents and three perches in one alignment and six arpents and two perches in the other, forming sixteen arpents eight perches in superficies; bounded in front by the Lachine Canal, in rear by the river Saint Peter, on one side by No. 3601, and on the other side by No. 3603.

45. Un emplacement étant le numéro neuf cent cinquante-six, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la cité et le district de Montréal, contenant trente-quatre pieds deux pouces de largeur sur la devanture, trente-cinq pieds en arrière sur cent quarante-huit pieds trois pouces de profondeur, mesure anglaise, formant cinq mille cent vingt-sept pieds en superficie ; borné en front par la rue Cadieux, en profondeur par la rue George Hypolite, d'un côté par les Nos. 954 et 955, et de l'autre côté par le No. 957.

46. Un petit terrain étant le numéro neuf cent soixante et un, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la cité et le dislrict de Montréal, contenant trois pieds et dix pouces de largeur sur soixante-douze pieds neuf pouces de profondeur, mesure anglaise, formant deux cent trente-six pi ds en superficie ; borné en front par la rue George Hypolite, en profondeur par le No 960, d'un côté par le No. 958, et de l'autre côté par le No. 962.

47. Un emplacement étant le numéro cent quatre, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Est, en la cité et le district de Montréal, de figure irrégulière, ayant cinquante-deux pieds de largeur sur la rue Saint-Gabriel, contenant deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Saint-Gabriel, en profondeur par le No. 105, d'un côté par le No. 109, et de l'autre côté par la rue Sainte-Thérèse—avec les bâtisses et dépendances qui peuvent se trouver actuellement sur tous et chacun des susdits lots saisis.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 44, 45, 46 et 47, en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; les lots Nos, 37 et 38, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lachine, le dit VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et les lots Nos. 39, 40, 41, 42 et 43, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault au Récollet, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 mai 1878. 3973

[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } JOSEPH D. MOLSON,
No. 620. } Demandeur ; contre JOSEPH FRANCŒUR, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé dans le village Saint-Jean-Baptiste, contenant vingt-quatre (24) pieds de largeur par soixante et douze (72) pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, ce dit lot de terre distrait faisant partie au numéro vingt et un (21), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal ; borné en front par la rue Pantaléon, en arrière par un nommé Roger, du côté nord-est partie au numéro vingt et un (21), appartenant à Dame H. Lionnais, et du côté sud est par une autre partie du dit numéro vingt et un (21), appartenant à Isaac Meunier—avec les bâtisses dessus y érigées.

2. Les lots de terre numéros huit, neuf et dix (8, 9 et dix), de la subdivision du numéro sept (7), aux plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste ; bornés en front par la rue Champlain, ces dits lots de terre contiennent chacun vingt-cinq (25) pieds de front sur quatre-vingt (80) pieds de profondeur—sans bâtisses.

45. A lot being number nine hundred and fifty six, on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring thirty four feet two inches wide in front, and thirty five feet in rear, by one hundred and forty eight feet three inches in depth, english measure, forming five thousand one hundred and twenty seven feet in superficial extent ; bounded in front by Cadieux street, in rear by George Hypolite street, on one side by Nos. 954 and 955, and on the other side by No. 957.

46. A small lot being number nine hundred and sixty one, on the official plan and book of reference for the said Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring three feet ten inches in width by seventy two feet nine inches in depth, english measure, forming two hundred and thirty six feet in superficial extent ; bounded in front by George Hypolite street, in rear by number 960, on one side by No. 958, and on the other side by No. 962.

47. A lot being number one hundred and four, on the official plan and book of reference for the East ward, in the city and district of Montreal, of irregular outline, measuring fifty two feet in width on Saint Gabriel street, english measure, forming two thousand four hundred and eighty four feet in superficial extent ; bounded in front by Saint Gabriel street, in rear by No. 105, on one side by No. 109, and on the other side by Sainte Therese street—together with the buildings and dependencies which may be found on all and every of the said lots.

To be sold as follows, to wit : lots numbers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 44, 45, 46 and 47, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; lots Nos. 37 and 38, at the parochial church door of the parish of Lachine, on the said TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots numbers 39, 40, 41, 42 and 43, at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of October next.

M H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st May, 1878. 3974

[First published, 24th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } JOSEPH D. MOLSON, Plaintiff;
No. 620. } against JOSEPH FRANCŒUR, Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate in the village of Saint Jean Baptiste, containing twenty four (24) feet in width by seventy two (72) feet in depth, more or less, english measure, the said lot of land struck off being a part of number twenty one (21), on the official plan and in the book of reference of the said village of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal ; bounded in front by Pantaléon street, in rear by one a Roger, on the north east side by part of number twenty one (21), belonging to Dame H. Lionnais, and on the south east side by another part of the said number twenty one (21), belonging to Isaac Meunier—with the buildings thereon erected.

2. The lots of land numbers eight, nine and ten (8, 9 and 10), of the subdivision of number seven (7), on the official plan and in the book of reference of the said village of Saint Jean Baptiste ; bounded in front by Champlain street, the said lots of land containing each twenty five (25) feet in front by eighty (80) feet in depth—without buildings.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 mai 1878. 3975

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : No. 1474. LA COMPAGNIE DE PRET ET CREDIT FONCIERS, Demanderesse ; contre JEAN-BAPTISTE MONETTE, Défendeur.

Trois lots de terre ou emplacements situés au village d'Hochelaga, dans la ci-devant paroisse de Montréal, et maintenant paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, portant respectivement les numéros six cent vingt-six, six cent vingt-sept et six cent vingt-huit, sur les plan et dans le livre de renvoi officiels de la subdivision du lot cent soixante et six (166), sur les dits plan et livre de renvoi officiels au dit village d'Hochelaga, mesurant chacun vingt-deux pieds six pouces, la largeur sur une profondeur commune de quatre-vingt pieds, le tout mesure anglaise ; et bornés en front par la rue Mignonne —avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à LIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 mai 1878. 3979

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : No. 511. WILLIAM WORKMAN *et al.*, Demandeurs ; contre DESIRÉ DECARIE, Défendeur.

Un terrain ou emplacement étant le numéro cent trente-trois et la moitié du numéro cent trente-deux, sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, en la cité et le district de Montréal, contenant le dit lot et demi quarante cinq pieds de largeur sur le front sur quatre-vingt pieds de longueur, plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front par la rue Delisle, en profondeur par le No. 442 et la moitié nord-est du No. 441, d'un certain plan fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur juré, d'un côté par le No. 287, et de l'autre côté par le résidu du No. 289, sur le dit plan, fait par M. Perrault— avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, contenant quatre logements et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 mai 1878. 3977

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : No. 716. THOMAS DARLING, Demandeur ; vs. JEAN CAMILLE GAGNON, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, cité et district de Montréal, formant la partie nord-est du lot numéro trois cent trente-quatre (324), du plan et livre de renvoi officiels fait pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, de la contenance la dite

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st May, 1878. 3976

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : No. 1474. THE REAL ESTATE TRUST AND LOAN COMPANY, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE MONETTE, Defendant.

Three lots of land or emplacements situate in the village of Hochelaga, in the heretofore parish of Montreal, and now the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, being respectively numbers six hundred and twenty six, six hundred and twenty seven and six hundred and twenty eight, on the official plan and in book of reference of the subdivision of lot one hundred and sixty six (166), on the said official plan and book of reference of the said village of Hochelaga, containing each twenty two feet six inches in width by an average depth of eighty feet, the whole english measure ; and bounded in front by Mignonne street—with a two storey house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st May, 1878. 3980

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : No. 511. WILLIAM WORKMAN *et al.*, Plaintiffs ; against DESIRÉ DÉCARIE, Defendant.

A lot of land or emplacement being number one hundred and thirty three and the half of number one hundred and thirty two, on the official plan and book of reference of Saint Antoine ward, in the city and district of Montreal, said lot containing and a half forty five feet in width by eighty feet in depth, more or less, english measure ; bounded in front by Delisle street, in rear by No. 442 and the north east half of No. 441, of a certain plan made by H. M. Perrault, esquire, sworn surveyor, on one side by No. 287, and on the other side by the remainder of No. 289, on the said plan, made by Mr. Perrault—with a two storey wooden house faced with brick, containing four lodgings and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st May, 1878. 3978

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : No. 716. THOMAS DARLING, Plaintiff ; vs. JEAN CAMILLE GAGNON, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Notre Dame de Montreal, city and district of Montreal, forming the north east part of lot number three hundred and thirty four (324), on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, said north east

partie nord-est de soixante et neuf pieds et six pouces de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Martin, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro trois cent trente cinq, et de l'autre côté par le résidu du dit lot numéro trois cent trente-quatre—avec deux maisons en bois lambrissées en briques dessus construites, et droit de passage mitoyen de la rue Saint-Martin pour communiquer dans la cour entre les lots Nos. 334 et 335.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 21 mai 1878. 3987
[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 222. } PRET ET CREDIT FONCIERS, Demanderesse ; contre JEAN-BAPTISTE DECARY, Défendeur.

Un terrain ou emplacement situé en la ci-devant paroisse de Montréal, et maintenant ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro neuf cent trente-neuf (939), au plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal ; borné en front par le chemin de la Reine, et contenant trente pieds de front sur quatre-vingt-treize pieds de profondeur, plus ou moins, et mesure anglaise, —avec une maison à deux étages en bois et lambrissée en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 21 mai 1878. 3985
[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } ELMIRE DEMERS, De-
No. 888. } mandeur ; contre ISAIE TURGEON, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Gabriel, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels, fait pour la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille cinquante-six (3056) ; borné en front par la rue Saint-Henri—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 21 mai 1878. 3981
[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1469. } PRÊT ET CRÉDIT FONCIERS, Demanderesse ; contre JOSEPH FILIATREAULT, Défendeur.

Un terrain situé dans la ci-devant paroisse de Montréal, et maintenant paroisse de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, étant la moitié nord-ouest du lot numéro six cent soixante et douze A (672 A), sur le plan et dans

part measuring sixty nine feet six inches in front by one hundred feet in depth, more or less ; bounded in front by Saint Martin street, in rear by a lane, on one side by number three hundred and thirty five, and on the other side by the residue of number three hundred and thirty four—with two wooden houses encased with brick thereon erected, and a right of passage in common from Saint Martin to communicate with the yard between lots Nos. 334 and 335.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 21st May, 1878. 3988
[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 222. } ET CREDIT FONCIERS, Plaintiff; against JEAN BAPTISTE DECARY, Defendant.

A lot situate in the former parish of Montreal, now the town of Saint-Henri, in the district of Montreal, known and designated as number nine hundred and thirty nine (939), on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal ; bounded in front by the Queen's highway, measuring thirty feet in front by ninety three feet in depth, more or less, english measure—with a two storey wooden house cased with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of October next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 21st May, 1878. 3986
[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } ELMIRE DEMERS, Plain-
No. 888. } tiff ; against ISAIE TURGEON, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Gabriel, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the municipality of the parish of Montreal, as number three thousand and fifty six (3056) ; bounded in front by Saint Henri street—with a two storey brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 21st May, 1878. 3982
[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1469. } ET CREDIT FONCIERS, Plaintiff; against JOSEPH FILIATREAULT, Defendant.

A land situate in the former parish of Montreal, now parish of Sainte Cunégonde, in the district of Montreal, being the north west half of lot number six hundred and seventy two A (672 A), on the official plan and in the parish of the municipality of

le livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Montréal, contenant trente-huit pieds et six pouces de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, mesur anglaise, et plus ou moins —avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 mai 1878. 3983

[Première publication, 25 mai 1878.]

---

VENDITIONI EXPONAS.

*District de Mon réal.*

Montr'al, à savoir : } DAME ZOE ROY dite
No. 1810. } LAPENSÉE, Demanderesse ; contre CHARLES SICOTTE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro mille vingt et un (1021), au plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, contenant quarante-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front au nord-ouest par la rue des Manufactures—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, étant la juste moitié sud-est du lot connu et désigné sous le numéro mille vingt-deux (No. 1022), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, la dite moitié de lot contenant cinquante pieds de front sur quarante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française ; borné en front au nord-est par la rue des Seigneurs, en arrière par le numéro mille vingt et un (1021), ci-dessus décrit, du côté nord-ouest par la moitié nord-ouest du dit lot numéro mille vingt-deux (No. 1022), et du côté sud-est par le lot numéro neuf cent quatre-vingt-dix-huit (No. 998), des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec une maison en bois lambrisée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1878. 3827 2

[Première publication, 18 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } DELPHIS C. BROSSEAU,
No. 2300. } Demandeur ; contre JEAN-BAPTISTE RICHER, Défendeur.

Un terrain ou emplacement situé sur la rue Beaudry, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro trois, de la subdivision du numéro mil quatorze (1014-3,—avec une maison en bois lambrissée en brique, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 février 1878. 1123 3

[Première publication, 9 février 1878.]

the said parish of Montreal, measuring thirty eight feet six inches in front by eighty feet in depth, english measure, and more or less—with a wooden house cased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st May, 1878. 3984

[First published, 25th May, 1878.]

---

VENDITIONI EXPONAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } DAME ZOE ROY dite
No. 1810. } LAPENSÉE, Plaintiff; against CHARLES SICOTTE, Defendant.

1. An emplacement situate in Saint Ann's ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and designated as number one thousand and twenty one (1021), on the official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward, containing forty five feet in front by one hundred feet in depth, more or less ; bounded in front on the north west by Manufacturers street with a two storey frame house encased in brick, and other buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the same place, being the exact south east half of the lot known and designated as number one thousand and twenty two (No. 1022),on the official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward, the said half lot containing fifty feet in front by forty feet in depth, the whole more or less, french measure ; bounded in front on the north east by the des Seigneurs street, in rear by number one thousand and twenty one (1021), above described, on the north west side by the north west half of the said lot number one thousand and twenty two (No. 1022), and on the south east side by the lot number nine hundred and ninety eight (No. 998), of the said official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward—with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriffs Office,
Montreal, 14th May, 1878. 3828

[First published, 18th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } DELPHIS C. BROSSEAU,
No. 2300. } Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE RICHER, Defendant.

A lot situate on Beaudry street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said Saint James' ward, in the city of Montreal, as number three, of the subdivision of lot number one thousand and fourteen (1014-3)—with a wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 6th February, 1878. 1124

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } FORGET & ROY, écuyers,
No. 63. } avocats, de la cité de Montréal, distrayant de frais, Demandeurs ; contre les terres et tenements de LOUIS SAUNDERS, bourgeois, de la cité de Montréal, dans une cause où le dit Louis Saunders, était demandeur et répondant ; contre Dame Célina Voisard, du même lieu, étant défenderesse et appelante.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, et faisant le coin des rues des Allemands et Sainte-Catherine, connu et désigné sous le numéro cinq cent trois, du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité—avec deux maisons en briques dessus érigées, dont une à deux étages faisant front sur la dite rue Sainte-Catherine, et l'autre à un étage faisant front sur la dite rue des Allemands, et autre bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1127 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LOUIS JOSEPH OCTAVE
No. 858. } CHEVRIER, Demandeur ; vs. MOISE ROBERT, Défendeur.

1. Un lopin de terre ou emplacement de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro trente-trois, dans la concession Haut de la Chûte ou Nord Rivière, dans la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, contenant cinq arpents en superficie, plus ou moins ; tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur à la rivière à la Graisse, d'un côté à Jean-Baptiste Malette, et d'autre côté au résidu du dit lot numéro trente-trois—avec deux maisons en bois, une boutique à deux étages, un hangard, remise, écurie, un moulin à scie, un moulin à farine, et autres dépendances dessus érigées.

2. Une lisière de la grève du terrain nécessaire pour y ériger un canal et une dam, enviiron la dite lisière cent cinquante pieds de longueur à prendre de la ligne de la terre numéro huit des terres de la concession La Fourche, et descendre sur la terre numéro sept jusqu'au bout de cent cinquante pieds en passant en dedans du petit Islet qui se trouve au bout de la dite terre numéro sept, situés dans la dite paroisse de Rigaud, dans le dit comté de Vaudreuil, dans le dit district de Montréal, avec le droit d'un passage sur cette dite terre numéro sept, à perpétuité, pour communiquer du chemin de la Reine à la dite lisière de grève et terrain—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Rigaud, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Deputé Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1115 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } JESSE JOSEPH, Demandeur ; contre DAME M.
No. 1778. } E. HALL, *ès-qualité, et al.*, Défendeurs.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, dans le quartier ouest de la dite cité, connu et désigné comme numéro cinq (5), sur le plan de cadastre officiel du dit quartier ouest ; borné en

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } FORGET & ROY, esquires,
No. 63. } advocates, of the city of Montreal, distracting for costs, Plaintiffs ; against the lands and tenements of LOUIS SAUNDERS, of the city of Montreal, *bourgeois*, in a cause wherein the said Louis Saunders, was plaintiff and respondent ; against Dame Célina Voisard, of the same place, was defendant and appellant.

A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Sainte Catherine street, and forming the corner of German and Sainte Catherine streets, being known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said ward and city, as number five hundred and three—with two brick houses thereon erected, one of which is two storeys high and front on Sainte Catherine street aforesaid, and the other is one storey high and fronts on German street aforesaid, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1128

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } LOUIS JOSEPH OCTAVE
No. 858. } CHEVRIER, Plaintiff ; vs. MOISE ROBERT, Defendant.

1. A lot of land of irregular outline forming part of lot number thirty three, in the concession called Haut de la Chute or Nord Rivière, in the parish of Rigaud, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, containing five arpents in superficies, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Rivière à la Graisse, on one side by Jean Bte. Malette, and on the other side by the residue of the said lot number thirty three—with two wooden house, a shop, two storeys high, a hangard, shed, stable, saw mill, flour mill, and other dependencies thereon erected.

2. A strip of beach lot required for the construction there of a canal and a dam, the said strip, one hundred and fifty feet in length to be taken from the line of lot number eight of the " La Fourche " concession, and going down wards on number seven to the end of one hundred and fifty feet, passing in side of the small Islet, which is at the end of the said lot number seven, situate in the said parish of Rigaud, in the said county of Vaudreuil, in the said district of Montreal, with the right of passage by the said lot number seven, forever, to communicate from the Queen's highway to the said strip of beach lot—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Rigaud, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1116

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } JESSE JOSEPH, Plaintiff ;
No. 1778. } against DAME M. E. HALL *ès-qualité, et al.*, Defendants.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the parish of Notre Dame, district of Montreal, in the west ward of said city, known and distinguished as number (5) five, on the official and cadastral plan of said west ward ; bounded in front by Port street,

front par la rue Port, en arrière par le lot numéro quatre (4), du dit plan officiel, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro six (6), du dit plan, de l'autre côté au sud-est par la rue de la Commune —avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1878. 2351 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } SIR HUGH ALLAN *et al.*,
No. 1745. } ès-qualité, Demandeurs ; contre GEORGE YOUNG, Défendeur.

Premièrement.—Ce certain lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, comme lot numéro seize A (16 A) ; borné en front par la rue Saint-Lambert.

Deuxièmement. — Ce lot de terre connu et désigné comme partie du lot numéro huit cent soixante et quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, et connu comme lot numéro onze, sur un plan de la propriété du dit défendeur, déposé au bureau de William Easton, N. P., par acte de dépot, en date du deuxième jour de juin dix-huit cent soixante ; borné en front par la rue Cadieux, en arrière par la rue Hypolite—avec les bâtisses érigées sur le dit lot.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1878. 2353 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LE REVEREND CHARLES CHETWOOD
No. 976. } HAMILTON, Demandeur ; contre les terres et tenements entre les mains de GEORGE H. KERNICK, curateur au délaissement fait par William Walsh, Défendeur.

Ces lopins de terre situés dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous les numéros onze cent trente deux, onze cent trente-trois, onze cent trente-quatre et onze cent trente-deux A, 1132, 1133, 1134 et 1132 A.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi, Le dit bref rapportable le quinzième our d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 20 mars 1878. 2381 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } DAME LUCIE DU-
No. 371. } BREUIL ; Demanderesse ; contre ANTOINE DESROCHES, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté d'Hochelaga, dans le district de Montréal, de la contenance de trente quatre pieds de front sur soixante-et-dix pieds de profondeur, plus ou moins, connu et

in rear by lot No. four (No. 4), of said official plan, on one side to the north west by lot number (6) six, of said plan, on the other side to south east by Common street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1878. 2352

[First published, 23rd March, 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } SIR HUGH ALLAN *et al.*,
No. 1745. } *ès-qualité*, Plaintiffs ; against GEORGE YOUNG, Defendant.

Firstly.—That certain lot of land known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, as lot number sixteen A (16 A) ; bounded in front by Saint Lawrence street.

Secondly.—That lot of land known and distinguished as a part of lot number eight hundred and sixty four, on the official plan and in the book of reference of the Saint Louis ward, of the said city of Montreal, and known as lot number eleven, on a plan of the property of the said defendant, deposited in the office of William Easton, N. P., by *acte de dépot*, bearing date on the second day of June, eighteen hundred and sixty ; bounded in front by Cadieux street, in rear by Hypolite street —with the buildings on said lot erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1878. 2354

[First published, 23rd March, 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } THE REVEREND CHAR-
No. 976. } LES CHETWOOD HAMILTON, Plaintiff ; against the lands and tenements in the hands of GEORGE H. KERNICK, curator to the *délaissement* made by William Walsh, Defendant.

Those certain lots of land situated in the Saint Ann's ward of the said city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said ward, as number eleven hundred and thirty two, eleven hundred and thirty three, eleven hundred and thirty four and eleven hundred and thirty two A. 1132, 1133, 1134 and 1132 A.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of August next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 20th March, 1878. 2382

[First published, 23rd March, 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } DAME LUCIE DUBREUIL,
No. 371. } Plaintiff ; against ANTOINE DESROCHES, Defendant.

A lot situate in the village of Pointe aux Trembles, in the county of Hochelaga, in the district of Montreal, measuring thirty four feet in front by seventy feet in depth, more or less, known and designated on the official plan and in the book of

désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le numéro cent quarante-huit (148)—avec une maison en bois et dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2345 2
[Première publication, 23 mars 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } AUGUSTIN RORERT *et al.*, Demandeurs ;
No. 10885. } contre DAME ZOE ROUSSEAU, Défenderesse.

Deux emplacements situés en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Wolfe, étant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous les numéros cent cinquante-trois et cent cinquante-quatre, de la subdivision du numéro neuf cent soixante et quatorze (153 et 154–974)—avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2349 2
[Première publication, 23 mars 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA BANQUE JACQUES-CARTIER, Demanderesse ;
No. 71. } contre WILLIAM RODDEN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Anne de la dite cité ; borné en front par la rue Anne, étant la moitié nord du dit lot, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité, comme faisant partie du numéro seize cent quatre-ving-onze (1691)—avec deux maisons en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2343 2
[Première publication, 23 mars 1878.]

---

ALIAS FIERI FACIAS.
*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } DAME VITALINE LAMONTAGNE, ès-qualité, Demanderesse ;
No. 54. } contre NICHOLAS ETHIER DIT LAMALICE, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Visitation, étant la moitié nord du lot mille quatre-vingt-dix (1090), des plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, contenant la dite moitié de lot trente-six pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure française—avec une maison en bois et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif. Député-Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2347 2
[Première publication, 23 mars 1878.]

reference for Pointe aux Trembles, as number one hundred and forty eight (148)—with a wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Pointe aux Trembles, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2346
[First published, 23rd March, 1878.]

---

FIERI FACIAS.
*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit: } AUGUSTIN ROBERT *et al.*, Plaintiffs ; against DAME
No. 10885. } ZOE ROUSSEAU, Defendant.

Two lots situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Wolfe street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as numbers one hundred and fifty three and one hundred and fifty four, of the subdivision of number nine hundred and seventy four (153 and 154–974)—with a wooden house faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2350
[First published, 23rd March, 1878.]

---

ALIAS FIERI FACIAS.
*District of Montreal.*

Montreal, to wit: } LA BANQUE JACQUES CARTIER, Plaintiff;
No. 71. } against WILLIAM RODDEN, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Sainte Ann's ward of the said city; bounded in front by Anne street, being the north half of the said lot, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and said city, as forming part of number sixteen hundred and ninety one (1691)—with two brick houses two storeys high, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2344
[First published, 23rd March, 1878.]

---

ALIAS FIERI FACIAS.
*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit: } DAME VITALINE LAMONTAGNE, *ès-qualité*, Plaintiff; against NICHOLAS ETHIER DIT LAMALICE, Defendant.
No. 54. }

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Visitation street, being the north half of lot number one thousand and ninety (1090), of the official plan and book of reference for the city of Montreal, said half lot measuring thirty six feet in front by one hundred feet in depth, french measure—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2348
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 415. } PRET ET CREDIT FONCIER, Demanderesse ; contre DAME LOUISE COMTI, Défenderesse.

1. Un lot de terre situé au village du dit Coteau Saint-Louis, paroisse du Saint-Enfant Jésus, dans le district de Montréal, portant le numéro deux cent quatre-vingt-douze (292), sur le plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit village incorporé de la Côte Saint-Louis, contenant cinquante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur ; borné en front sur la rue des Tanneries—avec ensemble deux maisons dont une en pierre de taille à deux étages et une autre en bois, un hangard et autres bâtisses y érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, portant le numéro deux cent quarante-deux (242), sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre du dit village de la Côte Saint-Louis ; borné en front par la rue des Tanneries, contenant trente pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur—avec une maison en bois à deux côtés, et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2355 2
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } CASIMIR VALIQUETTE,
No. 9487. } Demandeur ; vs. LOUIS GERARD, fils, Défendeur.

Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Dorothée, dans le district de Montréal, faisant partie du numéro cent vingt et un, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, dit district, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, faisant front sur la côte Sainte-Dorothée—avec une maison en bois sus-érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Dorothée, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Montréal, 6 février 1878. 1121 3
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } HORMISDAS DEGUIRE,
No. 9586. } Demandeur ; contre JOSEPH PROVOST, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse du Sault-au-Récollet, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent vingt et un, du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse ; tenant devant au chemin de la Reine—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Récollet, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1113 3
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE
No. 415. } PRET ET CREDIT FONCIER, Plaintiff ; against DAME LOUISE COMTI, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of the Coteau Saint Louis, parish of Le Saint Enfant Jesus, in the district of Montreal, being number two hundred and ninety two (292), on the official plan and in the book of reference to the cadastre of the said incorporated village of Cote Saint Louis, measuring fifty feet in front by one hundred and twenty feet in depth ; bounded in front by the Tanneries street—with two houses one of which is built of cut stone and is two storeys high, and the other is built of wood, and hangard and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, being number two hundred and forty two (242), on the official plan and in the book of reference for the said village of the Cote Saint Louis ; bounded in front by Tanneries street, measuring thirty feet in front by eighty feet in depth—with a wooden house divided into two dwellings and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2356
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit : } CASIMIR VALIQUETTE,
No. 9487. } Plaintiff ; vs. LOUIS GERARD, junior, Defendant.

A lot situate in the parish of Sainte Dorothée, in the district of Montreal, forming part of number one hundred and twenty one, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sainte Dorothée, county of Laval, district aforesaid, measuring one half arpent in front by one arpent in depth, fronting on Cote Sainte Dorothée—together with a wooden house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Dorothée, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1122
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit : } HORMISDAS DEGUIRE,
No. 9586. } Plaintiff; against JOSEPH PROVOST, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sault au Recollet, district of Montreal, being number three hundred and twenty one, on the official plan and in the book of reference for the said parish ; bounded in front by the Queen's highway—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1114
[First published, 9th February, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1718. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre JACQUES EUSEBE BUREAU, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Brigide, en la cité et district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-seize (396), au plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, contenant vingt deux pieds et demie de largeur par quatre-vingt pieds du profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, en arrière par une ruelle, et d'un côté par Alfred Contant, et de l'autre côté par Albert Piché, ou représentants—avec une maison lambrissée en briques et droit de passage dans la dite ruelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 février 1878. 1117 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER
No. 1036 } DU BAS-CANADA, Demandeur ; contre CLEMENT ARTHUR DANSEREAU, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, mesurant trente pieds de front jusqu'à la profondeur de soixante et douze pieds ; et là prenant une largeur de quarante-cinq pieds sur une profondeur additionnelle de trente pieds, et à ce point reprenant la largeur primitive de trente pieds sur une profondeur de soixante et trois pieds, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Hubert, en arrière par une ruelle, d'un côté au sud-est par un terrain appartenant au Montreal Loan Mortgage Company, d'autre côté au nord-ouest par Pierre J. Delvecchis—avec une maison en pierre et briques à deux étages et autres bâtisses dessus érigees. Lequel lot de terre forme partie du numéro quatre cent dix-huit (418), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, de cette cité.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 février 1878. 1119 3

[Première publication, 9 février 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

ALIAS FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1718. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against JACQUES EUSEBE BUREAU, Defendant.

A lot situate and being in the parish of Sainte Brigide, in the city and district of Montreal, known and designated as number three hundred and ninety six (396), on the official plan and in the book of reference for Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, measuring twenty two and a half feet in width by eighty feet in depth, more or less ; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by a lane, on one side by Alfred Contant, and on the other side by Albert Piché or representatives—with a house encased with brick and right of passage by the said lane.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 6th February, 1878. 1118

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } THE CREDIT FONCIER DU
No. 1036. } BAS CANADA, Plaintiff ; against CLEMENT ARTHUR DANSEREAU, Defendant.

A lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, measuring thirty feet in front by a depth of seventy two feet ; and thence having forty five feet in width by an additional depth of thirty feet, and at this point, resuming its original width of thirty feet by a depth of sixty three feet, more or less ; bounded in front by Saint Hubert street, in rear by a lane, on one side to the south east by a lot belonging to the Montreal Loan and Mortgage Company, and on the other side to the north west by Pierre J. Delvecchis—with a two storey brick and stone house, and other buildings thereon erected. Said lot of land known and designated on the official plan and book of reference of the said Saint James ward, of the said city, as number four hundred and eighteen (418),

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 6th February, 1878. 1120

[First published, 9th February, 1878.]

## Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
*Cour de Recorder.*

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 641. } CITÉ DE QUÉBEC, contre WILLIAM HICKEY, ci-devant des cité et district de Québec, charretier, et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Gabriel, mesurant quarante-trois pieds de front sur soixante et cinq pieds et sept pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Saint-Gabriel, en arrière vers le sud partie par Paul Parent et partie par Nicolas Jobin, d'un côté vers l'est à Dame Joseph Christie ou ses représentants, et de l'autre côté vers l'ouest à Xavier Dussault—avec ensemble une maison en pierre à deux étages, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le lot (No. 3951), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 22 mai 1878. Shérif.
[Première publication, 25 mai 1878.] 4057

FIERI FACIAS.
*Circuit de Québec.*

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE
No. 1503. } JUCHEREAU DUCHESNAY, de la cité de Québec, ex-sénateur pour la division Lasalle ; contre JOHN WALLMAN, de la paroisse de Sainte-Catherine, cultivateur, à savoir :

Le lot de terre numéro soixante et trois, du cinquième rang de la seigneurie de Fossambault, consistant en trois arpents de front sur soixante-quatre arpents de profondeur ; borné en front à la Rivière Jacques-Cartier, en profondeur au sixième rang de la dite seigneurie, d'un côté à John Aide ou ses représentants, et d'autre côté à James Thompson, représentant le dit John Wallman, étant le dit lot porté au numéro (482) du cadastre de la seigneurie de Fossambault—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Catherine, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 22 mai 1878. Shérif.
[Première publication, 25 mai 1878.] 4059

FIERI FACIAS

Québec, à savoir : } LAZARE BEDARD, de la
No. 1097. } paroisse de Saint-Flavien, marchand ; contre MICHEL HOUDE, de la dite paroisse Saint-Flavien, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse Saint Flavien, contenant trois arpents de front depuis le chemin central de la dite paroisse Saint-Flavien jusqu'au chemin de fer, et un arpent et demi depuis ce chemin jusqu'au bout de la profondeur de la dite terre qui est de cinquante-sept arpents et demi ; et borné au sud-ouest au susdit chemin central, au nord-est à George Smith, tenant du coté nord partie à Ambroise Marchand et partie à Olivier Sevigny, et du côté sud partie à Jean Baptiste Lagacé et partie à Francis Houde—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Flavien, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 21 mars 1878. Sheriff.
[Première publication, 23 mars 1878. 2461 2

FIERI FACIAS.
*Recorder's Court.*

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 641. } THE CITY OF QUEBEC ; against WILLIAM HICKEY, late of the city and district of Quebec, carter, and now from place unknown, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Saint-Gabriel street, measuring forty three feet in front by sixty five feet and seven inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by the said Saint Gabriel street, in rear by the south part by Paul Parent and party by Nicolas Jobin, on the east side by Mrs. Joseph Christie or his representatives, and on the west side by Xavier Dussault—with a two story stone house, circumstances and dependencies.

Said lot being (No. 3951), given on the plan of Montcalm ward, of the city of Quebec, and of the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 22nd May, 1878. Sheriff.
[First published, 25th May, 1878.] 4058

FIERI FACIAS.
*Circuit of Quebec.*

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ANTOI-
No. 1503. } NE JUCHEREAU DUCHESNAY, of the city of Quebec, ex-senator, for the division Lasalle ; against JOHN WALLMAN, of the parish of Sainte Catherine, farmer, to wit :

The lot of land number sixty three, of the fifth range of the seigniory of Fossambault, containing three acres in front by sixty four acres in depth ; bounded in front to the Jacques Cartier River, in depth to the sixth range of the said seigniory, on one side to John Aide or his representatives, and on the other side to James Thompson, representing the said John Wallman, being the said lot placed to number (482), on the cadastral of the seigniory of Fossambault—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Catherine, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 22nd May, 1878. Sheriff.
[First published, 25th May, 1878.] 4060

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LAZARE BEDARD, of the
No. 1097. } parish of Saint Flavien, merchant ; against MICHEL HOUDE, of the said parish of Saint Flavien, farmer, to wit :

A land situate in the parish of Saint Flavien, measuring three arpents in front between the central road of the said parish of Saint Flavien and the railway, and one arpent and a half from the road to the end of the depth of the said land which is fifty seven arpents and a half ; bounded on the south west by the central road aforesaid, on the north east by George Smith, on the north side partly by Ambroise Marchand and partly by Olivier Sevigny, and on the south side partly by Jean Baptiste Lagacé and partly by François Houde—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Flavien, on the SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 21st March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2462

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } BRIDGET MARY FITZ-
No. 1553. } GIBBON, de la ville de Lévis, épouse de Patrick Doran, du même lieu, arrimeur ; contre le dit PATRICK DORAN, à savoir :

Un emplacement de forme triangulaire, situé en la ville de Lévis, sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, mesurant cinquante-six pieds, plus ou moins, sur la dite rue Saint-Laurent, et se terminant en pointe, et ayant une profondeur de soixante pieds, plus ou moins, dans la ligne sud-ouest ; borné par devant au nord à la dite rue Saint-Laurent, par derrière et d'un côté au nord-est à Benjamin Huot dit St. Laurent, et d'autre côté au sud-ouest à Etienne Dussault—avec ensemble une maison neuve non finie, en bois, lambrissée en brique à feu, avec mansardes dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le TRENTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 18 mars 1878.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2379 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FELIX FORTIER, écuyer,
No. 498. } avocat, de la cité de Québec ; contre THOMAS BOURBEAU, du même lieu, journalier, savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné par devant au sud à la rue des Prairies, par derrière au nord à William Venner, d'un côté au nord-est à Dame veuve Godbout, représentant Charles Robert dit Gaulin, et de l'autre côté au sud-ouest au terrain ci-après désigné— ensemble avec la maison en brique à deux étages, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant partie du No. 1739, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un terrain ou partie d'emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Roch de Québec, rue Des Prairies, contenant vingt pieds, plus ou moins, de front sur soixante pieds de profondeur (sauf et à distraire cependant un passage vendu à un nommé LeMaître) ; borné par devant au sud à la dite rue Des Prairies, par derrière au nord à un nommé Bélanger, au nord-est à l'emplacement ci-dessus désigné, et au sud-ouest au dit Sieur LeMaître—ensemble avec le hangar, circonstances et dépendances. Lequel terrain est partie du No. 1739, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 20 mars 1878.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2373 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PHILIPPE BABY CAS-
No. 1688. } GRAIN, écuyer, avocat, de la cité de Québec ; contre DAME JULIE LOUISA LANG, épouse séparée quant aux biens de Jean-Baptiste Célestin Hébert, écuyer, notaire, de la cité de Québec, et le dit Jean-Baptiste Célestin Hébert, tant en son nom que pour autoriser sa dite épouse, à ester en jugement.

Ci-suit la description de l'immeuble du dit Jean-Baptiste Célestin Hébert, à savoir :

L'usufruit du défendeur Jean-Baptiste Célestin

FIERI FACIAS

Quebec, to wit : } BRIDGET MARY FITZGIB-
No. 1553. } BON, of the town of Levis, wife of Patrick Doran, of the same place, timber tower ; against the said PATRICK DORAN, to wit :

A lot of land of triangular outline, situate in the town of Levis, on the south side of Saint Lawrence street, measuring fifty six feet, more or less, on Saint Lawrence street, ending in rear at a point, and being sixty feet, more or less, in depth, on the south west alignment ; bounded in front to the north by Saint Lawrence street above mentioned, in rear and on one side to the north east by Benjamin Huot *dit* Saint Laurent, and on the other side to the south west by Etienne Dussault—with an unfinished fire brick, faced wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de la Victoire, on the THIRTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 18th March, 1878.
[First published, 23rd March, 1878.] 2380

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FELIX FORTIER, esquire,
No. 498. } advocate, of the city of Quebec ; against THOMAS BOURBEAU, of the same place, laborer, to wit :

1. An emplacement situate in the parish of Saint Roch de Quebec, measuring forty feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Des Prairies street, in rear to the north by William Venner, on one side to the north east by Mrs. widow Godbout, representing Charles Robert dit Gaulin, and on the other side to the south west by the lot hereinafter described—together with the two story brick house, circumstances and dependencies. This lot being part of No. 1739, given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. An emplacement or part of lot situate in the said parish of Saint Roch de Quebec, Des Prairies street, measuring twenty feet in front by sixty feet in depth, more or less, (reserving and excepting however a passage sold to one LeMaître) ; bounded in front to the south by the said Des Prairies street, in rear to the north by one Bélanger, on the north east by the lot hereinabove described, and on the south west by the said LeMaître—together with the hangard, circumstances and dependencies. This lot being part of number 1739, given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff

Quebec, 20th March, 1878.
[First published, 23rd March, 1878.] 2347

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } PHILIPPE BABY CAS-
No. 1688. } GRAIN, esquire, advocate, of the city of Quebec ; against DAME JULIE LOUISA LANG, wife separated as to property of Jean Baptiste Célestin Hebert, esquire, notary, of the city of Quebec, and the said Jean Baptiste Celestin Hebert, both in his own name, and to authorize his said wife to appear in judicial proceedings.

Here follows the description of the immovable property of the said Jean Baptiste Celestin Hebert, to wit :

The usufruct belonging to the said defendant

Hébert, sa vie durant, et ses droits éventuels de propriété dans et sur l'immeuble suivant, savoir :

Une terre située en la paroisse de Sainte-Foye, contenant deux arpents et dix-neuf pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui se trouve à prendre à vingt arpents du trait-quarré des terres de la seconde concession de Sainte-Foye ; bornée au nord-ouest à F. R. Routier où ses représentants, par l'autre bout au fleuve Saint Laurent, au nord-est à Léon Hamel où ses représentants, et au sud-ouest aux représentants de Joseph Lépine—avec maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre étant les numéros (267 et 359), donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Foye, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaires des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Foye, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 4 février 1878. Shérif.
[Première publication, 9 février 1878.] 991 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } NARCISSE DIONNE,
No. 579. } écuyer, de la paroisse de Saint-Giles, marchand ; contre ALEXIS GAGNÉ, de la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, cultivateur, à savoir :

Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, en la seigneurie de Saint-Giles de Beaurivage, étant le numéro neuf, de la concession de Jericho, du côté sud-est de la route qui sépare la concession ; bornée par le bas au dit chemin qui sépare les dites concessions, et en profondeur de trente arpents, joignant d'un côté au sud au numéro dix, de l'autre côté au nord au numéro huit—avec ensemble, maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'eglise de la dite paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec 2 février, 1878. Shérif.
[Première publication, 9 février 1878.] 995 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } THOMAS LARIVIERE, de
No. 81. } la cité de Québec, bourgeois, rentier, contre LOUIS TELESPHORE CARON, de la paroisse Saint-Roch de Québec, charretier, à savoir :

Un emplacement situé dans la dite paroisse de Saint-Roch de Québec, sur le côté sud de la rue Notre-Dame des Anges, contenant quarante pieds de front sur cinquante-deux pieds de profondeur ; borné par devant au nord par la dite rue Notre-Dame des Anges, par derrière par François Traversy, du côté est par Célestin L'Heureux, et du côté ouest par Ferdinand Portugais, représentant Louis Hupé—avec le hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1066), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 18 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2377 2

Jean Baptiste Celestin Hebert, during his lifetime, and his rights of ownership in and to the following immovable property, to wit :

A land situate in the parish of Sainte Foye, measuring two arpents and nineteen feet in front, more or less, by the depth there may be starting at twenty arpents from the division line of the lands in the second concession of Sainte Foye ; bounded on the north west by F. R. Routier or representatives, at the other end by the river Saint Lawrence, on the north east by Leon Hamel or representatives, and on the south west by the representatives of Joseph Lepine—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being numbers (267 and 359), on the plan and book of reference of the parish of Sainte Foye, as laid out by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Foye, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 4th February, 1878. Sheriff.
[First published, 9th February, 1878.] 992

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } NARCISSE DIONNE,
No. 579. } esquire, of the parish of Saint Giles, merchant ; against ALEXIS GAGNÉ, of the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, farmer, to wit :

A land of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, situate in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, in the seigniory of Saint Giles de Beaurivage, being number nine, of the Jericho concession, on the south east side of the road separating the concession ; bounded by the said road which separates the said concessions, in rear by the depth of thirty arpents, on one side to the south by number ten, and on the other side to the north by number eight—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 9th February, 1878. Sheriff.
[First published, 9th February, 1878.] 996

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THOMAS LARIVIÈRE, of the
No. 81. } city of Quebec, gentleman, *rentier*, against LOUIS TELESPHORE CARON, of the parish of Saint Roch de Quebec, carter, to wit :

A lot situate in the said parish of Saint Roch de Quebec, on the south side of Notre Dame des Anges street, measuring forty feet in front by fifty two feet in depth ; bounded in front to the north by Notre Dame des Anges street aforesaid, in rear by François Traversy, on the east side by Celestin L'Heureux, and on the west side by Ferdinand Portugais, representing Louis Hupé—with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (number 1066), given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 18th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878. 2378

## Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } ADELARD ARCHAMBAULT,
No. 2135. } Demandeur ; vs. NARCISSE LAMBERT, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint Marcel, dans le fief Saint-Charles, dans le deuxième rang de la dite paroisse, de la contenance de dix-sept perches et demie de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du troisième rang, derrière aux terres de Saint-Judes, joignant la rivière Yamaska, du côté nord à François Giguère, et du côté sud à la ligne seigneuriale —avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Marcel, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour du mois d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 23 mai 1878. 4017

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } BRUNO KINTÉ, Demandeur ;
No. 2100. } contre FREDERICK COURNOYER dit CHARLONNE, Défendeur.

Comme appartenant au dit Bruno Kinté.

Un morceau de terre situé en l'I e Dufort, en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, dans le district de Richelieu, de la contenance de trois quarts d'arpent de front sur environ dix-sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au Grand Chenal de Saint-François, en profondeur au chenal Tardif, d'un côté à Bruno Millet, d'autre côté à John Bernier—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le VINGT-HUITIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 mai 1878. 4019

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } LES CURÉ ET MARGUILLERS DE L'ŒUVRE ET
No. 2152. } FABRIQUE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE SAINT-OURS, Demandeurs ; contre THOMAS HARPIN, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, dans le district de Richelieu, dans la

## Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } ADELARD ARCHAMBAULT,
No. 2135. } Plaintiff ; against NARCISSE LAMBERT, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint-Marcel, in the *fief* Saint Charles, in the second range of the said parish, containing seventeen rods and a half in front by thirty acres in depth ; bounded in front by the road of the third range, in rear by the lands of Saint Judes, joining the river Yamaska, on the north side by François Giguère, and on the south side by the seignorial line—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Marcel, on the TWENTY FIFTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of the month of October next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 23rd May, 1878. 4018

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } BRUNO KINTÉ, Plaintiff ;
No. 2100. } against FREDERICK COURNOYER dit CHARLONNE, Defendant.

As belonging to the said Bruno Kinté.

A lot of land situate on the Ile Dufort, in the parish of Saint Thomas de Pierreville, in the district of Richelieu, containing three quarters of an acre in front by about seventeen acres in depth, the whole more or less ; bounded in front by the Grand Chenal de Saint François, in rear by the chenal Tardif, on one side by Bruno Millet, on the other side by John Bernier—with a house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Thomas de Pierreville, on the TWENTY EIGHTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of the month of October next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd May, 1878. 4020

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court.—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } LES CURÉ ET MARGUILLERS DE L'ŒUVRE ET
No. 2152. } FABRIQUE DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE SAINT OURS, Plaintiffs ; against THOMAS HARPIN, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint-Roch of Richelieu, in the district of Richelieu, in the con-

concession du bord de l'eau, de la contenance d'environ deux arpents et trois quarts de front sur environ trente arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière Richelieu, en profondeur à Michel Graveline et Jean-Baptiste Bourret, d'un côté à Paul Laviolette, et d'autre côté à Olivier Gervais—sans bâtisses.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de Saint-Roch de Richelieu, dit district de Richelieu, dans la concession du bord de l'eau, de la contenance d'environ trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur ; tenant en front à la rivière Richelieu, en profondeur à Louis Audette et un nommé St. Onge, d'un côté à Xavier Gravel, et d'autre côté à Paul Laviolette—avec les bâtisses dessus érigées.

3. Une autre terre située en la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, district de Richelieu, dans la concession du bord de l'eau, de la contenance d'environ deux arpents et trois quarts de front sur environ trente arpents de profondeur ; tenant devant à la rivière Richelieu, en profondeur à un nommé Grégoire, d'un côté à Louis Harpin, et d'autre côte à Thomas Anger et François Paquin—sans bâtisses.

Pour être vendues comme suit, savoir : les terres en premier et deuxième lieu désignées, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Roch de Richelieu, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et celle en troisième lieu désignée, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de l'Immaculée Conception de Saint-Ours, le dit VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 mai 1878. 4023

[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District de Montréal.*

Sorel, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DEPOT
No. 747. } ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse ; contre L'HONORABLE JAMES ARMSTRONG, Défendeur.

1. Un lot de terre situé en la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, composé des lots de ville numéros deux cent soixante et onze et deux cent soixante et douze, et de partie du lot de ville numéro quatre cent soixante et sept, se trouvant à la profondeur des deux numéros en premier lieu mentionnés, contenant le dit lot de terre cent trente-deux pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins ; tenant devant à la rue Augusta, en profondeur au fleuve Saint-Laurent, d'un côté vers l'ouest partie à Germain Peltier ou représentants et partie à la propriété dont la désignation va suivre immédiatement ci-dessous, et d'autre côté vers l'est à un nommé Lefebvre—avec une maison et une remise dessus érigées.

2. Un lot de terre situé en la dite ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot numéro quatre cent soixante et sept, de la contenance de deux cents pieds de front sur cent quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, de mesure anglaise, le tout plus ou moins ; tenant devant à la rue Phipps, en profondeur à la propriété ci-dessus décrite, d'un côté au sud aux lots numéros deux cent soixante et huit, deux cent soixante et neuf et deux cent soixante et dix, d'autre côté au nord au fleuve Saint-Laurent—avec une maison et une étable dessus érigées.

3. Les rentes constituées dans cette partie du fief Hope, situé dans le district de Richelieu, dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon ; bornée en front par la rivière Maskinongé, d'un côté par la ligne de division du dit district, et de l'autre côté par la seigneurie de Lanaudière, et en arrière par le township de Peterborough, de la valeur de quatre louis par année, payable le onze janvier de chaque année.

cession *du bord de l'eau*, containing about two acres and three quarters in front by about thirty acres in depth ; bounded in front to the river Richelieu, in depth to Michel Graveline and Jean Baptiste Bourret, on one side to Paul Laviolette, and on the other side to Olivier Gervais—without buildings.

2. Another land situate in the said parish of Saint Roch of Richelieu said district of Richelieu, in the concession *du bord de l'eau*, containing about three acres in front by about thirty acres in depth ; bounded in front to the river Richelieu, in depth to Louis Audette and one named St. Onge, in one side to Xavier Gravel, and on the other side to Paul Laviolette—with the buildings thereon erected.

3. Another land situate in the parish of L'Immaculée Conception of Saint Ours, district of Richelieu, in the concession *du bord de l'eau*, containing about two acres and three quarters in front by about thirty acres in depth ; bounded in front to the river Richelieu, in depth to one named Grégoire, in one side to Louis Harpin, ond on the other side to Thomas Anger and François Paquin —without buildings.

To be sold as follows, to wit: the lands in the first and second place described, at the parochial church door of the parish of Saint Roch of Richelieu, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the one of third place described at the parochial church door, in the parish of L'Immaculée Conception of Saint Ours, the said TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of October next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd May, 1878. 4024

[First published, 25th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Montreal.*

Sorel, to wit : } THE TRUST AND LOAN COM-
No. 747. } PANY OF CANADA, Plaintiff; against the HONORABLE JAMES ARMSTRONG, Defendant.

1. A lot of land situate in the town of Sorel, in the county of Richelieu, composed of town lots, numbers two hundred and seventy one and two hundred and seventy two, and part of the town lot number four hundred and sixty seven, being in the rear of the two first numbers hereinabove mentioned, containing the said lot of land one hundred and thirty two feet in front by two hundred feet in depth, english measure, more or less ; bounded in front to the Augusta street, in depth to the river Saint-Lawrence ; on the west side part to Germain Peltier or representatives and part of the property described as follows, and on the east side to one named Lefebvre—with a house and shed thereon erected.

2. A lot of land situate in the said town of Sorel, in the county of Richelieu, being part of lot number four hundred and sixty seven, containing two hundred feet in front by hundred and ninety eight feet in depth, the whole english measure, more or less ; bounded in front to the Phipps street, in depth to the property above described, on the south side to the lots numbers two hundred and sixty eigth, two hundred and sixty nine, and two hundred and seventy, on the other side to the north by the river Saint Lawrence—with a house and a stable thereon erected.

3. The rentes constituted in the part of fief Hope, situate in the district of Richelieu, in the parish of Saint-Gabriel de Brandon ; bounded in front by the river Maskinongé, on one side by the division line of said district, and on the other side by the seigniory of Lanaudière, and in rear by the township of Peterborough, of the value of four pounds yearly, payable on the eleven January each year.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros un et deux, en mon bureau, en la ville de Sorel, le TRENTIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot numéro trois, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 mai 1878. 4021

[Première publication, 25 mai 1878.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } ATHANASE PERRON, De-
No. 2074. } mandeur ; contre JOSEPH LAVALLÉE, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Victoire, sur le rang nord de la première Rivière du Pot au Beurre, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant devant à Pierre Daigle, Pierre Arpin et Alexis Commeau, en profondeur à Denis Thibault ou représentants, d'un côté à Joseph Proulx, et d'autre côté à Antoine Godette et Denis Thibault ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

A la charge par l'adjudicataire de la dite terre, de bailler et payer à Augustin Lavallée, rentier, de la paroisse de Sainte-Victoire, durant la vie naturelle de ce dernier, la rente et pension viagère ci après détaillée, savoir : de lui bailler et livrer à sa demeure, neuf minots de blés froment loyal et marchand, et un minot de blé de sarrasin, le tout converti en farine, cent livres de beau et bon lard gras, un demi minot de pois cuisant, un demi minot de sel, un quarteron de poivre, trois livres de graisse, trois livres de suif, six livres de savon, un gallon de bon rhum, six livres de sucre du pays, neuf livres de bon tabac à fumer, une demie livre de thé, deux livres de beurre, six minots de patates, et cela tous les ans par quartier d'avance ainsi qu'il est d'usage, excepté le rhum qui sera livré au jour de l'an ; de l'entretenir de hardes et linges comme il a toujours été suivant son état et condition ; de lui clore, labourer, herser et fumer au besoin tous les ans le petit jardin potager, et lorsqu'il ne sera plus capable de le cultiver, alors de lui fournir des herbes potagères pour sa soupe, de lui faire ou faire faire son ordinaire, ainsi que de le faire soigner en maladie, infirmité et vieillesse, de lui fournir les prêtres et médecin à son besoin ; de lui fournir une bonne chambre étanche et chaude avec un poele dedans, et entretenue proprement, de blanchir son lit et l'entretenir proprement de draps et couvertures au besoin, de le laisser passer par la porte de la maison de devant pour entrer et sortir, de le laisser vaquer dans le reste de la maison, à la cheminée pour faire son ordinaire, à la cave, au grenier, à la laiterie, au four, au puits et dans les autres bâtiments pour y mettre ses animaux et fourrages et les animaux de ses parents et amis qui viendront le voir, ainsi que dans le parc et sur la dite terre pour son plaisir ; de lui fournir une vache laitière hivernée et pacagée par l'adjudicataire et remplacée en cas de mort, maladie ou autrement, livrable le premier de mai de chaque printemps pour jusqu'à la Toussaint suivante ; de lui fournir un bon cheval attelé sur une bonne voiture garnie de robes et oreillers suivant les saisons pour aller où bon lui semblera, excepté pendant le temps des récoltes, guérets et semences, et lorsqu'il ne pourra plus le mener lui-même l'adjudicataire sera tenu de le mener ou faire mener à son besoin et le ramener chez lui. Arrivant le décès du dit Augustin Lavallée, l'adjudicataire sera tenu de faire inhumer son corps dans le cimetière de la paroisse où il décédera, avec un service le jour de son obsèque, et dix-huit messes basses de *requiem* pour le repos de son

To be sold as follows, to wit : the lots numbers one and two, at my office, in the town of Sorel, on the THIRTIETH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot number three, at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the FIRST day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of October next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd May, 1878. 4022

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } ATHANASE PERRON, Plain-
No. 2074. } tiff ; against JOSEPH LAVALLEE, Defendant.

1. A land situate in the parish of Sainte Victoire, on the north range from the first Pot au Beurre River, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by Pierre Daigle, Pierre Arpin and Alexis Commeau, in rear by Denis Thibault or representatives, on one side by Joseph Proulx, and on the other side by Antoine Godette and Denis Thibault or representatives—with the buildings thereon erected.

Subject to the obligation upon the purchaser of the said land of furnishing and paying to Augustin Lavallée, *rentier*, of the parish of Sainte Victoire, during his lifetime, the pension and life rent hereinafter detailled, namely : to deliver to him, at his residence, nine bushels of wheat of good quality and merchantable, one bushel of buckwheat, the whole being ground into flour, one hundred pounds of fine fat pork, one half bushing of cooking peas, one half bushels of salt, one quarter of a pound of pepper, three pounds of lard, three pounds of suet, six pounds of soap, one gallon of good rum, six pounds of maple sugar, nine pounds of good smoking tobacco, one half pound of tea, two pounds of butter, six bushels of potatoes, to be delivered every year, quarterly in advance, according to custom, except the rum which must be delivered on New Year's Day ; to provide him with cloth and linen, as he has always been kept, according to his state and condition, to fence in, till and harrow, and to manure every year the small kitchen garden, and when he will be no longer able to work it, to furnish him vegetables for his soup, to cook for him or have his cooking done for him, and also to have him attended to in time of sickness, infirmity and old age, to bring him a priest and doctor, when needed, to provide him with a good dry and warm room with a stove in it, to keep clean and in proper order his bed and furnish him with sheets and coverlets as required, to allow him to pass by the front door of the house to come in and go out, and to afford him access to the remainder of the house, to the chimney to do his cooking, to the cellar, to the garret, dairy, oven, well and to the outbuildings to lodge his cattle there and fodder, also the cattle of his relatives and friends who may come to see him, and also into the pasture and on the said land, at his pleasure, to provide him with a milk cow, wintered and pastured by the purchaser, to be replaced in case of death, sickness or otherwise, to be delivered on the first day of May of every spring, to All Saints following, also to provide him with a good horse harnessed to a suitable vehicle with proper robes and cushions, according to the time of the year, to go wherever he may think fit, except during the time of harvesting, ploughing, and sowing, and when he will be unable to drive the horse, the purchaser will be bound to drive him or have him driven wherever he may wish and brought home again. Upon the death of the said Augustin Lavallee, the purchaser shall be bound to have his remains interred in the cemetery of

âme, et alors l'adjudicataire restera le propriétaire incommutable des meubles, animaux et autres effets qu'il aura fournis.

2. Une autre terre sis et située en la dite paroisse de Sainte-Victoire, sur la concession Belle vue, de forme irrégulière, contenant en front environ six arpents et trois quarts sur le chemin de la Reine, d'un côté ayant une longueur d'environ douze arpents et trois quarts, et d'autre côté ayant une longueur d'environ treize arpents et trois quarts, tenant d'un côté à Pierre Gouin, Louis Lavallée, George Godette, Cyrille Aucoin et un nommé Marchand, d'autre côté au dit Marchand ou représentants--avec une grange dessus érigée.

3. Une autre terre sise et située en la dite paroisse de Sainte-Victoire, sur le rang nord de la première rivière du Pot au Beurre, de trois arpents de front sur environ quatorze arpents de profondeur ; et de là prenant une largeur d'un arpent et demi sur une longueur d'environ treize arpents, formant une profondeur totale d'environ vingt-sept arpents ; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur partie à Joseph Proulx et partie à un nommé Chapdelaine ou représentants, d'un côté à Cyrille Beaudreau ou représentants, et d'autre côté à David Proulx et Joseph Proulx—avec une grange dessus érigée.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Victoire, le ONZIEME jour du mois de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Shériff.

Bureau du Shérif,
Sorel, 5 février 1878. 1061 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : CHARLES BLAKE RADENHURST, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feue Anne Radenhurst, Demandeur ; contre EDOUARD LAFLEUR dit MARTEL, Défendeur.

Une maison en bois à un étage située en la ville de Sorel, de vingt-quatre pieds de front sur vingt-deux pieds de profondeur, de pièces sur pièces, lambrissée en planche et couverte en bardeaux avec portes et chassis ; érigée la dite maison sur un morceau de terre situé en la dite ville de Sorel, la propriété du demandeur ès-qualité, contenant vingt-huit pieds de front sur quarante quatre pieds de profondeur, formant partie du lot numéro quatre-vingt-dix-sept ; tenant devant à la rue George, à l'est à une maison appartenant à Louis Allard, père ou représentant, à l'ouest et au nord par partie du dit lot numéro quatre-vingt-dix sept.

Pour être vendue au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le ONZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT.
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 6 février 1878. 1133 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : JEAN GIGUÈRES, Demandeur ; vs. EDOUARD ROCH, Défendeur, et Ulric Barthe, curateur au délaissement.

Un emplacement situé au village et paroisse de Saint-Aimé, formant l'encoignure du chemin de la Reine et de la rue du Moulin, contenant cinquante pieds anglais de front sur le chemin de la Reine sur cent pieds de profondeur ; tenant aussi pardevant au dit chemin de la Reine, en profondeur au terrain de Gaspard Aimé Massue, écuyer, d'un

the parish where he will die, with a service on the day of his funeral, and eighteen *requiem* low masses for the repose of his soul, and then the purchaser shall become the incommutable proprietor of the movables, cattle and other effects furnished by him.

2. Another land situate and being in the said parish of Sainte Victoire, on the Bellevue concession, of irregular form, measuring about six arpents and three quarters in front on the Queen's highway, on one side measuring about twelve arpents and three quarters in length, and on the other side about thirteen arpents and three quarters; bounded on one side by Pierre Gouin, Louis Lavallée, George Godette, Cyrille Aucoin and one Marchand, on the other side by the said Marchand or representatives—with a barn thereon erected.

3. Another land situate in the said parish of Sainte Victoire, on the range north of the Pot au Beurre river, of three arpents in front by about fourteen arpents in depth; and thence measuring one arpent and a half in width by about thirteen arpents in length, forming a total depth of about twenty seven arpents ; bounded in front by the Queen's highway, in rear partly by Joseph Proulx and partly by one Chapdelaine or representatives, on one side by Cyrille Beaudreau or representatives and on the other side by David Proulx and Joseph Proulx—with a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Victoire, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twelfth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 5th February, 1878. 1062

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : CHARLES BLAKE RADENHURST, in his quality of testamentary executor of the late Anne Radenhurst, Plaintiff ; against EDOUARD LAFLEUR dit MARTEL, Defendant.

A one storey wooden house situate in the town of Sorel, of twenty four feet in front by twenty two feet in depth, built piece upon piece, clapboarded and shingled with doors and windows, said house being erected on a piece of land situate in the said town of Sorel, belonging to the plaintiff *ès-qualité*, measuring twenty eight feet in front by forty four feet in depth, forming part of lot number ninety seven ; bounded in front by George street, in the east by a house belonging to Louis Allard, senior, or representatives, on the west and north by part of the said lot number ninety seven.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 6th February, 1878. 1134

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : JEAN GIGUÈRES, Plaintiff ; vs. EDOUARD ROCH, Defendant, and Ulric Barthe, curator to the surrender.

A lot situate in the village and parish of Saint Aimé, forming the corner of the Queen's highway and Du Moulin street, measuring fifty english feet in front on the Queen's highway by one hundred feet in depth ; bounded in front by the Queen's highway aforesaid, in rear by the property of Gaspard Aimé Massue, esquire, on one side to

côté vers le nord au dit vendeur, et de l'autre côté vers le sud à la dite rue du Moulin, bâti d'une maison et autres petits bâtiments accessoires.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le DOUZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 6 février 1878. 1059 3

[Première publication, 9 février 1878.]

## Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE PONIS ET DE TERRIS

*Cour Supérieure—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } JEAN LAVOIE *et ux.*, de
No. 314 (984). } Sainte-Luce, Demandeurs ; contre BRUNEAU HUDON DIT BEAULIEU *et ux.*, Défendeurs, savoir :

Une terre située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Luce, contenant deux arpents et huit perches, plus ou moins de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; borné en front au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, en arrière au sud-est au second rang, d'un côté au sud-ouest à Elie Lavoie, au nord-est à Thomas Mercier—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures avant midi. Le dit bref rapportable le huitième jour du mois d'octobre aussi prochain.

CHS. S. ROULEAU,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 30 avril 1878. 4011

[Première publication, 25 mai 1878 ]

## Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

the north by the said vendor, and on the other side to the south by Du Moulin street—with a house and other accessory buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Aimé, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 6th February, 1878. 1060

[First published, 9th February, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

*Superior Court—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } JEAN LAVOIE *et ux.*, of
No. 314 (984). } Sainte Luce, Plaintiffs ; against BRUNEAU HUDON DIT BEAULIEU *et ux.*, Defendants, to wit :

A lot of land situate in the first range of the parish of Sainte Luce, containing two acres and eight rods, more or less in front by forty two acres in depth ; bounded in front on the north west by the river Saint Lawrence, in rear on the south east by the second range, on the south west side by Elie Lavoie, on the north east side by Thomas Mercier—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Luce, on the FIRST day of the month of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of the month of October also next.

CHS. S. ROULEAU,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 30th April 1878. 4012

[ First published, 25th May, 1878.]

## Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Saint François.*

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 307. } CANTONS DE L'EST, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre les terres et tenements de JOHN H. WINSLOW ET DANIEL H. WINSLOW, tous deux du canton d'Ascot, dans le dit district, et autres, Défendeur, à savoir :

Comme appartenant à Daniel H. Winslow.

1. Trente-deux acres et soixante-cinq centièmes d'acres de terre, étant partie du lot numéro vingt-huit, dans le premier rang des lots du dit canton d'Ascot, transportés par John H. Winslow au dit Daniel H. Winslow, par acte en date du vingt-deuxième jour de novembre, dix huit cent soixante-douze, sauf et excepté un étang de moulin et le privilége ci-devant possédé par Alfred Stacey.

2. Une autre partie du dit lot numéro vingt-huit, dans le premier rang d'Ascot, située sur le côté sud-ouest du ruisseau courant à travers le dit lot, transporté par John H. Winslow au dit Daniel H. Winslow, par acte en date du vingt-deuxième jour de novembre, dix-huit cent soixante-douze, et contenant environ quatre acres de terre.

3. Aussi ces lots numéros vingt sept et vingt-huit, dans le dit premier rang d'Ascot, et vingt-huit dans le deuxième rang d'Ascot, contenant environ quarante-cinq acres de terre, et décrits plus particulièrement dans un acte de vente de Henry H. Winslow et Horace Franklin Winslow au dit Daniel H. Winslow, en date du onzième jour de septembre, dix huit cent soixante-seize—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur ces dites diverses étendues de terre.

4. Cinquante acres à distraire de l'angle sud-est du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang du canton de Stoke, dans le dit district ; bornés au nord-ouest par une ligne tirée parallèle au côté nord-ouest du dit lot, (sauf et excepté environ huit acres à distraire d'iceux, transportés à Alonzo Rolfe.)

Les étendues de terre en premier, deuxième et troisième lieux décrits, pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et l'étendue de terre en quatrième lieu décrite, pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 20 mai 1878. 3961

[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } ROBERT E. BRAD-
No. 940. } LEY, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint François, charpentier et menuisier, Demandeur ; contre JANE ROSS et ELIZABETH HARPER, toutes deux de la dite cité de Sherbrooke, filles-majeures usantes de leurs droits et ELIZA McKITTRICK, aussi de la dite cité de Sherbrooke, veuve de feu Michael Knight, en son vivant, du canton d'Eaton, dans le dit district, cultivateur, décédé, Défenderesse ; et MM. Hall, White et Panneton, de la dite cité de Sherbrooke, avocats, distrayants de frais.

Ces étendues de terre sises et situées dans la dite cité de Sherbrooke, dans cette partie d'icelle, connue comme les lots numéros quinze et seize, dans le bloc du côté de la rivière des lots de Villa dans Sherbrooke Est, dans la dite cité de Sherbrooke, tel que les dites étendues de terre

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } THE EASTERN TOWN-
No. 307. } SHIPS BANK, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN H. WINSLOW AND DANIEL H. WINSLOW, both of the township of Ascot, in said district, and another, Defendants, to wit :

As belonging to Daniel H. Winslow.

1. Thirty two acres and sixty five hundredth's of an acre of land, being part of lot number twenty eight, in the first range of lots in the said township of Ascot, conveyed by John H. Winslow to said Daniel H. Winslow, by deed dated twenty second day of November, eighteen hundred and seventy two, (save and except a mill pond and priviledge heretofore owned by Alfred Stacey.)

2. Another part of said lot number twenty eight, in the first range of Ascot, lying on the south westerly side of the brook running through said lot, conveyed by John H. Winslow to said Daniel H. Winslow, by deed dated twenty second of November, eighteen hundred and seventy two, and containing about four acres of land.

3. Also those parts of lots numbers twenty seven and twenty eight, in said first range of Ascot, and twenty eight in the second range of Ascot, containing about forty five acres of land, and described more fully in a deed of sale from Henry H. Winslow and Horace Franklin Winslow to said Daniel H. Winslow, of date the eleventh of September, eighteen hundred and seventy six—with the buildings and improvements on the said several parcels of land erected and made.

4. Fifty acres off of the south east angle of the lot number twenty five, in the fourth range of the township of Stoke, in said district ; bounded on the north west by a line drawn parallel to the north west side line of said lot, (save and except therefrom about eight acres thereof conveyed to Alonzo Rolfe.)

The parcels of land firstly, secondly and thirdly described to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and the parcel of land fourthly described, to be sold at the registry office for the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 20th May, 1878. 3962

[First published, 25th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } ROBEBT E. BRAD-
No. 940. } LEY, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, carpenter and joiner, Plaintiff ; against JANE ROSS and ELIZABETH HARPER, both of the said city of Sherbrooke, *filles majeures usantes de leurs droits*, and ELIZA McKITTRICK, also of the said city of Sherbrooke, widow of the late Michael Knight, in his lifetime, of the township of Eaton, in said district, farmer, deceased, Defendants ; and Messrs. Hall, White and Panneton, of said city of Sherbrooke, advocates, *distrayants* for costs.

Those certain tracts or parcels of land situate and being in said city of Sherbrooke, in that part thereof, known as the lots numbers fifteen and sixteen, in the river side Plot of Villa lots in East Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, as the said parcels of land are and extend—with the dwell-

s'etendent—avec la maison et autres bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues à mon bureau, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 20 mai 1878. 4001

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } SAMUEL H. WOOD-
No. 481. } WARD, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, fermier, Demandeur; contre les terres et tenements de LEVI W. WYMAN, du dit canton de Compton, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Compton, plus particulièrement connue et désignée comme étant toute cette partie de la moitié ouest du lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang du dit canton de Compton, située sur le côté sud du chemin qui conduit de Waterville à Tilden Place (ainsi appelée), sauf et excepté trois ou quatre acres à distraire de la partie nord-est, appartenant à d'autres parties et enclos et possédés par elles. Le résidu supposé contenir environ soixante-douze acres de terre, plus ou moins, mais sans aucune garantie de mesure précise—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enrégistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 22 mai 1878. 4025

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE CON-
No. 489. } SOLIDÉE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et sa principale place d'affaires en la cité de Montréal, district de Montréal, et ayant un bureau et une agence en la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, Demanderesse ; contre C. P. MALLORY, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Parties des lots numéros cinq et six, dans le quatrième rang des lots du dit canton d'Ascot, et décrits comme suit : commençant au poteau du coin sud-ouest du lot numéro six, dans le quatrième rang d'Ascot, nord, onze degrés et quarante-cinq minutes, est, neuf chaines et cinquante chainons ; de là nord soixante et dix-huit degrés et quinze minutes, est, trente-six chaines et soixante et quinze chainons à la ligne nord du lot numéro six, dans le dit quatrième rang d'Ascot ; de là le long de la dite ligne nord, sud, soixante et onze degrés et trente minutes, est, cinq chaines et soixante et treize chainons ; de là sud, douze degrés, ouest, vingt-neuf chaines et dix chainons à la ligne sud du dit lot numéro six, dans le dit quatrième rang; de là sud soixante et dix degrés ouest, dix-huit chaines et soixante et six chainons au milieu du chemin qui conduit de Lennoxville à Compton Centre ; de là suivant le milieu du dit chemin nord, cinquante-quatre dégrés ouest, dix-sept chaines et vingt-huit chainons ; de là nord trente-six dégrés ouest, six chaines et trente-quatre chainons ; de là nord trente-quatre dégrés ouest, cinq chaines et vingt et un chainons au poteau du coin ouest du dit lot numéro six, dans le dit quatrième rang d'Ascot, ou lieu de départ, et contenant cent



ing house and other buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 20th May, 1878. 4002

[First published 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } SAMUEL H. WOOD-
No. 481. } WARD, of the township of Compton, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of LEVI W. WYMAN, of the said township of Compton, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Compton, more particularly known and distinguished as all that part of the west half of lot number twenty three, in the second range of the said township of Compton, which lies on the southerly side of the road leading from Waterville to the Tilden place,(so called), save and except three or four acres from the north easterly part, belonging to other parties and fenced off and occupied by them. The residue supposed to contain about seventy two acres of land, more or less, but without any guarantee as to precise measurement—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 22nd May, 1878. 4026

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } THE CONSOLIDATED
No. 489. } BANK OF CANADA, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the city and district of Montreal, and having an office and agency in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiffs ; against C. P. MALLORY, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Parts of lots numbers five and six, in the fourth range of lots in said township of Ascot, and described as follows : beginning at the south west corner post of lot number six, in the fourth range of Ascot, north, eleven degrees forty five minutes, east, nine chains and fifty links ; thence north seventy eight degrees fifteen minutes, east, thirty six chains seventy five links to the north line of said lot number six, in the said fourth range of Ascot ; thence along said north line, south, seventy one degrees thirty minutes east, five, chains and seventy three links ; thence south, twelve degrees, west, twenty nine chains and ten links to the south line of said lot number six, in said fourth range ; thence south seventy degrees west, eighteen chains and sixty six links to the middle of road leading from Lennoxville to Compton Centre ; thence along the middle of the said road north, fifty four degrees west, seventeen chains and twenty eight links ; thence north thirty six degrees west, six chains and thirty four links ; thence north thirty four degrees west, five chains and twenty one links to the south west corner post of said lot number six, in said fourth range of Ascot, or place of beginning, and containing one hundred and one acres and three rods of land—

un acres et trois perches de terre—avec les bâtisses sus-érigés et les améliorations faites.

2. Un lot de terre sis et situé dans le dit canton d'Ascot, étant la moitié est du lot numéro cinq, dans le cinquième rang des lots du dit canton d'Ascot; contenant cent acres de terre.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 22 mai 1878. 4029

[Première publication, 25 mai 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } EDWARD T. BROOKS
No. 683. } et autre, Demandeurs ; contre les terres et tenements de W. M. JENKERSON et autre, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant à W. M. Jenkerson.

Premièrement.—La moitié nord-est du lot numéro onze, dans le quatrième rang des lots du canton de Dudswell, dans le dit district, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Deuxièmement.—Le juste quart sud-ouest du lot numéro douze, dans le dit quatrième rang de Dudswell, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 979 3

[Première publication, 9 février 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } WILLIAM RHODES, des cité et
No. 399. } district de Québec, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN MYERS, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, et plus particulièrement connue comme la moitié ouest du lot numéro six, dans le deuxième rang des lots du dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 981 3

[Première publication, 9 février 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Saint-François.*

Saint François, à savoir : } LA CORPORATION
No. 360. } DE LA CITÉ DE SHERBROOKE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre les terres et tenements de HENRY S. CASWELL, de la dite cité de Sherbrooke, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros vingt et un et vingt-deux,

with the buildings and improvements thereon erected and made.

2. A lot of ground situate and being in the said township of Ascot, being the east half of lot number fiv in the fifth range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, on the TWENTY EIGHTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of October next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 22nd May, 1878. 4030

[First published, 25th May, 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS
No. 683 } and another, Plaintiffs; against the lands and tenements of W. M. JENKERSON and another, Defendants, to wit :

As belonging to W. M. Jenkerson.

Firstly.—The north east half of the lot number eleven, in the fourth range of lots in the township of Dudswell, in said district, containing one hundred acres of land, more or less.

Secondly.—The equal south west quarter of lot number twelve, in the said fourth range of Dudswell, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 980

[First published, 9th February, 1878.]

---

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } WILLIAM RHODES,
No. 399. } of the city and district of Quebec, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN MYERS, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Ascot, and more particularly known as the west half of the lot number six, in the second range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 982

[First published, 9th February, 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Saint Francis.*

Saint Francis, to wit : } THE CORPORATION
No. 360. } OF THE CITY OF SHERBROOKE, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiff; against the lands and tenements of HENRY S. CASWELL, of the said city of Sherbrooke, Defendant, to wit :

Lots numbers twenty one and twenty two, in

dans le bloc Brooks, Sherbrooke Sud, dans la dite cité de Sherbrooke ; et bornés en front par la rue Gordon, en arrière par la propriété de L. C. Bélanger et J. A. Archambault, du côté sud par la propriété de Madame Cardell, du côté nord par la propriété de J. A. Gordon—avec les bâtisses susérigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 983 3

[Première publication, 9 février, 1878.]

Brooks block, South Sherbrooke, in said city of Sherbrooke ; and bounded in front by Gordon street, in the rear by the property of L. C. Bélanger and J. A. Archambault, on the south side by the property of Mrs. Cardell, on the north side by the property of J. A. Gordon—with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 984

[First published, 9th February, 1878.]

## Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—Comté de Rouville.*

Rouville, à savoir : } DAMASE BALTAZARD, Demandeur ; contre
No. 476. } NAZAIRE PATENAUDE, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de l'Ange Gardien, dans le rang Séraphine, de la contenance de trois arpents de front jusqu'à la profondeur de quinze arpents ; de là prenant deux arpents de front sur quinze autres arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Saint-Georges, d'un côté à l'est à Charles Grisé, père, et Marcel Fleury, et de l'autre côté à Augustin Messier—avec une maison, une grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange Gardien, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 20 mai 1878. 3959

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—Iberville.*

Iberville, à savoir : } JAMES E. McNULTY, Demandeur, vs. PIERRE
No. 1518. } ADAM, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, de cinq arpents de largeur sur environ vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin de la Reine qui longe la rivière des Hurons, en arrière partie par le terrain de Messire S. C. Hotte, prêtre, et partie par les terrains des représentants de Jérémie Girouard, d'un côté au nord à Paul Bertrand, écr., et d'autre côté au sud par le terrain de Louis Trudeau—avec une grange dessus érigée. Sauf et à distraire de la dite terre, un emplacement d'environ un demi arpent en superficie, appartenant à Delle. Perron.

## Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—County of Rouville.*

Rouville, to wit : } DAMASE BALTAZARD, Plaintiff ; against NAZAI-
No. 476. } RE PATENAUDE, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of l'Ange Gardien, in the range Séraphine, containing in front three arpents to the depth of fifteen arpents, and there from two arpents in width by fifteen arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in rear the lands of range Saint Georges, on one side the east side Charles Grisé, senior, and Marcel Fleury, and on the other side Augustin Messier—together with one house, one barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of l'Ange Gardien, the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the thirtieth day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 20th May, 1878. 3960

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—Iberville.*

Iberville, to wit : } JAMES E. McNULTY, Plain-
No. 1518. } tiff ; vs. PIERRE ADAM, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Mathias, district of Saint Hyacinthe, of five arpents in front by about twenty six arpents in depth, more or less ; joining in front by the Queen's highway, along the Rivière des Hurons, in rear partly by the lots of land belonging to Rev. S. C. Hotte, priest, partly by the lands belonging to the representatives of Jérémie Girouard, on one side towards the north Paul Bertrand, esquire, and on the other side towards the south the lot of land belonging to Louis Trudeau—with one barn thereon erected. To be deducted from the said land, a lot of land of about one half arpent in superficies, belonging to Miss. Perron.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Mathias, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le huitième jour de juillet prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 6 février 1878. 1033 3

[Première publication, 9 février 1878.]

To be sold at the church door of the parish of Saint Mathias, the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock, in the forenoon. Writ returnable the eighth day of July next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 6th February, 1878. 1034

[First published, 9th February, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure.*

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 69. } ANTHIME PILON, Demandeur ; vs. GEDEON BASTIEN *et al.*, Défendeurs, et Messieurs McMahon et Pilon, avocats du Demandeur, distrayant.

Comme appartenant à Gédéon Bastien, les immeubles suivants, savoir :

1. Un emplacement situé au sud de la Belle-Rivière, appelée quelquefois Saint-Joachim, en la paroisse de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois quarts d'arpent de front sur environ un arpent de profondeur, plus ou moins, contenant au surplus le terrain enclavé dans les limites suivantes, savoir : tenant devant au chemin public, en arrière à Nelson Poitras, et des deux côtés à Jean-Baptiste Labrosse—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre emplacement de forme irrégulière situé dans le village de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, au nord de la rue Saint-Jacques, contenant deux perches et demie de front à la dite rue sur cinq perches de profondeur, où il a trois perches et demie de largeur ; tenant devant à la dite rue Saint-Jacques, en arrière et du côté nord-est à Simon Lacombe, et du côté sud-ouest à Isidore Benoit dit Vaillancourt—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu le lot en premier lieu décrit à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Scholastique, dit district, MERCREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot en second lieu mentionné, en mon bureau, au palais de justice, au village de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne le même jour, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1011 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit dans et pour le Comté d'Argenteuil*

District de Terrebonne, à savoir : No. 199. } WILLIAM THOMAS ROURK, Deman-

## Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six day next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court.*

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 69. } ANTHIME PILON, Plaintiff ; vs. GEDEON BASTIEN *et al.*, Defendants, and Messrs. McMahon & Pilon, attorneys for Plaintiff, distracting for costs.

As belonging to Gédéon Bastien, the following real estate, to wit :

1. A lot situate to the south of the Belle Rivière, sometimes called Saint Joachim, in the parish of Sainte Scholastique, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three quarters of an arpent in front by about one arpent in depth, more or less, also comprising the land found within the following limits, to wit : bounded in front by the main road, in rear by Nelson Poitras, on both sides by Jean Baptiste Labrosse—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of irregular form situate in the village of Sainte Scholastique, county of Two Mountains, district of Terrebonne, north of Saint James street, measuring two perches and a half in front on the said street by five perches in depth where it measures three perches and a half in width ; bounded in front by Saint James street, in rear and on the north east side by Simon Lacombe, and on the south west side by Isidore Benoit dit Vaillancourt—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold the lot firstly described at the parochial church door of the parish of Sainte Scholastique, said district, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot secondly described, at my office, in the court house, in the village of Sainte Scholastique, district of Terrebonne, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1012

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court in and for the County of Argenteuil.*

District of Terrebonne, to wit : No. 199. } WILLIAM THOMAS ROURK, Plaintiff ;

deur ; contre ANDREW COUSINS, Défendeur, et Charles S. Burroughs, écuyer, avocat et procureur du dit William Thomas Rourk, Distrayant.

Un certain lot de terre sis et situé dans le township de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, désigné comme le lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang du dit township, contenant environ cent arpents en superficie, plus ou moins ; borné au nord par Martin Dewyer, au sud par Thomas Cousins, à l'est par William Little, et à l'ouest par Thomas Moore —avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district de Terrebonne, MARDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1015 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

District de Terrebonne, à savoir : No. 10254. } JAMES GOULDEN, Demandeur ; contre FREDERIC BENOIT, Défendeur, et Messieurs de Bellefeuille & Turgeon, avocats, distrayants.

1. Un lot de terre situé dans le township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, connu et désigné comme formant la moitié est du lot numéro neuf, dans la partie sud du premier rang du Bloc B (Block B), dans le dit township, contenant environ trente-cinq arpents en superficie ; borné au sud par la terre d'un nommé Summerville, au nord par le lot numéro neuf dans la partie nord du Block B (Block B), à l'est par un chemin de montée, conduisant du front du dit township au dit premier rang du Bloc B (Block B), et de l'autre côté à l'ouest par l'autre moitié du dit lot tel qu'il est actuellement divisé par la clôture, avec la réserve des emplacements de Adélard Maillé et de Cyrille Perrier.

2. Un emplacement situé au même lieu, township de Chatham, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, formant partie de la partie ouest du dit lot numéro neuf, dans la partie sud du dit premier rang du Bloc B (Block B), contenant trois quarts d'arpent de front au chemin de front du dit rang sur un arpent et un quart de profondeur ; borné en front par le dit chemin, en arrière et d'un côté par partie du dit lot duquel il forme partie, et de l'autre côté par le lot numéro dix—avec une maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district de Terrebonne MARDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain 1878.

Z. ROUSSILLE,
Shériff.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1013 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure.*

Province de Québec, District de Terrebonne. No. 163. } JEAN-BAPTISTE THEOPHILE DORION, écuyer, Demandeur ; vs. DAME HELOISE MARSIL, veuve de feu Neil Scott, ci-devant de Saint-Eustache, et maintenant de la cité et district de Montréal, tant en son nom que comme tutrice à ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Neil Scott, Défenderesse ; et Charles L. Champagne,

against ANDREW COUSINS, Defendant, and Charles S. Burroughs, esquire, advocate, and attorney of the said William Thomas Rourk, distracting for costs.

A certain lot of land situate in the township of Grenville, in the county of Argenteuil, district of Terrebonne, described as lot number nineteen, in the fourth range of the said township, containing about one hundred arpents in superficies, more or less ; bounded on the north by Martin Dewyer, on the south by Thomas Cousins, on the east by William Little, and on the west by Thomas Moore —with a house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of Saint Jerusalem d'Argenteuil, district of Terrebonne, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1016

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Montreal.*

District of Terrebonne, to wit : No. 10254. } JAMES GOULDEN, Plaintiff ; against FREDERIC BENOIT, Defendant, and Messrs. de Bellefeuille & Turgeon, advocates, distracting for costs.

1. A lot of land situate in the township of Chatham, in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, known and designated as forming the east half of lot number nine, in the south part of the first range of Block B, in the said township, containing about thirty five arpents in superficies ; bounded on the south by the property of one Summerville, on the north by lot number nine in the north part of Block B, on the east by a cross road, (*chemin de montée*), leading from the front of the said township to the said first range of Block B, and on the other side to the west by the other half of the said lot such as actually divided by the fence, reserving the lots belonging to Adelard Maillé and Cyrille Perrier.

2. A lot situate at the same place, township of Chatham, county of Argenteuil, district of Terrebonne, forming part of the west part of said lot number nine, in the south part of the first range of Block B, measuring three quarters of an arpent in front on the front road of the said range by one arpent and one quarter in depth ; bounded in front by the said road, in rear and on one side by part of the said lot, whereof it forms part, and on the other side by lot number ten—with a house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of Saint Jerusalem d'Argenteuil, district of Terrebonne, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of June next, (1878).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Scholastique, 4th February, 1878. 1014

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court.*

Province of Quebec, District of Terrebonne. No. 163. } JEAN BAPTISTE THEOPHILE DORION, esquire, Plaintiff ; vs. DAME HELOISE MARSIL, widow of the late Neil Scott, heretofore of Saint Eustache, and now of the city and district of Montreal, both in her own name and as tutrix to her minor children issue of her marriage with the said late Neil Scott, Defendant ; and Charles L. Champagne, esquire,

écuyer, avocat du dit Demandeur, Distrayant.

Un emplacement situé au village de Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, de la contenance de cinquante pieds de front sur un arpent et demi de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au nord de la grande rue (rue Saint-Eustache), derrière à Alfred Laviolette représentant Charles Dolbec, d'un côté à William Robinson, et de l'autre côté à Toussaint Goyer dit Bélisle—avec les bâtisses dessus construites, savoir : une maison, écurie, grange et autres bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache, district de Terrebonne, JEUDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1007 3

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit.*

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 76. } LAMBERT GRATTON, Demandeur ; vs. JOSEPH DESJARDINS, fils de Joseph, Défendeur, et Messieurs Prévost et Mathieu, avocats du dit Demandeur, Distrayants.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Monique, en la côte Sainte-Henriette, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur ; tenant en front au chemin de bâse de la dite côte, en profondeur aux terres de Sainte-Marie-Anne, d'un côté à André Ethier, et de l'autre côté à Félix Deguire dit Larose—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Monique, district de Terrebonne, MERCREDI, le DOUZIÈME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain (1878.)

R. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1009 3

[Première publication, 9 février 1878.]

advocate, attorney for Plaintiff, distracting for costs.

A lot situate in the village of Saint Eustache, in the county of Two Mountains, in the district of Terrebonne, measuring fifty feet in front by one arpent and a half in depth, the whole more or less ; bounded in front to the north by the main (Saint Eustache) street, in rear by Alfred Laviolette representing Charles Dolbec, on one side by William Robinson, and on the other side by Toussaint Goyer dit Belisle—with a house, shed, barn, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Eustache, district of Terrebonne, on THURSDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twenty second day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1008

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court.*

Province of Quebec District of Terrebonne, to wit : No. 76. } LAMBERT GRATTON, Plaintiff ; vs. JOSEPH DESJARDINS, son of Joseph, Defendant, and Messrs. Prevost and Mathieu, attorneys of the said Plaintiff, distracting for costs.

A land situate in the parish of Sainte-Monique in the cote Sainte Henriette, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three arpents in front by twenty three arpents in depth ; bounded in front by the base road of the said Cote, in rear by the lands of Sainte Marie Anne, on one side by André Ethier, and on the other side by Felix Deguire *dit* Larose—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Monique, district of Terrebonne, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty first day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1010

[First published, 9th February, 1878.]

## Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : No. 1656. } GODFROY BEAUDOIN, marchand, de la paroisse de Champlain, Demandeur ; contre ONESIME DESSUREAULT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le deuxième rang, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; pre-

## Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : No. 1656. } GODFROY BEAUDOIN, merchant, of the parish of Champlain, Plaintiff ; against ONEZIME DESSUREAULT, farmer, of the parish of Saint Narcisse, Defendant, to wit :

A land being and situate in the parish of Saint Narcisse, in the second range, of two acres in front by twenty five acres in depth, taking in front to

nant son front au premier rang, et se terminant en profondeur au troisième rang, joignant d'un côté au sud à Sabin Quessy, et de l'autre côté au nord à Honoré Baril—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 17 mai 1878. 4033

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District de Trois-Rivières.*

Trois Rivières, à savoir : } BELONIE THÉRIEN,
No. 547. } cultivateur et commerçant, de la paroisse de Saint-Wenceslas, Demandeur ; contre GREGOIRE MARIÉ, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Wenceslas, dans le dixième rang du township d'Aston, de trois arpents de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur, connu et distingué par le numéro deux cent trente-cinq, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Wenceslas—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue en la paroisse de Bécancour, au bureau du régistrateur du comté de Nicolet, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'octobre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 21 mai 1878. 4031

[Première publication, 25 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : No. 480. } BENONIE LAPLANTE, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, et Dame Julie Proulx, son épouse, du même lieu, et duement autorisée de son dit époux aux fins des présentes, Demandeurs ; contre ABRAHAM DUBUC, de la paroisse Sainte-Monique, Défendeur, savoir :

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Sainte-Monique, à la concession du nord-est, de forme irrégulière, et contenant environ six arpents et demi en superficie, plus ou moins, quelque soit la différence en plus ou moins : borné par le sud-ouest et par le sud à la branche nord-est de la Rivière Nicolet, par le nord-est par Narcisse Rousseau, et par le nord par le Défendeur représentant Pierre Beauchemin, icelui en culture, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant partie du lot numéro deux cent vingt-deux, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 19 mars 1878. 2363 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } FERDINAND FILTEAU, marchand,
No. 548. } de la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, Demandeur ; contre JOSEPH GERVAIS, fils de Laurent, cultivateur, de la paroisse Saint-Narcisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et situé en la paroisse de Saint-

the first range, and in rear by the third range, joining on the south side to Sabin Quessy, and on the north side to Honoré Baril—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTY SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 17th May, 1878. 4034

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } BELONIE THERIEN,
No. 547. } farmer and trader, of the parish of Saint Wenceslas, Plaintiff ; against GREGOIRE MARIÉ, farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Wenceslas, in the tenth range of the township of Aston, of three arpents in front by about twenty eight arpents in depth, known and designated by the number two hundred and thirty five, on the official cadastral plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint Wenceslas—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the parish of Becancour, at the registry office for the county of Nicolet, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the ninth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 21st May, 1878. 4032

[First published, 25th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } BENONI LAPLANTE,
No. 480. } farmer, of the parish of Sainte Monique, and Dame Julie Proulx, his wife, of the same place, duly authorized by her said husband for the purposes hereof, Plaintiffs ; against ABRAHAM DUBUC, of the parish of Sainte Monique, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Sainte Monique, in the north east concession, of irregular outline, containing about six arpents and a half in superficies, more or less, whatever the excess or deficiency may be ; bounded on the south west and south by the north east branch of the Nicolet river, on the north east by Narcisse Rousseau, and on the north by the defendant representing Pierre Beauchemin, the said lot being under cultivation, circumstances and dependencies. Said lot being known and described as part of number two hundred and twenty two, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Monique, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 19th March, 1878. 2364

[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers. to wit : } FERDINAND FILTEAU, merchant, of
No. 548. } the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, Plaintiff ; against JOSEPH GERVAIS, son of Laurent, farmer, of the parish of Saint Narcisse, Defendant to wit :

A land situate and being in the parish of Saint

Narcisse, dans le deuxième rang, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; prenant son front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur au cordon du troisième rang, joignant d'un côté au sud à François Gervais, et de l'autre côté au nord à Noël Nault—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1878. 1083 3

[Première publication, 9 février 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } JEAN-BAPTISTE
No. 92. } RENE DUPONT,

écuyer, avocat, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur; contre CYPRIEN VEILLET, cultivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, OLIVIER DOSTALER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Maurice, et PETRUS ODILON DESILETS, écuyer, rentier, de la cité des Trois-Rivières, Défendeurs solidairement, savoir:

Comme appartenant au dit Cyprien Veillette.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la Rivière des Chûtes, d'un arpent et demie de front sur trente arpents de profondeur; prenant son front à la Petite Rivière des Chûtes, et se terminant en profondeur au cordon des terres de la Hétrière, joignant d'un côté au nord-est à Hubert Veillet, et de l'autre côté au sud-ouest à la veuve Philippe Marceau—avec maison, grange et étables dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, de trois arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière des Chûtes jusqu'au chemin du dit rang; et de là la dite terre prenant que deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le dit chemin à aller au cordon des terres de la Hétrière, joignant d'un côté au nord-est partie à François Hamelin ou ses représentants et partie à François Rousseau, et de l'autre côté au sud ouest à Archange Cossette—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, d'un demi arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre au chemin de front à aller aux terres de la Hétrière; prenant son front au dit chemin, et se terminant en profondeur aux terres de la Hétrière, joignant du côté nord-est à François Hamelin ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à François Rousseau—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 16 mars 1878. 2365 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

Narcisse, in the second range, of two arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the division line of the third range, on one side to the south by François Gervais, and on the other side to the north by Noel Nault—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWELFTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of June next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1878. 1084

[First published, 9th February, 1878.]

---

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } JEAN BAPTISTE RENE
No. 92. } DUPONT, esquire, advocate, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against CYPRIEN VEILLET, farmer, of the parish of Saint Narcisse, OLIVIER DOSTALER, farmer, of the parish of Saint Maurice, and PETRUS ODILON DESILETS, esquire, *rentier*, of the city of Three Rivers, Defendants jointly and severally (*solidairement*), to wit:

As belonging to the said Cyprien Veillette.

1. A land situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of River des Chutes, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Petite Rivière des Chutes, in rear by the division line of the lands of *La Hetriere*, on one side to the north east by Hubert Veillet, and on the other side to the south west by Mrs. widow Philippe Marceau—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of the river des Chutes, of three arpents in front by the depth there may be between the river des Chutes and the road of the said range; from which place the said land measures only two arpents in front by the depth there may be between the said land and the division line of the lands of La Hetrière, on one side to the north east partly by François Hamelin or representatives and partly by François Rousseau, on the other side to the south west by Archange Cossette—with a house and a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A piece of land situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of the river des Chutes, of one half arpent in front by the depth there may be between the front road and the lands of La Hetrière; bounded in front by the said road, in rear by the lands of La Hetriere, on the north east side by François Hamelin or his representatives, and on the other side to the south west by François Rousseau—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 16th March, 1878. 2366

[First published, 23rd March, 1878.]

## Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 mai 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil d'associer les personnes dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir :—

Pour le district de Québec.—Eugène Raymond, marchand, de la paroisse de Saint-Joachim, Laurent Godbout, de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, et Georges Rhéaume, de la paroisse de Chateau Richer, comté de Montmorency, écuyer.

Pour le district de Beauce.—Michael Foley, de Saint-François, écuyer.

Pour le district de Terrebonne.—Isidore Therrien et Benjamin Forget dit Despatys, écuyers, de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, dans le comté de Terrebonne,

Pour le district de Montréal.— Hugh Allen, Gorge Reeves, Narcisse Allard et Didace Beaudry, écuyers, de la paroisse de la Pointe aux Trembles, dans le comté d'Hochelaga.

—

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Arsène Michaud, écuyer, avocat, de la paroisse de Saint-Jean Port Joli, régistrateur du comté de l'Islet, en remplacement de Thadée Michaud, écuyer, décédé.

—

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Louis Charles Manseau, rentier, Louis Esdras Manseau, cultivateur, Onésime Houle, rentier, Raphaël Leblanc, marchand, François Gabriel Belle-Isle, marchand, Luc Dosithée Gélinas, marchand, et Ferdinand Martel, cultivateur, tous de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, dans le comté d'Yamaska, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour la dite paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre. Ancienne commission révoquée. 4069

## Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 22nd May, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate the following gentlemens to the commission of the peace to wit :

For the district of Quebec.—Eugène Raymond, merchant, of the parish of Saint Joachim, Laurent Godbout, of the parish of Saint Jean, Isle d'Orléans, and Georges Rhéaume, of the parish of Chateau Richer, county of Montmorency, esquire.

For the district of Beauce.—Michael Foley, of Saint Francis, esquire.

For the district of Terrebonne.—Isidore Therrien and Benjamin Forget *alias* Despatys, esquires, of the parish of Sainte Anne des Plaines, in the county of Terrebonne.

For the district of Montreal.— Hugh Allen, George Reeves, Narcisse Allard and Didace Beaudry, esquires, of the parish of the Pointe aux Trembles, in the county of Hochelaga.

—

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been also please to appoint Arsène Michaud, esquire, advocate, of the parish of Saint Jean Port Joli, registrar of the county of l'Islet, *vice* of Thadée Michaud, esquire, deceased.

—

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been also please to appoint Messrs. Louis Charles Manseau, *rentier*, Louis Esdras Manseau, farmer, Onésime Houle, *rentier*, Raphaël Leblanc, merchant, François Gabriel Belle-Isle, merchant, Luc Dosithée Gelinas, merchant, and Ferdinand Martel, farmer, all of the parish of Saint Antoine de la Baie du Febvre, in the county of Yamaska, commissioners for the summary decision of small causes for the said parish of Saint Antoine de la Baie du Febvre. Former commission revoked. 4070

## Avis de Faillite.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Alexander McDonald, contracteur, ci-devant résidant en la paroisse de Métis, et à présent demeurant dans le lieu nommé Thunder Bay, dans la province de Manitoba ou Ontario, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Sainte-Luce, le sixième jour de juin prochain (1878), à deux heures après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ELZ. COTÉ
Syndic officiel.

Sainte-Luce, 18 mai 1878. 3971

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de William J. Webster, de la cité de Montréal, manufacturier de chaussures et commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de W. J. Webster & Cie., failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le onzième jour de juin 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 22 mai 1878. 4081

## Bankrupt Notices.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of Alexander McDonald, contractor, heretofore residing in the parish of Métis, and at present residing in the place called Thunder Bay, in the province of Manitoba or Ontario, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, at Sainte Luce, on the sixth day of June next (1878), at two of the clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ELZ. COTÉ,
Official assignee.

Sainte-Luce, 18th May, 1878. 3972

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of William J. Webster, of the city of Montreal, manufacturer of boots and shoes and trader, there doing business under the name and firm of W. J. Webster & Co., an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the eleventh day of June 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 22nd May, 1878. 4082

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Pepall et George Pepall, tous deux de la cité de Montréal, ébéniste et commerçants, faisant affaires comme tels dans la dite cité de Montréal, en société, sous les nom et raison de W. Pepall & Fils, tant individuellement qu'associés susdits, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le onzième jour de juin 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 22 mai 1878. 4079

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, de la cité de Montréal, manufacturier de savon et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dixième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 22 mai 1878. 4077

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gustave R. Fabre, importateur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, vendredi, le septième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic officiel.

Montréal, 20 mai 1878. 4087

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Anselme Letang *et al.*, Demandeurs ; vs. Barthélemi Breton, constructeur et commerçant, de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, dans le district de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le sixième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un sydic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 20 mai 1878. 4089

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. & H. Stewart, de Valleyfield, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes pour les distributions des billets promissoires, ainsi que des produits de la vente en bloc de tous les biens de la succession, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de juin 1878 après lequel jour les dividendes seront payés.

A. H. PLIMSOLL,
Syndic.

Hamilton Chambers,
17, rue Saint-Jean.
Montréal, 23 mai 1878. 4103

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Pepall and George Pepall, both of the city of Montreal, furniture manufacturers and traders, carrying on business as such at the said city of Montreal, in co-partnership, under the name and firm of W. Pepall & Son, and as well individually as co-partners aforesaid, Insolvents.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the eleventh day of June 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 22nd May, 1878. 4080

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles D. Edwards, of the city of Montreal, soap manufacturer and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the tenth day of June A. D. 1878 after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 22nd May 1878. 4078

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gustave R. Fabre, of the city of Montreal, importer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint-James street, in the city of Montreal, on Friday, the seventh day of June, A. D. 1878, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Official assignee.

Montreal, 20th May, 1878. 4088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Anselme Letang *et al.*, Plaintiffs ; vs. Barthelemi Breton, contractor and trader, of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, in the district of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the sixth day of June A. D. 1878, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 20th May, 1878. 4090

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. & H. Stewart, of Valleyfield, Insolvents.

A first and final dividend sheet for distribution of promissory notes, as proceeds of sale of entire estate (*en bloc*) has been prepared open to objection until the ninth day of June, 1878, after which dividend will be paid.

A. H. PLIMSOLL,
Assignee.

Hamilton Chambers,
17, Saint John street.
Montreal, 23rd May, 1878. 4104

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Ovide Bouchard, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 22 mai 1878. 4055

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Fournier, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende de la succession en général a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-septième jour de juin A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 23 mai 1878. 4105

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Chs. Desmarteau, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire sera tenue à notre bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mardi, le onzième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le consentement de la décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Syndics conjoints.

Montréal, 23 mai 1878. 4113

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Morin, du village de Saint-Jérôme, failli.

Un dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire sujet à contestation jusqu'au dix-septième jour de juin prochain, après lequel jour le dit dividende sera payable.

LOUIS DUPUY
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes. 4119

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Chs. Lamoureux, de la cité de Montréal, failli.

Une assemblée en cette affaire sera tenue à notre bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mardi, le onzième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le consentement de décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Syndics conjoints.

Montréal, 23 mai 1878. 4117

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Jane Sherry, des cité et district de Montréal, province de Québec, épicier et commerçant, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Shallow & Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Montréal, samedi, le huitième jour de jnin prochain, à onze heures de l'avant midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel.

Bureau : Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montréal, 23 mai 1878. 4107

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Ovide Bouchard, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 22nd May, 1878. 4056

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the general estate has been prepared open to objection until Monday, the seventeenth day of June, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 23rd May, 1878. 4106

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Chs. Desmarteau, an Insolvent.

A meeting of the creditors in this matter shall be held in our office, No. 15, Place d'Armes Montreal, on Tuesday, the eleventh day of June A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to take in consideration the consent to the discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Joint assignees.

Montreal, 23rd May, 1878. 4114

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Morin, trader, of the village of Saint Jérôme, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared subject to objection until the seventeenth day of June next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes. 4120

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Chs. Lamoureux, of the city of Montreal, an Insolvent.

A meeting in this matter shall be held in our office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Tuesday, the eleventh day of June next, A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to take in consideration the consent to the discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Joint assignees.

Montreal, 23rd May, 1878. 4118

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Jane Sherry, of the city and district of Montreal, province of Quebec, grocer and trader, carrying on business at Montreal aforesaid, under the style of Shallow & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Saturday, the eighth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of her affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official assignee.

Office : Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montreal, 23rd May, 1878. 4108

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. W. Crevier, de la cité de Montréal, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire sera tenue à notre bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mardi, le onzième jour de juin A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le consentement de décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Syndics-conjoints.

Montréal, 23 mai 1878. 4115

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. O. Trempe, de la cité de Montréal, failli.

Un dernier bordereau de dividende a eté préparé en cette affaire sujet à contestation jusqu'au dix-septième jour de juin prochain, après lequel jour le dit dividende sera payable.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau, No. 15, Place d'Armes. 4121
Montréal.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Louis Blanchette, boucher et commerçant, de la paroisse Sainte-Martine, district de Beauharnois, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Saint Louis de Gonzague, jeudi, le onzième jour du mois de juin prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 21 mai 1878. 4109

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. W. Crevier, of the city of Montreal, an Insolvent.

A meeting of the creditors in this matter shall be held in our office, No. 15, Place d'Armes, Mont eal, on Tuesday, the eleventh day of June A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to take in consideration the consent to the discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,
J. U. EMARD,
Joint assignees.

Montreal, 23rd May, 1878. 4116

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. O. Trempe, of the city of Montreal, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared subject to objection until the seventeenth day of June next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes. 4122
Montreal.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Louis Blanchette, butcher and trader, of the parish of Sainte Martine, district of Beauharnois, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, at Saint Louis de Gonzagne, on Thursday, the eleventh day of June next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,
Official assignee.

Saint Louis de Gonzagne, 21st May, 1878. 4110

## Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Mardi, le vingt-unième jour de mai mil huit cent soixante-dix-huit.

No. 393. PRESENT:
L'Honorable M. le JUGE MACKAY.
J. C. S.

Samuel Hubbard May et John Thomas Hagar, tous deux de la cité de Montreal, dans le district de Montréal, commerçants, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, en société comme importateurs d'huiles et de couleurs, sous les nom et raison de "S. H. May & Compagnie,"
Demandeurs.

vs.

La Compagnie dite "The Oil Cabinet and Novelty Company," corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la dite cité de Montréal,
Défenderesse.

Ayant vu et examiné le rapport fait par Arthur M. Perkins, le syndic officiel, en vertu de l'ordre, en date du onzième jour de mai courant, Je, le dit juge, réserve le dit rapport, et ordonne qu'il demeure de records; et en vertu des dispositions du dit acte de faillite, Je, le dit juge, ordonne, qu'une assemblée des créanciers de la dite compagnie "Oil Cabinet and Novelty Company," soit convoquée et tenue au bureau de MM. Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le dixième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors passer telles résolutions soit pour régler complètement des affaires de la compagnie,

## Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal }

Tuesday, the twenty first day of May, one thousand eight hundred and seventy eight.

No. 393 PRESENT:
The Hon. MR. JUSTICE MACKAY,
J. S. C.

Samuel Hubbard May and John Thomas Hagar, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, traders, carrying on business in the said city of Montreal, in co-partnership as importers of oils and colors, under the style and firm of "S. H. May & Company,"
Plaintiffs;

vs.

The Oil Cabinet and Novelty Company, a body politic and corporate having its principal place of business in the said city of Montreal,
Defendant.

Having seen and examined the report made by Arthur M. Perkins, the official assignee, under the order of the eleventh of May instant, I, said judge, do reserve said report, and order that it remain of record, and under the provisions of the said Insolvent act, I, said judge, do order that a meeting of the creditors of the said Oil Cabinet and Novelty Company; be called and held at the office of Messrs. Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the tenth day of June next, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, then and there to pass such resolutions either for the winding up of the affairs of the company, or for allowing the business thereof to be carried on as they

soit pour permettre que les affaires d'icelle soient conduites de la manière qui sera trouvée la plus avantageuse aux créanciers, et aussi pour nommer deux inspecteurs et indiquer le mode d'action suivant lequel les affaires de la compagnie devant être réglées définitivement ou continuées. La dite résolution ainsi adoptée, sera néanmoins soumise au juge, au temps et lieu fixés à la dite assemblée, avis desquels temps et lieux fixés devra être donné à la compagnie au moins quarante-huit heures d'avance par le syndic officiel.

Par ordre du juge,

GEORGE PYKE,

4083 Député P. C. S.

may deem most advantageous to the creditors, and also appoint two inspectors and indicate the mode in which the business of the company should be wound up or should be continued. The said resolution however so adopted shall be submitted to the judge at the time and place appointed at said meeting of which time and place so fixed notice of at least forty eight hours shall be given by the official assignee to the company.

By order of the judge,

GEORGE PYKE,

4084 Deputy P. S. C.

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Lacroix, sr., de la cité de Montréal, Pierre Lacroix, jr., maintenant de Saint-Vincent de Paul, et Louis Charbonneau, aussi de la cité de Montréal, manufacturiers et commerçants, tant individuellement que comme ayant fait affaire ensemble à Montréal susdit, et à Lachine, sous les nom et raison de " Lacroix, Charbonneau & Cie " faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Comme appartenant à la société Lacroix, Charbonneau & Cie.

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Michel de Lachine, sous le numéro deux cent quinze (215), contenant environ soixante quinze pieds de largeur sur toute la profondeur qui peut être trouvée entre le chemin public et le fleuve Saint-Laurent ; borné en front par le chemin public—avec une bâtisse dessus construite, servant de manufacture et moulin à scie, avec aussi les machines y attenant, à fer et à cloux, un engin, sa bouilloire et accessoires, et une moulange à moulée avec ses meules et accessoires, et ce avec réserve d'un passage de douze pieds de largeur au côté sud du dit terrain, et courant le long de la propriété d'un nommé J. Bélanger ou représentants, lequel passage donne accès au dit fleuve Saint-Laurent, pour les besoins du public.

Pour être vendu au bureau du soussigné, LUNDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : 15, Place d'Armes.
Montréal, 23 mai 1878. 4111
[Première publication, 25 mai 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Daignault, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Lacroix, *père*, of the city of Montreal, Pierre Lacroix *fils*, now of the parish of Saint Vincent de Paul, and Louis Charbonneau, also of the city of Montreal, munufacturers and traders, as well individually as carrying on business in co-partnership in Montreal aforesaid, and in the town of Lachine, under the name style and firm of " Lacroix, Charbonneau & Co., " Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

As belonging to the firm of Lacroix, Charbonneau & Cô.

A lot of land situate and being in the town of Saint Michel de Lachine, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Saint Michel de Lachine, as number two hundred and fifteen (215), containing about seventy five feet in width by all the depth which may be found between the main road and the river Saint Lawrence ; bounded in front by the main road—with a building thereon erected, used as factory and saw mill, and also with the machinery belonging and permanently fastened and nailed thereto and an engine with his boilers, accessories, a millstone, grindstones and apparatus, and with the reserve of a passage twelve feet wide on the south side of the said lot, running along the property of one J. Bélanger or representatives, and which passage give access to the river Saint Lawrence, for the requirements of the public.

To be sold at the office of the undersigned, on MONDAY, the TENTH day of JUNE next 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : 15, Place d'Armes.
Montreal, 23rd May, 1878. 4112
[First published, 25th May, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moïse Daignault, trader, in the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belongin

à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Deux lots de terre sis et situés en la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, dans le comté d'Hochelaga, connu et désigné sous les numéros cent quatre-vingt et deux cent soixante et neuf (180 et 269), du plan de subdivision du lot numéro cent quarante et un (141), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse, contenant chaque lot cinquante pieds de front sur cent neuf pieds de profondeur.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 22 mai 1878. 4027
[Première publication, 25 mai 1878.]

---

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. Ernest Leblanc, de Saint-Jacques de l'Achigan, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan, contenant quarante cinq pieds de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins. Le plus ou le moins devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur; prenant en front au chemin de la Reine, en profondeur à Léon Piquette, à trois pieds de sa grange, tenant d'un côté à Madame veuve Ludger Marion, et de l'autre côté au milieu du passage entre le dit failli et le dit Léon Piquette—avec une maison, hangard, écurie et autres bâtisses dessus construites. Le passage est mitoyen entre le dit failli et le dit Léon Piquette, pour, par eux et leurs représentants, y passer, soit à pied soit en voiture mais à la charge par eux de faire à douze pieds de leur maison, chacun une barrière pour entrer dans leurs cours respectives.

Pour être vendu sur les lieux, dans le village de Saint-Jacques de l'Achigan, MARDI, le TRENTIEME jour de JUILLET A. D. 1878, à MIDI.

JOHN TAYLOR, ET
A. MAGNAN,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 22 mai 1878. 4045
[Première publication, 25 mai 1878.]

to the estate of the aforesaid insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six daysnext after the day of sale, to wit:

Two lots of land lying and being in the parish of Saint Joseph de la Rivière des Prairies, in the county of Hochelaga, known and designated by numbers one hundred and eighty and two hundred and sixty nine (180 and 269), of the subdivision plan of lot number one hundred and forty one (141), of the official plan and book of reference for the said parish, measuring each lot fifty feet in front by one hundred and nine feet in depth.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on SATURDAY, the TWENTY SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Cote Place d'Armes,
Montreal, 22nd May, 1878. 4028
[First published, 25th May, 1878.]

---

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. Ernest Leblanc, of Saint Jacques de l'Achigan, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate in the village of the parish of Saint Jacques de l'Achigan, containing forty five feet in front by one half acre in depth, more or less. The more or less may be to the benefit or the lost of the buyer; bounded in front to the Queen's road, in depth to Leon Piquette, at three feet of his barn, joining on one side to Mrs. widow Ludger Marion, and on the other side to the middle of the passage between the said insolvent and the said Leon Piquette—with a house, shed, stable and other buildings thereon erected. This passage is common between the said insolvent and the said Leon Piquette, for, by them or by their representatives, to pass, on foot or in vehicle, but to the charge of each party to make at twelve feet of their house, each one a field gate to enter in their relative yards.

To be sold on the premises, in the village of Saint Jacques de l'Achigan, on TUESDAY, the THIRTIETH day of JULY A. D. 1878, at the hour of TWELVE o'clock noon.

JOHN TAYLOR AND
A. MAGNAN,
Joint assignees.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 22nd May, 1878. 4046
[First published, 25th May, 1878.]

## Ratification.

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1852.

*Ex-parte* : L'Honorable Henri Gédéon Malhiot, avocat et Conseil de la Reine, résidant en la cité des Trois-Rivières, et l'Honorable Eugène Chinic, sénateur, de la cité de Québec ; commissaires du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, nommés à cette charge sous l'autorité de l'Acte de la Législature de Québec, 39 Victoria, Chap. II, intitulé : " Acte relatif à la construction du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ; "

Requérants pour ratification,
et
Edward Evans, ès-qualité, et Michel Laurent,
Ex-propriés.

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, une sentence arbitrale, en date du vingt et un mars dernier (1878), rendue sous l'autorité de l'acte des chemins de fer de Québec 1869, par Damase Masson, Alphonse Raza et Joseph Simard, arbitres nommés en vertu du dit acte, pour estimer et fixer la compensation à être payée à Edward Evans, de la cité et du district de Montréal, en sa qualité de syndic officiel à la faillite de feu John Robb et Michel Laurent, architecte, de la dite cité de Montréal, pour un immeuble désigné et décrit comme suit, à l'avis d'expropriation à eux signifié, savoir : "Deux terrains formant partie des lots marqués sur le plan et livre de renvoi de l'embranchement urbain du dit chemin de fer comme numéros quarante et quarante et un, et comprenant le dit lot quarante, les numéros du cadastre mille trois cent soixante et quatre-vingt-sept, mille trois cent soixante-quatre-vingt-huit, mille trois cent soixante et quatre-vingt-neuf, du quartier Sainte-Marie, et mesurant 78.O.de largeur sur 88 : 5", du côté nord-ouest, et 82 : 4", du côté sud est, formant une étendue en superficie de six mille cinq cents trois pieds anglais, et le dit lot quarante et un comprenant les numéros du cadastre, mille trois cent soixante et quatre-trente-quatre, mille trois cent soixante et quatre-trente-cinq, mille trois cent soixante et quatre-trente-six, mille trois cent soixante et quatre-trente-sept, mille trois cent soixante et quatre-trente-huit, mille trois cent soixante et quatre-trente-neuf, mille trois cent soixante et quatre-quarante, du dit quartier Sainte Marie, et mesurant 78.O. en largeur sur 199 1' du côté nord-ouest, et 203 5', du côté sud-est formant une superficie de quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept pieds anglais, et faisant une superficie totale de vingt-deux mille deux cent pieds," les dits terrains possédés par le dit Edward Evans, ès-dite qualité, lors du dépôt fait des plan de location et livre de renvoi du dit chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilége ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur les susdits terrains lors et au temps du dépôt ainsi fait des plan de location et livre de renvoi du dit chemin de fer, sont notifiés qu'il soit présenté à la dite Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le neuvième jour d'octobre prochain, une demande en ratification de la susdite sentence arbitrale, et à moins que leurs réclamations ne soient de celles que le registrateur des hypothèques est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada de mentionner dans son certificat à être pro-

## Ratification.

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1852

*Ex-parte* : The Honorable Henri Gédéon Malhiot advocate and Queen's Counsel, residing in the city of Three Rivers, and the Honorable Eugène Chinic, of the city of Quebec, senator ; commissionners of the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, named and appointed to that office under the authority of the Act of the Legislature of Quebec, 39 Vict., Chap. II, intituled : " An Act respecting the construction of " The Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway ; "

Petitioners for ratification,
and
Edward Evans *ès-qualité*, and Michel Laurent,
Parties expropriated.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary of the Superior Court, of the district of Montreal, an arbitration award *sentence arbitrale*, of date the twenty first of March last (1878), rendered under the authority of the Quebec railway act 1869, by Damase Masson, Alphonse Raza and Joseph Simard, arbitrators named in virtue of said act, to estimate, value and determine the compensation to be paid to Edward Evans, of the city and district of Montreal, in his quality of assignee to the insolvent estate of the late John Robb and Michel Laurent, of the said city of Montreal, architect, for an immoveable mentioned and described as follows, in the notice of expropriation served upon them, to wit : " Two pieces of land being part of lots shewn on plan and book of reference of the city branch of said railway as numbers forty and forty one, and comprising said lot forty, the cadastral numbers one thousand three hundred and sixty four-twenty seven ; one thousand three hundred and sixty four-twenty eight, one thousand three hundred and sixty four-twenty nine, of Saint Mary's ward, and measuring 78.O. wide by 84 : 5", on the north west side, and 82 : 4", on the south east side, making an area of six thousand five hundred and three english feet, and said lot forty one comprising cadastral numbers one thousand three hundred and sixty four-thirty four, one thousand three hundred and sixty four-thirty five, one thousand three hundred and sixty four-thirty six, one thousand three hundred and sixty four-thirty seven, one thousand three hundred and sixty four-thirty eight, one thousand three hundred and sixty four-thirty nine, one thousand three hundred and sixty four-forty, of the Saint Mary's ward aforesaid, and measuring 78.O. wide, by 199 1' on the north west side, and 203 5' on the south east side, making and area of fifteen thousand six hundred and ninety seven, english feet, and making a total area of twenty two thousand two hundred feet, " and possessed the said piece of land by the said Edward Evans, in his said capacity, at the date of the deposit of the plan of location and book of reference of the said Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever, in or upon the said pieces of land at the time of the deposit so made of the said plans of location and books of reference of the said railway, are hereby notified that application will be made to the said Superior Court sitting at Montreal, on the ninth day of October next, for a judgment of confirmation of the above mentioned arbitration award, *sentence arbitrale*, and that unless their claims are such as the registrar of hypothecs is bound by the provisions of chapter thirty six of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be

duit, les dites personnes sont par les présentes requises de signifier leurs oppositions à la dite ratification et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant le dit neuf d'octobre prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchues du droit de ce faire.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S.
DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Avocats des requérants.

Greffe du protonotaire,
Montréal, 18 mai 1878. 4085

filed in virtue of the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said ninth of October next, in default of which they shall be forever foreclosed from the righ of so doing.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. S. C.
DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Attorneys for petitioners.

Prothonotary's Office,
Montreal, 18th May, 1878. 4086

QUÉBEC:—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC:—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer of Her most Excellent Majesty the Queen.